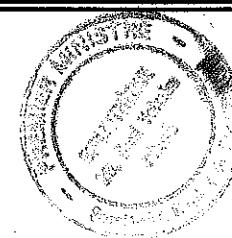


AUG 667



**DE LA MARGINALISATION PAR L'HABITAT A
L'ILLEGALISME SECTORIEL : L'ACTION COLLECTIVE DES
SANS-LOGIS (1986-1995)**

Cécile PECHU. C.E.V.I.P.OF- F.N.S.P.

Rapport pour la M.I.R.E. Note de synthèse. Février 1997

Jusqu'à présent, rares ont été les études françaises consacrées aux mouvements de revendication sur le logement. Pourtant, des mobilisations de ce type ont eu lieu dans le passé, pour ne citer que le célèbre exemple de l'hiver 1954, qui a vu la création de Comité d'Aide aux Sans Logis après l'appel radiophonique lancé par l'Abbé Pierre¹, ou bien encore les actions contre les bidonvilles ou les taudis des années soixante-dix. L'étude réalisée pour la MIRE s'attache elle aux mouvements contemporains des dix dernières années de revendication d'un droit au logement, en particulier au travers d'associations telles Droit Au Logement.

Les méthodes d'enquête utilisées dans ce travail sont diverses. La plus importante est bien sûr, s'agissant d'un mouvement contemporain, l'enquête de terrain participante qui permet une observation ethnographique. Cette technique a été utilisée de manière irrégulière, en 1990 et 1991 puis en 1993 et 1994 (observation du campement de la place de la Réunion en 1990, de celui de quai de la gare en 1991, de l'occupation de la crèche avenue René Coty en 1993 et de celle du 7, rue du Dragon en 1994, ainsi que la participation à de nombreuses réunions et le suivi de permanences de l'association DAL). Cette technique a été complétée pour l'ensemble de la période par un dépouillement d'articles de presse et d'archives militantes. Par ailleurs, de nombreux entretiens ont été menés. Cette étude qualitative a permis d'établir un historique des actions durant la période étudiée ainsi que d'analyser des ressorts de la mobilisation et de l'action collective des sans-logis. Elle s'est vue compléter par une analyse de type quantitatif du traitement journalistique des associations CML et DAL par quotidien *Le Monde*, à partir d'une analyse de contenu.

L'analyse de telles mobilisations est d'autant plus intéressante que des théories sociologiques récentes, comme celle de Robert Castell, insistent sur ce point : les "désaffiliés" n'auraient pas de potentiel de mobilisation². Pris dans le quotidien et par le

1. Sur ce mouvement et quelques autres, cf. "La bataille des squatters et l'invention du droit au logement. 1945-1955", *Cahiers du Groupe de Recherche sur les Mouvements Familiaux*, n°7, 1992.

2. Castell (R.), *Les métamorphoses de la question sociale*, Fayard, 1995.

désespoir, les mal-logés, proches sur bien des plans des "sous-prolétaires" ou des chômeurs³, seraient incapables de former des mouvements de revendication⁴. Par ailleurs, les faibles ressources économiques et sociales – en terme de revenu, de statut, de compétence politique et d'autorité – des mal-logés et des sans-logis rendraient peu probable une action collective, si l'on suit les théoriciens de l'action collective mettant l'accent sur les ressources qui lui sont nécessaires.

Si l'on suit d'ailleurs son premier théoricien, Mancur Olson, l'action collective est peut probable et doit d'abord surmonter un paradoxe : un acteur individuel n'a pas intérêt à supporter les coûts d'une action dont les bénéfices sont collectifs⁵. Pourtant, des extensions de ce modèle, comme celles réalisées par un modèle que l'on peut qualifier de politique ou encore par une approche entrepreneuriale, permettent de dépasser ce paradoxe. Ces modèles concilient en effet les acquis de la science économique et les théories sociologiques structurelles. En distinguant entre leaders et acteurs de base, en prenant en compte l'apport de ressources externes nécessaires à l'action, ils permettent de dépasser le paradoxe olsonian, et en considérant l'individu réel comme appartenant à des collectivités sociales, ils permettent dévier l'aspect réducteur de ce dernier. D'autre part, le modèle politique autorise la prise en compte de ressources particulières, négatives en quelque sorte, en ce qui concerne les populations démunies, qui peuvent mettre en avant leur capacité à rompre la paix civile. Ce sont principalement les acquis de ces modèles que nous avons utilisé.

Ils nous ont permis de déterminer les facteurs de la réussite des mouvements de sans-logis. D'une part, leur organisation préalable sous forme associative ou communautaire a rendu possible la mobilisation des adhérents de base. Les sans-logis, loin d'être complètement "désaffiliés", font partie de réseaux sociaux, même minimums

3. Cf. à ce sujet une étude qui bat en brèche ces explications classiques de la non-mobilisation des chômeurs : Fillieule (O.), *La dynamique politique d'une population marginale : les sans-emploi*, Mémoire présenté pour le D.E.A. d'Etudes Politiques, I.E.P. Paris, 1989, inédit.

4. Reynaud (P.), *Le logement dans la dynamique sociale des mal logés*, Centre de Recherches et de Documentation sur la Consommation, juin 1973.

5. Olson (M.), *Logique de l'action collective*, P.U.F., 1987 (1ère éd. originale en 1965, Harvard University Press).

puisque pouvant se réduire à la simple utilisation collective de structures d'accueil, ou encore à une commune origine étrangère notamment en ce qui concerne les mal-logés. Par ailleurs un des succès des associations est d'avoir su "faire du groupe", produire des solidarités, en permettant une structuration collective des individus lors d'actions limitées, en vue de faire passer progressivement ces collectifs à des actions de plus grande ampleur en termes de risques et de coûts pour les individus.

L'existence d'entrepreneurs politiques est le deuxième facteur de cette mobilisation. Leur militantisme, ici de nature associative, et que l'on considère souvent comme déconnecté du militantisme politique, constitue en fait un substitut à ce dernier, dévalué à leurs yeux. Anciens militants de partis politiques déçus ou encore nouveaux venus au militantisme se dirigent vers ces associations pour essayer de faire naître la "nouvelle citoyenneté" qu'ils appellent de leurs voeux. Face à des centres de décision considérés comme lointains, ils revendiquent une sorte de réappropriation des rapports sociaux.

Mais il fallait ensuite expliquer le passage de cette mobilisation, de ce potentiel, à l'action collective, qui comporte des coûts spécifiques. On a pu montrer que les modes de fonctionnement adoptés par ces associations constituaient des incitations individuelles à l'action collective, en ce sens que certains biens poursuivis n'étaient pas collectifs, ou bien que certains biens collectifs n'étaient réservés qu'aux seuls participants aux actions. En même temps les types d'action adoptés permettaient de maximiser les ressources possédées par les groupes.

A cet égard, nous avons montré que le squat ou le campement constituaient des incitations individuelles à l'action collective, en permettant aux sans-logis d'aller chercher directement la solution au problème ayant suscité leur mobilisation. Mais dans le même temps, ils correspondaient à ce que les politologues Piven et Cloward⁶ nomment des "provocations de masse". Selon ces auteurs, les formes que prend l'action collective sont déterminées par la structure sociale et institutionnelle, dans la mesure où "*c'est typiquement en*

6. Piven (F.F.), Cloward (R.A.), *Poor people's movement : why they succeed, how they fail*, Pantheon Books, 1977

*se rebellant contre les règles et les autorités associées avec leurs activités de tous les jours que les gens protestent*⁷. L'action possible est donc limitée aux institutions auxquelles les groupes ont accès. Mais la force qu'ils en retirent dépend de leur contribution plus ou moins cruciale à la survie de l'institution qu'ils ébranlent. Du coup, les pauvres, dont la participation institutionnelle est souvent faible, ont une capacité d'action réduite, et celle-ci se limite souvent à la rupture de la paix civile. C'est le cas de la plupart des actions de ces associations, planifiées sur le mode du coup de force, et particulièrement des squats et campements. Ces deux derniers modes d'action, incitations individuelles en même temps que provocations de masse, constituent ce que nous avons appelé des "illégalismes sectoriels".

Les actions de ce type ont certaines particularités, notamment un pouvoir d'attraction permettant l'apport de ressources externes, fait extrêmement important pour des mouvements qui ne disposent que de peu de ressources. Ce sont diverses organisations, églises, acteurs caritatifs, associations anti-racistes, partis et syndicats qui se sont faits ainsi pourvoyeurs de ressources pour le mouvement, mais aussi les intellectuels, qui ont amené des ressources essentiellement symboliques. Mais les illégalismes sectoriels ont de plus une capacité propre à contourner la fermeture de la structure des opportunités politiques, c'est-à-dire la fermeture du système politique français à de nouvelles demandes, facilitant de cette manière le succès de ces mouvements. En effet, les coûts de la répression de telles actions sont élevés pour les autorités, qui risquent de renforcer le trouble à l'ordre public en les réprimant. Par ailleurs, les périodes choisies pour ce type d'action par ces mouvements, souvent des périodes électorales, voient des gouvernements plus faibles et moins enclins à utiliser la répression, alors que la concurrence électorale rend plus probable la prise en charge des demandes exprimées. Ainsi, des mouvements ne disposant a priori que de peu de relais institutionnels dans le champ politique ont pu faire entendre leur voix.

7. Piven (F.F.), Cloward (R.A.), *Poor people's...*, op.cit., p.21.

Parallèlement, nous avons pu constater que la réussite de ce mouvement tenait aussi dans la construction progressive d'une idéologie cohérente et l'adoption de stratégies et de cibles en accord avec cette dernière. Les instigateurs de ces mouvements se sont livrés à une réelle construction de la cause qu'ils ont mise en avant. Formulée au départ en termes de problème de racisme, à propos des quotas existant pour l'attribution des logements sociaux, elle s'est progressivement exprimée de manière générale : la demande d'un droit au logement pour tous. Les cibles et les modes d'action ont petit à petit été ajustés à cette cause : il s'agissait de viser les responsables étatiques, à travers le squattage de propriétaires privés institutionnels ou de grosses sociétés. La répercussion de cette lutte au niveau médiatique a été assez fidèle aux objectifs mis en avant par les associations et leur a été également favorable, même si la prise en charge de tels événements par les médias n'est pas automatique et répond à des logiques qui privilégient au départ les sources institutionnelles.

Mais les facteurs ayant permis l'action collective des sans-logis, à savoir l'existence de militants "multipositionnés" dans le champ du militantisme, l'adoption de modes d'action spécifiques et l'apport de ressources externes à la mobilisation ont donné lieu à un processus de montée en généralité des revendications, à une extension des enjeux mis en avant par les associations qui s'intéressent maintenant à tous les aspects de l'exclusion, notamment avec la création de l'association Droits Devant!. L'adoption de l'illégalisme sectoriel comme mode d'action a cristallisé cet élargissement des revendications, ce dernier attirant des soutiens qui apportent leur problématique propre à la lutte et entraînant une politisation rapide des problèmes qui surgissent sur les lieux des squats ou des campements. La satisfaction de la revendication-clé de ces mouvements par le gouvernement, l'application de la loi de réquisition, a par ailleurs probablement joué un rôle dans l'évolution des enjeux mis en avant par les associations de sans-logis. Mais cette extension risquait à terme de rompre la cohérence idéologique, et la différenciation nette existant actuellement entre DAL et Droits devant !! a écarté ce risque. Les mouvements de sans-logis n'en sont pas pour autant exempts de remise en question

stratégique. En effet, l'adoption du squat comme mode d'action, s'il est à l'origine du succès de ces mouvements, a également un inconvénient : avec l'application de la loi de réquisition par les autorités et sa généralisation, il va être beaucoup plus difficile de mettre en avant sa filiation historique catholique, à l'avantage de sa filiation historique d'extrême-gauche. Du coup, c'est la légitimité même de ces mouvements qui risque d'être remise en cause. A moins que des associations comme Droits devant!! ne parviennent à poser la solution aux problèmes de l'exclusion en général comme résultant d'un choix de société, faisant passer ces luttes au statut de mouvement social , qui risque à terme de rompre cette cohérence idéologique au sens tourainien du terme.

Cette analyse nous a permis de mettre l'accent sur un aspect important dans l'étude de l'action collective. Les ressources, souvent considérées de manière substantialiste, doivent être prises en compte de manière relationnelle : leur valeur évolue au cours de l'action. Par ailleurs, une approche sociologique a beaucoup à gagner de l'intégration d'éléments psychologiques, notamment en ce qui concerne l'analyse des idéologies, également menée à partir des apports des sciences cognitives. Or l'idéologie n'est jamais absente des choix stratégiques faits par les acteurs, et l'analyse des modes d'action mis en oeuvre doit intégrer celle de l'idéologie. La construction que nous avons faite du concept d'illégalisme sectoriel nous semble répondre à ce critère. Ce concept pourra être utilisé pour analyser d'autres modes d'action, comme par exemple les actions collectives de chômeurs prenant gratuitement les transports en commun pour revendiquer le droit de circuler pour les économiquement faibles, qui nous semblent répondre aux critères de l'illégalisme sectoriel tel que nous l'avons défini. Ce mode d'action semble par ailleurs particulièrement créateur de solidarités, dans la mesure où il permet la rencontre d'individus que tout sépare socialement.

Introduction

Jusqu'à présent, rares ont été les études françaises consacrées aux mouvements de revendication sur le logement, qui pourtant existent depuis longtemps. Ce que l'on a pu appeler le "syndicalisme du logement" a en effet vu le jour à la fin du dix-neuvième siècle. Nous ne comblerons pourtant pas cette lacune ici, puisque nous allons nous pencher sur un type de mobilisation peu fréquent, la mobilisation d'une population marginale, les mal-logés et les sans-logis. D'autres mobilisations de ce type ont eu lieu dans le passé, pour ne citer que le célèbre exemple de l'hiver 1954, qui a vu la création de Comité d'Aide aux Sans Logis après l'appel radiophonique lancé par l'Abbé Pierre¹, ou bien encore les actions contre les bidonvilles ou les taudis des années soixante-dix. L'étude d'une telle mobilisation est d'autant plus intéressante que des théories sociologiques récentes, comme celle de Robert Castell, insistent sur ce point : les "désaffiliés" n'auraient pas de potentiel de mobilisation². Pris dans le quotidien et par le désespoir, les mal-logés, proches sur bien des plans des "sous-prolétaires" ou des chômeurs³ selon une étude de Philippe Reynaud, seraient incapables de former des mouvements de revendication⁴. Par ailleurs, les faibles

1. Sur ce mouvement et quelques autres, cf. "La bataille des squatters et l'invention du droit au logement. 1945-1955", *Cahiers du Groupe de Recherche sur les Mouvements Familiaux*, n°7, 1992.

2. Castell (R.), *Les métamorphoses de la question sociale*, Fayard, 1995.

3. Cf. à ce sujet une étude qui bat en brèche ces explications classiques de la non-mobilisation des chômeurs : Fillieule (O.), *La dynamique politique d'une population marginale : les sans-emploi*, Mémoire présenté pour le D.E.A. d'Etudes Politiques, I.E.P. Paris, 1989, inédit.

4. Reynaud (P.), *Le logement dans la dynamique sociale des mal logés*, Centre de Recherches et de Documentation sur la Consommation, juin 1973.

ressources économiques et sociales – en terme de revenu, de statut, de compétence politique et d'autorité – des mal-logés et des sans-logis rendraient peu probable une action collective, si l'on suit les théoriciens de l'action collective que l'on rattache au paradigme de "la mobilisation des ressources"⁵.

"Et pourtant, elle tourne..." avait dit Galilée que nous pourrions paraphraser ici : "et pourtant, ils se mobilisent...". L'existence de mouvements de revendication d'un droit au logement, sous l'égide d'associations comme Droit Au Logement (DAL), remet en question ces analyses. Ce sont donc sur ces derniers que nous allons ici nous pencher, pour essayer d'expliquer leur apparition et leur succès, à partir des théories de la mobilisation existantes. Nous exposerons brièvement ces théories, après avoir défini plus précisément l'objet de notre recherche puis nous détaillerons la méthode mise en oeuvre.

A. Choix de la période et des mouvements étudiés

Ce rapport s'intéressera à une période très contemporaine, de 1986 à 1996. Ces bornes historiques se justifient pour la première par le début de structuration d'un mouvement de revendication sur le logement à caractère général, à travers la création d'un Comité des Mal-Logés (CML), lequel donnera naissance en 1990 à l'association DAL, à la suite d'une scission. Il s'agit en effet ici de ne s'intéresser qu'aux mouvements qui mettent en avant la revendication d'un droit au logement au sens strict, sans prendre en compte son aspect environnemental : d'autres mouvements, comme le Comité de Liaison des Associations de Quartier (CLAQ), ou encore les mouvements de contestation des zones d'aménagement concerté (ZAC) ne seront par conséquent pas pris en compte par l'analyse, ne centrant pas leurs revendications sur le droit au logement. Du coup, les mouvements étudiés ici sont le CML, le DAL et les

5. Cf. Fillieule (O.), Péchu (C.), *Lutter ensemble : les théories de l'action collective*, L'Harmattan, Coll. Logiques Politiques, 1993.

associations créées par ce dernier, le Comité des Sans-Logis (CDSL) et l'association Droits Devant !! Par ailleurs, étant donnée l'importance d'un épisode du mouvement de contestation des sans-logis et mal-logés non encadré par ces associations, le campement dit des "maliens de Vincennes" en 1992, il nous a semblé nécessaire de l'inclure dans l'analyse. Enfin, les mouvements limités de type défensif comme par exemple les résistances aux expulsions qui se produisent parfois dans les quartiers ne seront pas pris en compte ici, en raison de leur dispersion et par conséquent de la difficulté à les saisir pour l'analyse.

"Sans-logis", "mal-logés"..., nous avons ici utilisé ces deux termes indifféremment, et nous suivrons ce principe dans l'analyse. En effet, les mouvements étudiés concernent ces deux populations, et un rapport du Conseil de l'Europe explique par ailleurs que les "mal-logés" sont finalement des "sans-logis", tant la définition des personnes exclues du logement ne peut se construire sans analyser la signification sociale de ce logement : "la dimension utilitaire, prépondérante dans le cas de l'hébergement, est dans le cas du logement, inséparable d'une dimension symbolique"⁶. Du coup, "le sans-logis est une personne ou une famille socialement exclue de l'occupation durable d'un logement personnel convenable, c'est-à-dire personnellement et socialement acceptable"⁷.

Cette étude s'attachera donc aux organisations ayant structuré la lutte des sans-logis au sens large, de 1986 à 1996, ainsi qu'à l'épisode du campement des maliens de Vincennes en 1992.

B. Précisions théoriques

6. Conseil de l'Europe. Comité Directeur sur la politique sociale, *Les sans-logis*, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1993 (Programme de recherches coordonnées dans le domaine social 1991-92), p.18.

7. *Ibidem*, p.20.

L'analyse des mouvements sociaux ne dispose pas à ce jour de cadre théorique unifié. Trois principaux courants peuvent néanmoins être repérés : celui du comportement collectif, celui de la mobilisation des ressources et enfin celui des nouveaux mouvements sociaux (NMS)⁸. Le premier courant, basé sur une explication psychologique des déterminants de l'action collective, a été écarté ici en raison des nombreuses critiques dont il fait l'objet : confondant déterminants individuels et collectifs de l'action, ce paradigme ne prend pas en compte l'analyse du système politique et considère que le ressort profond de l'action collective est d'ordre irrationnel. Néanmoins, nous utiliserons ponctuellement ce type d'approche, lorsque l'analyse micro-sociologique nous semblera nécessaire pour saisir les ressorts de certains processus.

Nous avons dit du deuxième courant qu'en mettant l'accent sur les ressources nécessaires à l'action collective, il ne permettait pas d'expliquer l'action des plus pauvres. Si l'on suit d'ailleurs son premier théoricien, Mancur Olson, l'action collective est peut probable et doit d'abord surmonter un paradoxe : un acteur individuel n'a pas intérêt à supporter les coûts d'une action dont les bénéfices sont collectifs⁹. Pourtant, des extensions de ce modèle, comme celles réalisées par un modèle que l'on peut qualifier de politique ou encore par une approche entrepreneuriale permettent de dépasser ce paradoxe. Ces modèles concilient en effet les acquis de la science économique et les théories sociologiques structurelles. En distinguant entre leaders et acteurs de base, en prenant en compte l'apport de ressources externes nécessaires à l'action, ils permettent de dépasser le paradoxe olsonian, et en considérant l'individu réel comme appartenant à des collectivités sociales, ils permettent dévier l'aspect réducteur de ce dernier. D'autre part, le modèle politique autorise la prise en compte de ressources particulières, négatives en quelque sorte, en ce qui concerne les

8. Pour une présentation des théories de l'action collective et des mouvements sociaux, cf. Fillieule (O.), Péchu (C.), *Lutter ensemble ...*, op.cit. ainsi que Neveu (E.), *Sociologie des mouvements sociaux*, La Découverte, coll. Repères, 1996.

9. Olson (M.), *Logique de l'action collective*, P.U.F., 1987 (1ère éd. originale en 1965, Harvard University Press).

populations démunies, qui peuvent mettre en avant leur capacité à rompre la paix civile. Ce sont donc principalement les acquis de ces modèles que nous utiliserons ici.

En ce qui concerne le paradigme des NMS, il ne nous a pas paru approprié ici, car outre la critique générale de la "nouveauté" que l'on peut lui adresser, à savoir l'existence de mouvements similaires dans le passé et l'institutionnalisation de ces mouvements, le mouvement des sans-logis a eu des antécédents historiques et la revendication d'un droit au logement ne semble pas particulièrement post-matérialiste¹⁰.

C. Méthodes d'enquête

Les méthodes d'enquête utilisées dans ce travail sont diverses. La plus importante est bien sûr, s'agissant d'un mouvement contemporain, l'enquête de terrain participante qui permet une observation ethnographique. Cette technique a été utilisée de manière irrégulière, en 1990 et 1991 puis en 1993 et 1994 (observation du campement de la place de la Réunion en 1990, de celui de quai de la gare en 1991, de l'occupation de la crèche avenue René Coty en 1993 et de celle du 7, rue du Dragon en 1994, ainsi que la participation à de nombreuses réunions et le suivi de permanences de l'association DAL). Cette technique a été complétée pour l'ensemble de la période par un dépouillement d'articles de presse et d'archives militantes. Par ailleurs, de nombreux entretiens ont été menés. Cette étude qualitative a permis d'établir un historique des actions durant la période étudiée ainsi que l'analyse des ressorts de la mobilisation et de l'action collective des sans-logis. Elle s'est vue compléter par un traitement de type quantitatif du traitement journalistique des associations CML et DAL par quotidien *Le Monde*, à partir d'une analyse de contenu.

10. Sur les valeurs post-matérialistes, cf. notamment Inglehart (R.), *The silent revolution. Changing values and political style among western publics*, Princeton University Press, 1977.

La méthodologie utilisée pour la constitution et le traitement de cette base de données est exposée dans le chapitre 5.

Nous avons pour ce travail réalisé une "histoire sociologique" des actions des sans-logis durant la période considérée, en recoupant les sources qui étaient disponibles (chapitre 1). Nous espérons que ce recouplement a permis d'établir des faits relativement objectifs et, en évitant de tomber dans l'anecdotique, de cerner les grandes lignes d'évolution du mouvement à analyser. L'action collective a ensuite été étudiée du point de vue des conditions de son apparition, avec la mise en évidence de caractéristiques structurelles mais aussi organisationnelles (existence d'entrepreneurs politiques) permettant la mobilisation des sans-logis (chapitre 2). Mais le passage de la mobilisation à l'action collective n'est pas évident, en raison des coûts qu'elle comporte : il fallait analyser les stratégies mises en place par les organisations pour minimiser ces coûts et permettre l'engagement des individus mobilisés (chapitre 3). L'apport de ressources externes est également un facteur expliquant la réussite de cette cause (chapitre 4), dont les constructions idéologique et médiatique ont par ailleurs concourru à son succès (chapitre 5).

Chapitre 1 :

1986-1995 : Dix ans de luttes pour le droit au logement à Paris

Les documents que l'on peut retrouver concernant les revendications populaires au sujet du logement remontent au moyen-âge. Néanmoins, on ne peut dater précisément l'émergence du logement comme enjeu de luttes sociales. Il semble que celle-ci doive être mise en rapport avec la constitution d'une société salariale. La focalisation de l'attention des chercheurs en sciences sociales sur l'aspect le plus développé du mouvement ouvrier, à savoir les conflits du travail, a pour conséquence une rareté doublée d'un éparpillement des sources disponibles sur cette question. Il nous semble pourtant possible de repérer les principales formes qu'ont pris les luttes sur le logement, sans prétendre à un travail généalogique, avant d'aborder la période contemporaine. Notre hypothèse est que ce champ spécifique des luttes sociales a façonné un "répertoire d'action collective"¹¹ qui lui est propre.

Introduction : Des déménagements à la cloche de bois aux squats alternatifs

A. De la solidarité populaire à la création d'un syndicalisme du logement

C'est au 19ème siècle, sous le règne de Louis-Philippe, qu'apparaissent véritablement les actions collectives de lutte sur le logement. Elles prendront d'abord la forme des "déménagements à la cloche de bois" : les locataires désargentés aidés par voisins et amis déménagent leur mobilier peu avant la date d'expiration du terme. La fin du dix-neuvième siècle voit ensuite la création d'associations d'entre-aide et d'auto-défense. L'une d'elle, la "ligue de la grève des loyers et des fermages" prendra un essor rapide pour devenir en 1911 "l'Union syndicale des locataires ouvriers et

11. Le concept de "répertoire d'action collective" a été développé par Charles Tilly dans de nombreux ouvrages, notamment dans *From mobilization to revolution*, Addison-Wesley, 1978 et *La France conteste de 1600 à nos jours*, Fayard, Paris, 1986. L'idée est que les individus ne choisissent pas au hasard le moyen d'action collective utilisé, mais au sein de "répertoires" existants qui varient selon les époques, la population concernée, l'habitude et également en fonction de l'attitude adoptée par les autorités.

"employés", et essaiera sur le territoire national. C'est en son sein qu'agit le fameux Georges Cochon, militant anarchiste, qui intensifia les déménagements à la cloche de bois et les résistances aux expulsions avec le "raffut de St Polycarpe", qui consiste à appeler les voisins en renfort lors des expulsions¹². En 1912 une scission survient et naît une nouvelle organisation, l'"Union fédérale des locataires", ancêtre de l'actuelle Confédération Nationale des Locataires (CNL). Après la première guerre mondiale, alors que sévit une crise internationale du logement, elle organisera de grandes manifestations pour obtenir une réglementation des loyers et empêcher les expulsions. Celle du 27 octobre 1923 rassemblera à Paris plus de 100 000 personnes pendant que se tenait le congrès de l'Internationale des propriétaires. Son activité sera stoppée par la seconde guerre mondiale, l'organisation suspectée d'être trop proche du parti communiste étant dissoute.

B. L'après-guerre et la lutte pour l'application de la loi de réquisition

Après la seconde guerre mondiale, le Gouvernement Provisoire adopte le 11 octobre 1945 une ordonnance, connue aujourd'hui sous le nom de "loi de réquisition", pour faire face aux problèmes de logement des civils sinistrés, anciens déportés ou prisonniers. Dès 1945, le Mouvement Populaire des Familles (MPF)¹³ entreprend plusieurs actions de squattages, notamment à Marseille et à Angers, pour accélérer son application. Ce mouvement de squatters, appelé à Marseille Entente Squatters, durera jusqu'en 1947. Aucun véritable effort de construction n'ayant été réalisé, le manque de logements se fait gravement sentir. Lorsque le 1er février 1954, le froid ayant causé la mort de plusieurs personnes, l'Abbé Pierre lance son fameux appel, les anciens squatters rejoints par d'autres se remettent au travail. Ils mettent sur pied, sous l'égide d'Emmaüs, des Comités d'Aide aux Sans Logis constitués de personnes de toutes classes sociales, venues essentiellement du catholicisme social mais aussi

12. Sur cette période, cf. Perrot (M.), "Les ouvriers, l'habitat et la ville au XIXe siècle", in Flamand (J.P.) (dir.), *La question du logement et le mouvement ouvrier français*, Editions de la Villette, coll. "Penser l'Espace", 1981.

13. Sur cette période, cf. "La bataille des squatters et l'invention du droit au logement. 1945-1956", *Cahiers du Groupe de Recherche sur les Mouvements Familiaux*, n°7, 1992.

du PCF ou du MRP. Ils squatteront de manière intensive dans toute la France jusqu'en 1956, date à laquelle l'ordonnance du 11 octobre est à nouveau appliquée de manière quasi-systématique. Cette décennie de luttes débouchera sur l'adoption d'une loi interdisant les expulsions durant la période hivernale. Les comités se transformeront alors en Comités d'Action avec les Sans-Logis avant de s'organiser de manière syndicale, un peu sur le modèle de la CNL, sous le sigle de Confédération Générale du Logement (CGL). La période allant de l'après-guerre à 1968 est donc marquée par l'adoption d'un mode spécifique d'action et de pression sur les autorités, le squattage.

C. L'après 68 : la diversification des luttes sur le logement

Après mai 1968, de nouveaux types de luttes apparaîtront, qui s'exprimeront de nouveau sous la forme du squattage. C'est en effet dans la ligne de contestation idéologique de mai 1968 que plus d'une dizaine d'immeubles vides et plus d'une cinquantaine d'appartements et de pavillons vacants se verront squatter par des sans-logis et mal-logés, menés par l'organisation maoïste Secours Rouge – qui participe ainsi au mouvement international de luttes urbaines qui se développe – entre janvier 1972 et janvier 1973 dans la région parisienne¹⁴. Le mouvement de lutte sur le logement comporte aussi des formes de luttes spécifiques, la grève des loyers massive dans les foyers de travailleurs immigrés et dans les foyers de jeunes travailleurs à la même époque. A la fin des années soixante-dix et au début des années quatre-vingt, les squatts changeront de style, organisés pour la plupart dans la région parisienne, entre autres par des occupants-rénovateurs qui cherchent à "vivre autrement" et à restaurer l'habitat ancien pour éviter la déportation des couches populaires vers les banlieues. D'autre part, des squatts "alternatifs" liés au mouvement rock du même nom sont créés pour tenter de mettre sur pied des centres sociaux, comme ce fut le cas au début des années quatre-vingt avec le squatt de "l'Usine" à

14. Sur cette période, cf. Castells (M.), Cherki (E.), Godard (F.), Mehl (D.), *Crise du logement et mouvements sociaux urbains. Enquête sur la région parisienne*, Mouton, 1978.

Montreuil. Malgré l'arrivée au pouvoir du gouvernement socialiste, et l'espoir qui s'en suivit du côté des militants du logement et en particulier des squatters, dont le nombre augmenta à partir de 1981, la répression s'abattit durement sur les squatters dès 1983, ne préservant que quelques maisons occupées de manière individuelle et anonyme¹⁵. Il faudra attendre 1986 et la cohabitation pour que renaîsse un mouvement ouvert de lutte sur le logement.

15. Sur ce mouvement, cf. Duyvendak (J. W.), *Le poids du politique. Nouveaux mouvements sociaux en France*, L'Harmattan, Coll. Logiques sociales, 1994.

I. La réinvention des mal-logés comme acteur collectif : l'expérience du CML de 1986 à 1990

Après l'échec relatif des mouvements de squatters alternatifs durement réprimés dès 1983 par le gouvernement socialiste, la mobilisation dans le domaine du logement se ralentit au niveau parisien¹⁶. En 1986 a lieu une mobilisation qui aura pour suite la création d'un comité des mal-logés (CML).

A. Les incendies du 20ème arrondissement et la création du CML

Entre septembre et décembre 1986, quatre incendies faisant plusieurs morts et blessés ravagent des hôtels meublés du 20ème arrondissement. Dans un contexte d'aménagement de l'est parisien et de montée de l'extrême-droite – Jean-Marie Le Pen ayant été élu cette même année député de Paris – on ne saura pas pour la plupart si leur cause est accidentelle ou criminelle. Dès le début, la mairie n'ayant proposé qu'un relogement d'une semaine en hôtel aux 94 familles concernées, un "collectif de soutien aux sinistrés" se crée. Rassemblant une trentaine d'organisations de gauche (P.C., Ligue des Droits de l'Homme, SOS-Racisme, Action Catholique Ouvrière...), des habitants du quartier sensibilisés, la paroisse et des associations de parents d'élèves ainsi que nombre de personnalités, celui-ci cherche à obtenir le relogement des familles au moyen de pétitions et de manifestations, tandis qu'une action judiciaire est engagée pour obtenir tant l'aboutissement des enquêtes quant aux responsables de ces incendies que la réquisition de logements vacants au profit des familles sinistrées.

Après le deuxième incendie, les négociations n'aboutissant pas, certaines familles occupent le 2 novembre 1986 un immeuble vide au 67 rue des Vignoles, donnant directement sur la place de la Réunion. Ce squattage est organisé par les familles aidées d'habitants du quartier – parents d'élèves, enseignants, travailleurs

16. Même si dans d'autres villes, comme Lyon, des mobilisations sporadiques ont lieu, à l'initiative d'une Coordination pour le Droit au Logement (1983-1986). Voir notamment les articles du journal militant *Partisan* sur cette période.

sociaux, militants catholiques ainsi que le curé de la paroisse – et d'un certain nombre de militants venant des squats, mais n'est jamais soutenu par le "comité de soutien" qui situe ses interventions dans le registre de la lutte anti-raciste. De jeunes squatters s'installent aux côtés des quinze familles, et une association est créée, "Un Logement d'Abord" (ULA), présidée par un ancien occupant-rénovateur, Jean-Baptiste Eyraud. Celle-ci gère les dossiers d'aide judiciaire des familles – lesquelles ont obtenu un délai de quatre mois au terme de leur jugement d'expulsion –, la vie quotidienne à l'intérieur de l'immeuble et participe à l'action publique en faveur des relogements. En juin 1987, les dernières familles sinistrées sont finalement relogées tandis que d'autres prennent leur place, et l'ensemble des habitants du 67 obtient un nouveau sursis à l'expulsion en octobre 1987.

Durant toute cette période, un petit groupe de militants d'extrême-gauche participe aux initiatives du comité de soutien et de ULA. Se démarquant principalement du comité de soutien aux sinistrés, et inspirés en ce sens par les actions d'occupation de logements vides menées à Lyon entre 1983 et 1986, ils créent en mars 1987 le CML pour organiser les mal-logés dans une optique offensive plus que défensive. Celui-ci installe ses permanences au rez-de-chaussée du 67 rue des Vignoles. Dès le départ, il est créé avec pour projet de réquisitionner des logements HLM vacants. Mais pendant un temps, ses actions seront surtout des actions de sensibilisation (demandes collectives de HLM, porte-à-porte, affichages dans les halls d'entrée d'immeubles...), d'opposition physique aux expulsions, de conseil juridique mais aussi de pressions sur les autorités sur le mode de l'action d'éclat (occupations d'organismes publics et de conseils municipaux). Après une première action de réquisition au bénéfice de deux familles mal-logées le 11 avril 1987 au 140, bd de Ménilmontant, le CML connaît une crise interne durant l'hiver 87-88. Il se réorganise par la suite, mettant en place un système de cartes d'adhérents et de cotisations, s'efforçant de tenir les réunions hebdomadaires prévues dans sa Charte. Du point de vue idéologique, la référence au racisme comme une des sources du problème du

logement des immigrés disparaît au profit d'une conception de la crise du logement en termes de mécanismes économiques globaux. Enfin, c'est à cette époque que les militants de ULA s'investissent dans le comité, apportant la crédibilité qu'ils ont acquis grâce à leur action avec les familles du 67, dans la médiation avec nombre d'organisations et dans l'usage des médias.

B. Réquisitions et premières tensions

Le comité reprend alors ses activités : après l'occupation médiatisée, durant la campagne présidentielle, de l'Etat-major électoral de Raymond Barre, le 16 avril 1988, pour faire connaître une "Lettre ouverte aux candidats à la Présidence de la République", qui réclame entre autre "la remise en activité de la loi de réquisition", des actions de squatting sont entreprises. Le 12 mai 1988, le CML aidé de la communauté Emmaüs de Neuilly-Plaisance occupe huit appartements dans un immeuble HLM vacant rue de Volga, les familles envoyant comme la première fois un loyer équivalent à 20% de leurs ressources. Les contacts que les militants d'ULA avaient noués avec les médias ont pour résultat une bonne couverture médiatique de l'action, et le contexte politique – Michel Rocard vient d'être nommé Premier Ministre et n'a pas encore formé son gouvernement – entraîne l'absence de prise de décision immédiate par les autorités. Cette action est suivie d'un afflux d'adhérents : le CML voit passer ses effectifs d'une vingtaine de personnes à 200. Le comité réitérera les occupations d'appartements HLM vides à de nombreuses reprises : deux appartements rue des Rigoles dans le 20ème le 25 décembre 1988, rue de la Fontaine-au-Roi le 15 janvier 1989 (il s'agit d'un immeuble HLM neuf de 22 logements, une opération si spectaculaire que le comité voit passer ses adhérents au nombre de 700), les deux appartements restés inoccupés rue de Volga après que l'immeuble ait été attaqué par un commando déversant gaz lacrymogène et poudre de chlore en août 89, quatre pavillons HLM à Champigny en octobre 89 et sept appartements HLM au 16 rue de l'Orme au mois de décembre. Pour chaque occupation, les militants du comité

bénéficiant du soutien de la communauté Emmaüs de Neuilly-Plaisance qui apporte le mobilier de base. Les squatters sont régulièrement condamnés à l'expulsion, celle-ci étant néanmoins assortie de délais, et à des amendes.

Dans le même temps, le CML organise de nombreuses manifestations pour demander l'application de la loi de réquisition et le rétablissement de l'eau dans les immeubles où elle a été coupée, manifestations ponctuées parfois d'occupations d'organismes publics. Ce fut le cas le 22 juin 1988, avec l'invasion de l'OPHLM de la Ville de Paris où un véritable siège s'instaure durant plus de 24h, ce qui occasionne une grande médiatisation du comité, ou encore le 9 mars 1990, lorsqu'à l'issue du procès des squatters de la rue de l'Orme 400 personnes investissent le ministère de la Santé et des Affaires Sociales pour demander la réouverture de l'eau dans différents immeubles.

Parallèlement à son succès relatif, le comité connaît un certain nombre de tensions, portant avant tout sur la stratégie à adopter vis-à-vis des organisations susceptibles de l'aider et des médias, mais aussi sur la gestion du 67 rue des Vignoles. Dès cette époque, deux courants existent : d'un côté les membres fondateurs, prônant une indépendance totale, font preuve d'une grande méfiance vis-à-vis des médias et ne veulent à aucun prix accepter de négocier afin d'entamer la réhabilitation du 67, et de l'autre les anciens membres de ULA et d'autres, arguant de l'utilité des associations amies ainsi que de celle de la médiatisation, qui eux entament des négociations avec la filiale d'Emmaüs "Un logement pour tous" devenue propriétaire du 67 afin de réhabiliter l'immeuble. Leur opposition se fera sentir plus fortement après l'expulsion, le 2 mai 1990, des deux principaux immeubles tenus par le CML, le 92, rue de la Fontaine-au-Roi et le 67, rue des Vignoles. Cette dernière donnera lieu à un campement de quatre mois sur la Place de la Réunion.

C. Le campement de la Place de la Réunion

Lorsque les forces de police évacuent le 2 mai au petit matin les deux immeubles, la surprise est totale chez les militants et les squatters. Très vite néanmoins, on se ressaisit et malgré les hôtels payés aux squatters durant une semaine par la mairie de Paris, ceux-ci se rassemblent en fin d'après-midi devant le 67, où ils investissent le square de la Réunion. Là la résistance s'organise, à commencer par l'installation, grâce à une action parfaitement orchestrée et militairement préparée, de tentes pour les occupants, soutenus par les habitants du quartier, des étudiants et de nombreuses organisations et associations. Très vite se constitue un "comité d'occupation du square" qui, devant l'afflux des organisations, se transformera bientôt en "comité de soutien aux expulsés". Après l'installation de nouveaux campements d'expulsés devant la Mairie du 19ème et le Sacré-Coeur, le soutien d'associations et de personnalités se voit renforcé par l'unité qui se crée entre les différentes luttes, et par les prises de position réitérées de l'Abbé Pierre en faveur des familles, faisant basculer la couverture médiatique en faveur des expulsés, puisque le problème est pressenti comme un problème général de logement et non limité à quelques squatters jusqu'au-boutistes, thèse que les autorités voulaient accréder.

Ces mêmes autorités refusent le dialogue avec le CML, au prétexte que celui-ci, du fait d'un choix idéologique de ses instigateurs, n'a pas de statut juridique. Grâce au succès de deux manifestations organisées les 10 et 19 mai, Emmaüs et le Secours Catholique sont pressentis après la deuxième manifestation pour jouer le rôle de médiateurs entre les expulsés et les autorités – préfecture et gouvernement-, les premiers renonçant à cette période à l'idée d'occuper un nouvel immeuble, malgré l'avis contraire du courant fondateur du CML. La mairie de Paris propose le 21 mai le relogement des familles dans une cité murée à St-Denis. Cette solution est refusée par les expulsés, et malgré les bons offices des deux organisations caritatives, celles-ci se désengagent officiellement début juin, n'ayant pu aboutir dans leur mission de médiation.

Peu avant une manifestation unitaire prévue le 16 juin par les grandes organisations, à laquelle le P.S. doit participer, au terme d'un revirement de sa position au départ critique et malgré l'opposition d'une partie du CML et de la tendance "jeunes squatters" présente sur la place (lesquels afficheront sur le passage de la manifestation une banderole "Délogés, délogeurs ensemble : la manif de la honte", et obligeront les militants P.S. à quitter le cortège par des jets de détritus), le gouvernement annonce le 12 juin qu'il nomme un médiateur, M. Bloch-Lainé, chargé de régler les problèmes de campements dans Paris. Celui-ci remet son rapport dès le 4 juillet, ayant accompli sa mission : les familles seront relogées par différentes préfectures et par des sociétés anonymes HLM, en partie au moyen de baux glissants¹⁷ signés avec l'ARIL, organisme chargé de plus du suivi social des familles, la mairie de Paris, vivement critiquée dans le rapport, ne prenant en charge que le relogement de trois familles dans la cité de St-Denis. La dernière tente de la Place de la Réunion sera démontée le 30 septembre.

A l'issue de ce conflit, les tensions internes au CML se font de plus en plus fortes notamment au sujet du soutien des organisations institutionnelles. Ces dernières ont pris en charge le problème, grâce à la constitution d'un "comité de vigilance contre les expulsions", créé sous l'égide de la LDH et rassemblant les principaux partis, syndicats et organisations humanitaires, lequel suit effectivement le problème des relogements. Lors d'une A.G. fin septembre les dissensions aboutissent à la scission du comité, le petit groupe de militants réunis autour de Jean-Baptiste Eyraud, ex-président de ULA et la majorité des familles quittant le comité et fondant en octobre 1990 l'association DAL, financée au départ par Emmaüs, qui installe ses locaux au rez-de-chaussée d'un squat.

17. La formule est inventée à cette occasion : les baux sont signés avec une association, laquelle sous-loue aux locataires considérés comme étant "à l'essai", avant que le bail ne passe à leur nom au bout d'une période d'un an.

II. La création de DAL et le campement comme mode d'action collective des mal-logés (1991-1992)

A. La constitution de DAL et ses premières actions

Droit au Logement, contrairement au CML, dépose immédiatement ses statuts comme association régie par les dispositions de la loi de 1901. Outre la décision d'accepter le partenariat avec les organisations politiques, syndicales et associatives, ses membres fondateurs décident de ne plus utiliser le squat comme mode d'action mais d'utiliser en revanche toutes les ressources que peuvent apporter la médiatisation. Débute par ailleurs un solide travail de terrain : des permanences bi-hebdomadaires sont immédiatement mises en place, durant lesquelles les dossiers de demande de logement HLM des adhérents sont constitués de manière à ce que l'association puisse contrôler d'éventuelles négociations, contrairement à ce qui s'était produit place de la Réunion.

Les premières actions de DAL ont avant tout pour but de lui conférer une reconnaissance de sa représentativité des mal-logés : il s'agit d'apparaître partout en région parisienne où surgissent des conflits notamment lors d'expulsions, la plupart des actions étant de nature défensive. Le DAL obtient ainsi, en collaboration avec Emmaüs et des organisations diverses selon les lieux, le relogement de plusieurs familles expulsées en banlieue et à Paris durant la fin de l'année 1990. Il intervient également auprès des commissaires, des travailleurs sociaux ou de la commission des impayés de loyers pour empêcher les expulsions, fait profiter ses adhérents de l'aide juridique d'avocats ralliés à sa cause, et constitue dans le même temps des collectifs d'immeubles.

Parallèlement à ces activités d'organisation et à ces mobilisations défensives, le DAL s'essaye au lobbying et à l'utilisation tactique des médias lors de la discussion en deuxième lecture à l'Assemblée Nationale d'un projet de réforme de la loi sur les



procédures civiles d'exécution, qui tend à supprimer la trêve hivernale pour les expulsions de squatters (article 61) et à ne plus rendre nécessaire la présence de la force publique aux côtés des huissiers lors des expulsions. L'association cherche à empêcher le vote de ces deux dispositions par deux moyens : d'une part en écrivant aux autorités et en utilisant le poids médiatique de l'Abbé Pierre, d'autre part en organisant un rassemblement le 24 avril 1991 devant l'Assemblée Nationale suivi d'une conférence de presse en compagnie d'autres organisations (Emmaüs, la Cimade, LDH, CGL, les Verts, le P.C.F., le Secours Catholique, etc.). La loi quelque peu modifiée sera néanmoins adoptée. De plus, le DAL organise à l'occasion de la fin de la trêve hivernale, le 16 mars, une manifestation contre les expulsions sans relogement en compagnie d'un "collectif de vigilance des mal-logés" créé à son instigation et rassemblant de nombreuses organisations.

Le DAL initie et soutient également quelques mobilisations offensives durant ses premiers mois d'existence. Ainsi, l'association dresse une liste de dix-neuf familles adhérentes sans-logis ou très mal logées, et cherche à obtenir des autorités leur relogement. Elle met par ailleurs en avant la revendication plus générale de l'application de la loi de réquisition. Si le Préfet s'engage par écrit à reloger les familles, la décision n'est pas suivie d'effets. En réponse, le DAL organise quelques opérations musclées comme l'occupation en mars de la sous-direction du logement de la Ville de Paris pour demander l'enregistrement de demandes de réquisition ou bien encore celle des locaux du service du logement de la Préfecture de Paris. En outre, le DAL s'investit aux côtés de familles sans-logis qui organisent des campements de leur propre chef : la place de la Réunion continue à faire des adeptes. Certaines familles rejoindront un mode d'action spécifique au campement : la grève de la faim. C'est le cas sous une tente montée début novembre devant la mairie du 18ème arrondissement par des familles sans-logis, où une femme entamera une grève de la faim, et également pour six mères isolées maghrébines qui jeûnent en mai 1991 devant la mairie du 20ème arrondissement. Même si les militants de DAL ne sont pas

particulièrement favorables à ce type d'action, ils soutiennent les familles dans leurs démarches qui aboutissent à leur relogement.

Si ces premières actions ont permis à DAL de faire parler d'elle, l'association ne trouvera sa légitimité de représentante des mal-logés et des sans-logis, aux yeux des autorités et des médias, qu'après la mobilisation qui aura lieu au moment de l'occupation d'un terrain au 133 quai de la gare dans le 13ème arrondissement.

B. Le campement du quai de la Gare (13 juillet – 18 novembre 1991)

Malgré l'effet quelque peu dissuasif pour la préfecture de police des actions de DAL protestant contre la reprise des expulsions que la fin de la trêve hivernale autorise, l'association se retrouve au début de l'été avec plusieurs des familles adhérentes expulsées, certaines dormant même dans son local. Par ailleurs, après la place de la Réunion, les militants caressaient l'idée de créer un point central de regroupement dans Paris, reprenant là un type d'action de l'abbé Pierre en 1954 (des tentes montées rue de la Montagne-Sainte-Geneviève). Enfin, après les occupations de bâtiments publics, la préfecture avait rompu ses contacts avec le DAL. Les militants décident donc d'occuper un terrain public, soigneusement choisi : il s'agit de viser la Mairie de Paris et son projet du "grand est parisien". Emmaüs subventionnera l'opération, préparée avec minutie : le 13 juillet 1991, 50 familles envahissent le terrain du 133, quai de la gare, précédées par plusieurs camions contenant des tentes, et soutenues par 200 personnes. Les revendications avancées par DAL sont le relogement de toutes les familles à la rue, l'arrêt des expulsions sans relogement, l'application de la loi de réquisition et, plus généralement, l'ouverture d'un débat public sur la question du logement. Très vite la décision est prise de laisser affluer les familles sans logement – après vérification et constitution de dossiers (celles-ci doivent impérativement être salariées, l'association ayant choisi d'intégrer ce critère de recevabilité des dossiers mis en œuvre par les organismes HLM) – jusqu'à saturation du camp. Comme les militants de DAL l'avaient prévu, le gouvernement socialiste ne

donne pas l'ordre d'expulser le campement malgré les demandes réitérées de la mairie de Paris. Le campement s'organise donc : des délégués sont désignés par communauté (européenne, africaine et maghrébine), des commissions sont mises en place pour s'occuper de la sécurité, des enfants, des admissions, etc. L'association "Un toit un droit" est créée, qui rassemble personnalités et associations venues en soutien, dans le but de prendre à son compte les poursuites judiciaires, qui ne manqueront pas de se concrétiser dans un procès qui aura lieu le lundi 22 juillet. La ville de Paris ayant assigné les campeurs, ceux-ci assignent à leur tour le préfet pour ne pas avoir assuré le droit au logement. Un premier délai est donné aux campeurs jusqu'au 12 août pour évacuer les lieux. Une nouvelle demande de délais sera déposée par les campeurs par la suite, le tribunal leur accordant cette fois-ci jusqu'au 2 septembre, "la solution d'intérêt général hautement souhaitable" qu'évoquait le tribunal n'ayant pas été trouvée.

L'association, au conseil d'administration de laquelle siège l'Abbé Pierre, a également pour but de mobiliser le maximum de soutiens. Le campement, géographiquement isolé, se trouve pourtant sur un terrain stratégique : il jouxte le chantier de la Très Grande Bibliothèque et doit servir à accueillir les ouvriers. Cela aura pour conséquence, au niveau des négociations, que Gouvernement et Mairie de Paris passent leur temps à "se repasser le mistigri". Par ailleurs la mairie de Paris demande la suspension des travaux de la TGB pour raisons de sécurité, comme moyen de pression pour que l'Etat signe bien l'arrêté de déclaration d'utilité publique de la ZAC Seine-Rive Gauche. De plus, le gouvernement n'a pas intérêt à laisser le campement se pérenniser pour ne pas retarder les travaux prévus. Ainsi, au bout d'un mois de campement, après que le secrétaire d'Etat au logement Marcel Debarge ait proposé le relogement des seules 37 premières familles, les squatters obtiennent l'ouverture effective de négociations et la prise en compte de toutes les familles présentes pour un relogement définitif, dans le cadre du plan d'action régional pour le logement des défavorisés mis en application sur Paris à cette occasion.

Par la suite, les négociations s'enlisent un temps, à propos des garanties de relogement définitif, des conditions d'hébergement provisoire prévues par le plan (en particulier quant à leur durée) et du nombre de familles campant réellement. Des accusations de manipulation lancées par la Mairie de Paris, la Préfecture, et reprises par les médias laissent entendre que l'Abbé Pierre se désolidarise de DAL. Les familles commencent à s'impatienter. Les femmes, qui ont commencé à s'organiser de manière autonome, manifestent en deux occasions seules, dont une fois sans avoir prévenu les hommes du campement (le 27 août 1991 devant la Préfecture). La fin des vacances scolaires approchant, les manifestations et rassemblements sont à nouveau à l'ordre du jour. Le samedi 31 août un cortège d'environ 1000 personnes défile pour l'application de la loi de réquisition, du quai de la gare à la place St-Michel, alors que le campement accueille 100 familles. Une autre manifestation est organisée un mois plus tard dans les quartiers populaires, le 28 septembre (bien qu'aucun délai supplémentaire n'ait été demandé, il n'y a pas d'expulsion puisqu'un processus de négociation a été entamé), pour exiger le droit au logement.

Avec le froid et les conditions matérielles très difficiles du campement, des problèmes surgissent parmi les familles. Ces dernières relèvent le hiatus entre les réquisitions demandées qui concernent par définition des logements provisoires et la revendication de relogement définitif. Les militants de DAL ont beaucoup de mal à faire accepter aux familles leur stratégie, et en fait le cadre très général de la lutte telle qu'ils la conçoivent. Durant le mois de septembre, le problème de la scolarisation des enfants focalisera les énergies, rectorat et mairie d'arrondissement se renvoyant la balle. Après une assignation du préfet, le problème est réglé, y compris pour les enfants de deux ans, mesure d'autant plus nécessaire que le froid se faisant de plus en plus dur, les rats se réfugient dans les tentes, allant jusqu'à attaquer les enfants. Une commission de travail sur le problème du chauffage des tentes est mise en place, après que l'installation d'ALGECOS (baraques de chantiers) ait été refusée par les

familles et condamnée par la préfecture ; quelques chauffages mobiles sont finalement installés.

C'est bien le froid et les conditions matérielles déplorables qui accéléreront le règlement du conflit. Les médias dénoncent régulièrement ces conditions, y compris – et cela eut vraisemblablement beaucoup d'importance au niveau des autorités – les médias étrangers. Les familles s'adressent à ce moment à la Fondation France-Liberté dont la présidente Danièle Mitterrand prend fait et cause pour les campeurs. Une plainte est déposée au nom des enfants devant l'ONU et la Cour Européenne des Droits de l'Homme pour violation de la convention internationale des droits de l'enfance le 23 octobre, accompagnée d'un texte signé par 101 ONG de défense des droits de l'homme. Cette action sera également largement répercutée dans les médias. En revanche, une autre action, qui visait avant tout à attirer leur attention, n'obtiendra pas l'audience souhaitée : dans la nuit du 8 au 9 octobre, une partie des familles s'installent sous une bâche autour de braseros sous le Pont-Neuf, à l'endroit même où en 1954 l'Abbé Pierre avait installé des tentes pour les sans-abris. Finalement, après s'être arrêtées pendant près de deux mois, les négociations reprennent, probablement en raison du surgissement de nouveaux conflits (campement devant le 108, rue de Montreuil expulsé, grève de la faim de plusieurs mères de famille du 1er au 5 novembre devant la sous-direction du logement), entre les familles et les avocats d'un côté et la Préfecture de l'autre (DAL ne participe plus aux négociations). Le 30 octobre le préfet s'engage pour la première fois à réservier cent logements pour les campeurs sur les six cent prévus par le contrat d'objectif signé en application de la loi Besson. Reste à faire accepter cette solution qui invente le concept de logement-passerelle aux familles (certains sont des logements ALGECOS). Ce n'est que grâce à la force de persuasion de l'Abbé Pierre, qui se rend sur le campement, que le conflit trouvera son issue le 4 novembre dans l'acceptation du plan. Celui-ci prévoit la mise en place d'une commission de suivi des relogements, au sein de laquelle l'ARIL doit à nouveau jouer un rôle déterminant. Le campement sera enfin évacué, après cinq mois de conflit, entre

le 13 et le 18 novembre, toutes les familles ayant depuis obtenu leur relogement définitif. Ce conflit très dur aura pour conséquence pour DAL le départ d'une partie de ses militants, en raison de l'usure et de divergences sur le conduite de la lutte, mais aussi l'arrivée de nouvelles troupes et, surtout, la renonciation au campement comme mode d'action. Mais des mal-logés remettront en cause cette deuxième conséquence l'année suivante, montant un campement spontané.

C. 1992, l'année de tous les conflits : de Vincennes à la marche des sans-logis

Après la lutte de quai de la gare, le DAL reprend ses activités habituelles de réaction ponctuelle aux expulsions et d'actions visant à faire pression sur les autorités. A l'occasion de la fin de la trêve hivernale, l'association organise, avec la CGL et la CNL, des assises sur le logement, à l'occasion desquelles on rend publique une "charte pour l'arrêt des expulsions sans relogement et des évictions". Le 22 avril, pour réclamer l'application de cette charte, ce sont 150 familles qui partent en manifestation et déposent des demandes de réquisition à la sous-direction du logement de la Ville de Paris.

Mais c'est à l'occasion d'une expulsion que débutera ce que les médias ont appelé "l'affaire des maliens de Vincennes". Le 16 mai 1992, le DAL installe une tente sur le marché d'Aligre pour une famille expulsée. D'autres familles, dont certaines adhérentes du DAL, demandent à s'installer mais il leur est expliqué par les organisateurs qu'il s'agit de régler un cas individuel. Ces familles, au nombre de 8, décident alors d'occuper un immeuble vide à Fontenay-sous-Bois le 20 mai. Devant son état de délabrement, elles s'installent face à la mairie sous des chapiteaux. Le maire de la commune Louis Bayeurte convainc alors les familles, toutes parisiennes, d'aller s'installer sur l'esplanade de Vincennes. Montreuil fournit alors tentes et matériel de base, objets qui seront saisis par la police, ce qui donnera lieu à de violentes échauffourées lors d'une nouvelle tentative d'installation de matériel par Emmaüs quelques jours plus tard. Le nombre de familles ne cesse d'augmenter (il atteindra à la

mi-juillet environ 300 familles, 72 cinq jours après l'installation), bien que le DAL ait offert de contrôler les installations après l'échec de sa proposition d'attendre une action préparée à l'avance. Les conditions du campement sont des plus sommaires (seules quelques bâches et couvertures sont passées en fraude).

Un comité de soutien est mis en place rapidement, composé d'étudiants, de militants de la LCR, d'Alternative Libertaire, du DAL, du CML, du syndicat Sud-PTT (qui s'était déjà illustré dans son soutien quai de la gare), des comités locaux basés à Fontenay de SOS-Racisme, de la CGT et de la CFDT, ainsi que de militants et habitants du quartier. Les organisations humanitaires et africaines sont alors absentes. Mais, dès le 25 mai, Makan Sidibé, président du Conseil des Maliens de France, jeune organisation regroupant 72 associations, devient porte-parole des familles dont il désigne les délégués. Dès lors, la partie se jouera à trois du côté du soutien : le CMF, le DAL et le Comité de soutien. Jusqu'au 27 juin, ces trois organisations agiront relativement de concert. Le DAL cherche à constituer les dossiers, aidé de Médecins du Monde, d'Emmaüs et de la LDH, mais ceux-ci inachevés sont récupérés le 16 juin au siège de Médecins du Monde de manière autoritaire par le CMF. Les quatre associations s'excluent dès lors de tout processus de négociation. Des contacts avaient en effet été pris, sans résultat, avec le ministère de l'Intérieur et la Mairie de Paris mais aussi avec la Préfecture (qui a créé une cellule de crise dès le 26 mai), dont les propositions d'hébergement provisoire à l'hôtel, puis dans des sites collectifs en banlieue, avaient été refusées. La rupture entre ces organisations et le CMF deviendra sans appel lorsque le DAL, prenant acte de sa position inconfortable dans le conflit de Vincennes, organise lui-même une opération qui débute le 27 juin, baptisée "marche des 33 familles sans-logis", pour ses familles adhérentes : une centaine de manifestants, avec le soutien de l'Abbé Pierre et d'autres personnalités, s'installent devant un immeuble vacant de la Ville de Paris dans le 20ème arrondissement. Ils sont dispersés par la police, à plusieurs reprises, et entament alors une marche d'immeuble vide en immeuble vide et d'église en église qui durera jusqu'à la fin du mois d'août.

III. Le retour aux squattages et l'élargissement de DAL (1993-1995)

A. Le retour aux squattages et la création du Comité des Sans Logis (CDSL) et de la Coordination des Sans Abris (CDSA)

Le jour de Noël 1992, une centaine de familles sans-logis de DAL investissent le hall d'entrée du Georges V, munis d'un sapin en carton et de faux bons de réquisition. Cette action symbolique est destinée à alerter les médias ainsi qu'à souder un groupe de familles susceptibles d'agir ensemble. Plusieurs manifestations "commandos" s'en suivront, pour remettre les dossiers des familles, notamment à l'Elysée et à la Ville de Paris. La décision est finalement prise d'occuper un immeuble, entre les deux tours des élections législatives, pour profiter de la relative paralysie des pouvoirs, et l'action est préparée tout aussi minutieusement que lors du campement du quai de la gare : ce sont les personnalités qui déclareront occuper l'immeuble et y héberger des familles, pour les protéger des poursuites judiciaires. Le mercredi 24 mars, 23 familles sans-logis ayant accepté le principe et 200 à 300 personnes ainsi que de nombreuses personnalités (Albert Jacquart, Mgr Gaillot, Jacques Higelin, l'équipe de *Charlie-Hebdo*...) investissent le 41, avenue René Coty, ancien orphelinat appartenant à la Ville de Paris et réquisitionné en décembre par M. N. Lienemann mais non affecté. Un blocus policier est immédiatement mis en place, qui durera jusqu'au lendemain soir, pendant que s'engage une bataille juridique : plainte de la fondation locataire auprès du procureur de la République pour atteinte aux libertés et entrave à la liberté de circulation, assignation en référé par DAL du préfet de police pour "voies de fait" pour faire cesser le blocus, assignation en référé par la mairie de Paris de la fondation pour contravention aux clauses du bail, afin d'expulser les 23 familles, lesquelles obtiennent le 15 avril un délai de deux mois de la part du TGI et font appel.

Les revendications des familles sont leur relogement, y compris en logement privé. Cet immeuble avait été choisi pour l'action en raison de la présence d'un locataire, la fondation, qui déclare héberger les familles : en cas de squattement sans

cette couverture, les militants pensaient qu'il y aurait eu une répression immédiate. Quant aux familles, toutes sans logis, elles sont de 8 nationalités différentes, dont 6 familles françaises. DAL met en place une opération financière destinée à rassurer d'éventuels bailleurs : tous les mois, les familles bloquent 20% de leurs revenus sur un livret d'épargne de la poste. Dans le quartier, la solidarité se met très vite en place, et les organisations habituellement partenaires du DAL, comme les Verts, la LDH, la LCR, le PCF, le Secours Catholique, etc. se réunissent régulièrement pour faire fonctionner les désormais rituelles commissions, tandis qu'un gala de soutien aux familles est organisé au Trianon (29 mai), pour tenter d'intégrer une dimension culturelle à l'action, du fait notamment du fort investissement de Jacques Higelin aux côtés de DAL, qui ne se démentira plus par la suite.

L'été sera ponctué de manifestations pour le relogement des occupants, mais le jeudi 26 août, ceux-ci seront expulsés avant même que le jugement d'appel ne soit rendu, la mairie de Paris ayant probablement été confortée par la présence à la tête du gouvernement d'un élu parisien. Malgré une manifestation de soutien, les familles passeront la nuit devant l'immeuble, dormant par la suite dans des locaux prêtés par des associations ou des églises tout en revenant tous les jours se poster devant l'immeuble évacué. Le 3 septembre, une manifestation sur le thème de la crise du logement en Ile-de-France rassemblant plus de 1000 personnes part de l'avenue René Coty pour se rendre Place St-Michel, à l'appel de DAL et de la LDH rejoints par de nombreuses organisations. Deux semaines plus tard, le jugement d'appel est rendu, accordant six mois de délai aux familles pour trouver une solution de relogement ; il fait désormais jurisprudence puisqu'il reconnaît le "droit de nécessité" dans le cas de l'occupation de cet immeuble. A partir de ce moment-là, et durant une semaine, les rassemblements quotidiens s'intensifieront, jusqu'à ce que l'Abbé Pierre vienne en personne s'installer devant l'immeuble, le vendredi 24 septembre, pour exiger le relogement des expulsés. Jean Tibéri devra se rendre lui-même devant l'immeuble pour négocier avec l'Abbé, et lui faire constater que tout l'intérieur du bâtiment a déjà

été démolie, avant de promettre un relogement à l'hôtel en attendant une solution définitive. L'affaire remonte jusqu'à Matignon où sont reçus l'Abbé Pierre, un membre de la LDH, le président de MdM et celui de DAL. A ce jour, certaines familles du 41, avenue René Coty n'ont pas encore été relogées. Peu de temps après cet épisode, et en partie grâce à la participation très médiatisée de l'Abbé Pierre lors de l'occupation avenue René Coty, le DAL interviendra victorieusement aux côtés d'autres associations pour empêcher le vote d'une loi surnommée "antisquats" visant à pénaliser toute occupation de locaux ou terrains (en novembre).

Parallèlement à cette reprise des squattages "publicisés" – certes limitée puisque l'ancienne crèche était prévue pour un habitat collectif (dortoirs) – les luttes sur le logement prennent un autre visage à la fin de l'été 1993. L'apparition de journaux vendus à la criée par des SDF (Macadam, Réverbère, La Rue, Faim de Siècle) peut être considérée comme un type d'action collective puisque les vendeurs se mettent en scène comme représentants d'un groupe social. Leur contenu (souvent centré sur les luttes sur le logement) encourage par ailleurs la politisation des vendeurs. L'apparition de ces journaux aura pour conséquence, en donnant un statut et une reconnaissance aux SDF en tant que groupe social, de favoriser leur mobilisation. C'est ainsi que deux vendeurs de Faim de Siècle organisent, aidés par leur journal, la première manifestation de sans-abris le 3 décembre 1993, qui réunit une centaine de personnes, de la Place Vauban au ministère des affaires sociales, puis à Matignon. Dans la soirée, une vingtaine d'entre eux décident de passer la nuit devant le ministère, aux côtés de la coordination des infirmières dont le campement dure depuis un an. Soutenus par les syndicats du ministère (la CGT en particulier), les infirmières et une association féministe "Coeurs de femmes", les sans-abris resteront là durant dix jours, avant d'être évacués par les forces de l'ordre. S'étant repliés dans un squat proche, les campeurs reviendront tous les soirs à l'endroit rebaptisé "Place des sans-abris", réussissant même à installer un sapin le 24 décembre en fin d'après-midi, sur lequel les passants étaient invités à venir accrocher des clés. Expulsés le 27

décembre, ces campeurs mettront sur pied, sur le modèle de la coordination des infirmières, une Coordination Des Sans-Abris (CDSA), bientôt soutenue par le CML, dont les militants espèrent ici marquer un point dans la concurrence qui les opposent à ceux de DAL.

Ces derniers réfléchissent néanmoins de leur côté au moyen de mobiliser les sans-logis célibataires, laissés en retrait par l'organisation. Après avoir distribué des tracts sur le campement et dans plusieurs foyers parisiens pour appeler à des réunions dans un café, "La Folie en Tête", une association, le Comité Des Sans-Logis, est créée autour de quelques personnalités fortes. Elle inclut dans sa plateforme revendicative, outre le droit au logement, celui au RMI pour les moins de 25 ans ainsi que l'accès des "exclus" aux droits civiques et sociaux. Pour attirer les sans-abris – et bien sûr pallier à un manque sur l'agglomération parisienne –, l'association propose des domiciliations, dans un petit local qu'elle squatte au 8, rue Michal. Par la suite, un autre type d'action est engagé, qui permettra de réellement gagner leur confiance : durant le mois de janvier, le CDSL aidé des militants de DAL réussira par deux fois à faire inscrire une quinzaine de SDF par la sous-direction du logement de la ville de Paris sur le fichier des demandeurs de logements sociaux, ce qu'elle refusait de faire jusqu'alors. Ces actions couronnées de succès permettront à la douzaine d'adhérents de mener durant le mois de janvier d'autres actions plus symboliques de rassemblements devant des immeubles vides pour demander leur réquisition, ainsi que devant des foyers menacés de fermeture, pour commencer à exister médiatiquement en tant qu'association. Très vite, l'urgence se faisant sentir pour les adhérents, une opération de squattage est menée sur un immeuble de bureaux vide au 50, rue Gérard, qui permettait, contrairement à René Coty, de mener une vie privée. L'action est organisée conjointement avec le DAL, qui loge ainsi deux familles en plus des 14 célibataires du CDSL. Cette action marque un tournant dans la mesure où elle constitue la véritable reprise des squattages à but d'habitation immédiat et non de relogement à terme.

Plus tard, le CDSL s'illustrera dans le mouvement du mois de mars contre le SMIC jeune sous la forme du projet de CIP, défilant avec les étudiants et réussissant à lier idéologiquement la question du salaire futur des uns avec le problème général du logement, puis dans les marches ACI (association Agir ensemble contre le Chômage), mouvement dans lequel le DAL s'était beaucoup investi, mais dont les différentes marches locales furent surtout constituées de SDF. De plus, avec l'arrivée de nouveaux adhérents au CDSL, la stratégie du squatage est définitivement réadoptée, et le 24 mai le CDSL, le DAL et ACI investissent un immeuble vide appartenant à la Banque de France au 14, rue Béranger pour 5 familles et 12 célibataires, en compagnie de nombreuses personnalités et avec l'appui des organisations habituelles. Il était prévu d'y ouvrir une "maison de la solidarité", ce qui ne se fera pas, puisque le propriétaire relogera tous les occupants moins de trois semaines plus tard dans un immeuble à St-Ouen. Cette occupation coïncide, non par hasard, avec l'arrivée des marches d'ACI dans la capitale, quatre jours plus tard.

Une autre opération du même type se déroulera à peine plus d'un mois plus tard, le 4 juillet 1994, avec le squatage d'un immeuble vide appartenant à la ville de Paris et loué par EDF-GDF au 8, rue Condorcet, avec l'aide et sur la demande de la CGT du 9ème arrondissement, qui avait organisé les habitants d'un foyer menacé de fermeture, dans le cadre de leurs comités de travailleurs privés d'emplois. La présence de l'abbé Pierre vise à éviter une intervention des forces de l'ordre. Là aussi, un accord interviendra directement entre EDF-GDF et les occupants, tous relogés, pour la première fois y compris les RMistes, en logement social. Une semaine plus tard, douze foyers du DAL et du CDSL investiront un immeuble rue du Moulin-de-la-Pointe appartenant à une société privée (exploitant le litige qui l'opposait à ces derniers locataires), lequel servira jusqu'au squatage du 7, rue du Dragon de permanence au CDSL.

B. La rue du Dragon et le collectif Droits Devant !! : l'extension des revendications

façade dès le premier jour. Là réside également la nouveauté de cette occupation, qui élargit pour la première fois l'espace des revendications : outre la lutte pour le droit au logement, la rue du Dragon servira à la revendication d'autres droits fondamentaux (droit à la santé, aux savoirs, au revenu...) grâce à la création de l'association Droits Devant !! (DD!!!) le 12 janvier 1995, à laquelle adhèrent de nombreuses associations déjà existantes, en premier lieu ACI mais aussi la Fasti (Fondation pour l'Aide Sociale aux Travailleurs Immigrés), l'APEIS (Association Pour l'Emploi et l'Insertion Sociale), l'OIP (Observatoire International des Prisons)..., et à la création d'un espace artistique et d'une "université populaire", trois axes principaux décidés avant même l'occupation de l'immeuble. Mais la tenue du week-end d'inauguration de l'université populaire, et plus généralement de l'espace de DD!!!, pendant lequel le mur donnant sur le carrefour de St-Germain-des-Prés devait être abattu, est empêchée pour des "raisons de sécurité" par un important dispositif de CRS, avec lesquels se produisent quelques heurts le samedi 28 janvier. L'inauguration a donc lieu sur le bd St-Germain, puis sur la place, et les rassemblements se poursuivent les dimanches suivants durant le mois de février.

C'est à peu près à ce moment que la justice se met en branle : le 8 février, un huissier apporte des assignations en référé contre les chefs de famille et les associations, et le procès reporté se déroule le 23 février et le 2 mars. Le jugement rendu accorde aux familles un délai jusqu'en mars 1996, alors que l'association DD!! doit déguerpir sous huit jours, et que les travaux doivent cesser. L'association restera néanmoins dans les lieux.

Parallèlement à cette occupation, ou plutôt de son fait, les revendications du mouvement de lutte sur le logement s'étendent, notamment en raison de la création de DD!!! et de la montée des effectifs du CDSL qui passe de 400 à 1000 adhérents (en grande partie des jeunes). On a vu que celui-ci était dès le départ tourné vers d'autres revendications. Dès le 4 janvier, il organise dans le métro à la station Place d'Italie une conférence de presse contre les exactions des vigiles du GIPR, en compagnie de la

section CGT-RATP. Par ailleurs, des occupations de lieux publics ont lieu pour obtenir des secours d'urgence pour les jeunes de moins de 25 ans et pour interpeller le gouvernement, en compagnie de la CASL, de la commission jeunes d'AC! et du Collectif d'Agitation pour un Revenu Garanti Optimum (CARGO). Le 16 janvier, jouant sur la concurrence aux présidentielles entre Chirac et Balladur, c'est le BAS du 14ème qui est envahi, en compagnie de Mgr Gaillot, dont la récente révocation en tant qu'évêque d'Evreux permet une très grande couverture médiatique de l'action. Les 12 jeunes soutenus obtiennent tous entre 300 et 1500F. Au mois de mars, c'est le tour du BAS du 13ème arrondissement, dont le maire est le ministre Jacques Toubon. Le 5 avril, la permanence électorale d'Edouard Balladur est investie pour cette fois-ci 36 personnes, opération qui se solde par un semi-échec avec évacuation à la clé. Enfin, le 3 mai, une partie des manifestants se rend au ministère de la Jeunesse et des Sports pour poser le problème du RMI pour les jeunes pendant que l'autre se rend à la mairie du 15ème arrondissement, où des jeunes obtiennent des aides monétaires, et décision est prise d'occuper un BAS toutes les semaines.

Les luttes pour le logement ne sont pas en reste pour autant : après une manifestation de 5000 personnes le 8 janvier pour obtenir l'application de la loi de réquisition, le DAL, le CDSL et des sympathisants se rassemblent le 22 février place du Châtelet, pour envahir la direction de la construction et du logement de la ville de Paris afin d'exiger l'enregistrement de demandes de réquisitions et l'ouverture d'un guichet à cet effet. Le 26 mars, un nouvel immeuble est occupé, de nouveau dans un quartier chic de la capitale, au 37, boulevard Malherbes par 24 familles du DAL et 20 foyers du CDSL, dont 3 couples. Le 19 avril, une journée nationale de demandes de réquisition est organisée dans une douzaine de villes différentes, les manifestants revendiquant l'ouverture de guichets de réquisition et déposant des demandes.

Néanmoins, la principale caractéristique des luttes urbaines à partir de la rue du Dragon est leur extension à (ou dilution dans) d'autres revendications. Ainsi, le 8 avril, une grande manifestation unitaire "pour les droits et l'égalité, contre les exclusions et la

précarité" à l'initiative du DAL rassemble sur Paris entre 20 et 30 000 personnes venant aussi bien des organisations traditionnelles (partis, syndicats) que des organisations antiracistes, de lutte contre le sida, contre le chômage, etc. Des cortèges se forment également dans plus de 50 villes de France. Mais si l'extension des mouvements se fait sur les enjeux, elle se fait également géographiquement, des collectifs DAL se créant un peu partout en France.

C. La création de collectifs DAL ou anti-expulsions en province

Si le DAL avait dès sa fondation l'ambition de ne pas se limiter à la région parisienne mais bien de devenir une organisation nationale, il n'en avait pas eu les moyens jusqu'aux marches d'ACI, qui permirent de prendre des contacts en province. Néanmoins c'est surtout à la suite de la dynamique lancée à partir de l'occupation de la rue du Dragon que le DAL fera des émules dans une vingtaine de villes de Province, notamment pour ce qui est des occupations d'immeubles. Une charte est élaborée peu avant cette occupation, que doivent respecter les comités locaux pour obtenir le label DAL.

Le premier DAL hors Paris fut constitué à Montreuil en décembre 1992. Moins d'un an plus tard, un autre comité DAL se créait également en banlieue parisienne, à Clichy-la-Garenne, qui, particularité par rapport à la maison-mère, fonctionne sur le mode d'AG hebdomadaires, comme le CML ou le DAL Paris à ses débuts. Les autres comités DAL situés dans la région parisienne sont tous nés en février ou mars 1993 (Evry, Villeparisis, Conflans-Ste-Honorine...) mais n'ont réalisé à ce jour aucune occupation de bâtiment.

Au niveau des régions, si un comité DAL existait dès janvier 1994 à Toulouse, issu du "collectif de la ville habitée", tous les autres comités se sont constitués depuis l'hiver 1994, à partir des réseaux tissés par ACI. Les villes actuellement concernées sont Toulouse, Montpellier, Marseille, Orléans, Tours, Lyon, Grenoble, Nancy,

Strasbourg, Amiens, Lille, Rouen, Caen et Rennes. Si certains comités en sont à leurs tous débuts, d'autres ont déjà à leur actif plusieurs relogements, obtenus surtout par la négociation, mais aussi par un certain nombre d'occupations.

Les comités les plus actifs sous cet aspect sont certainement celui de Toulouse et de Tours : à Toulouse, après une tente montée devant la DDASS pour tenter d'obtenir le relogement de sans-logis en mai 1994, deux squattages d'immeubles ont eu lieu, l'un le 18 mars 1995 concernant l'hôtel St-Jean vide et appartenant à l'Etat, avec la présence du Pr Schwartzenberg, qui se termina par une expulsion musclée dès le lendemain mais déboucha sur le relogement de 14 ménages en raison de la forte mobilisation qui s'en suivit, l'autre le 20 avril 1995 d'une maison qui contrairement à ce que croyaient les militants n'appartenait pas à la mairie mais à une mutuelle étudiante, en présence à nouveau de Léon Schwartzenberg, de l'avocat du DAL François Breteau et de Mgr Gaillot, et qui devait déboucher sur le relogement des habitants. A Tours, ce sont quatre immeubles qui ont été occupés depuis la création du comité DAL en février 1995. Mais depuis le mois de novembre 1994, sur l'ensemble des comités DAL locaux, ce sont en tout une vingtaine d'occupations d'immeubles vacants qui ont eu lieu, sans compter que la plupart de ces comités se sont investis dans la manifestation nationale du 8 avril et dans l'action de dépôt de demandes de réquisition du 19 avril. Au total, toutes ces structures sont en train de devenir réellement effectives et efficaces.

Partant d'un problème formulé en termes de racisme lors des incendies de 1986, les luttes urbaines concernant le logement des défavorisés se sont développées durant dix ans en utilisant différentes formes ou répertoires d'action collective, de l'auto-réquisition en passant par le campement sur la voie publique pour revenir aux squattages, et ont été sous-tendues par divers présupposés idéologiques, le CML et le CDSA partant d'une analyse en termes de classes sociales alors que le DAL et le CDSL travaillent plutôt à partir d'une problématique de l'exclusion. Ces deux évolutions conjointes – idéologique et en termes de répertoires d'action collective – ont abouti à

l'extension du domaine des revendications portées par ces luttes, ainsi qu'à leur généralisation à l'ensemble du territoire et à leur réémergence dans le champ politique en tant qu'enjeu, au niveau étatique. Mais si nous avons considéré ici les luttes concernant plus particulièrement les mal-logés et les sans-logis, il faut savoir que d'autres formes de luttes existent sur le terrain du logement, même si elles sont peu importantes, peut-être plus centrées sur le problème de son environnement, comme l'indique l'existence d'un Comité de Liaison des Associations de Quartiers (CLAQ) sur Paris. La ville est et reste un immense terrain de jeux et d'enjeux...

Ce rapide historique nous a permis de cerner les grandes lignes d'évolution du mouvement que nous allons maintenant analyser. Il nous faut en effet en cerner les logiques internes et externes, et en tout premier lieu ce qui a permis l'apparition de ce mouvement, c'est-à-dire les conditions nécessaires à la mobilisation qui donnera ensuite lieu à une action collective.

Chapitre 2 :

Les conditions de la mobilisation d'une population marginale

Deux aspects nous semblent avoir permis cette mobilisation de "pauvres" : le fait que la population mobilisée soit en grande partie immigrée sur toutes ces luttes ou bien se soit structurée de manière associative (cas de SDF vendeurs de journaux qui ont créé le CDSL), et soit ainsi finalement la population la "moins dominée des dominés", et le fait qu'il existe des "entrepreneurs de mobilisation" au sens de MacCarthy et Zald.

I. Les caractéristiques communautaires ou associatives de la population mobilisée

Selon la théorie d'Oberschall¹⁸, l'une des conditions de l'action collective de populations est probable leur structuration de manière associative ou communautaire. Nous verrons ici quelles furent les méthodes mises en oeuvre par les associations, ou bien encore quelles furent les particularités de la population mobilisée pour permettre cette structuration de groupes qui pourraient passer à l'action.

A. Une structuration communautaire préalable à l'action collective

Les adhérents de DAL aujourd'hui comme du CML hier ont rencontré l'association par des voies très différentes. Pour certains, ce sont les médias qui leur ont fait connaître l'association, pour d'autres des amis. Enfin, une minorité sont envoyés par les services sociaux ou le commissariat de leur quartier, ces instances étatiques se retrouvant souvent complètement démunies face à une famille qui risque de se retrouver à la rue d'un jour à l'autre. Néanmoins, le principal "vecteur d'adhésion" reste le bouche à oreille, qui fonctionne beaucoup mieux dans les communautés

¹⁸. Oberschall (A.), *Social conflicts and social movements*, Prentice Hall, Englewood Cliffs, 1973. L'autre condition tient dans les rapports qu'entretient un groupe avec le système politique : lorsque le groupe n'a pas accès à ce système, qu'il est segmenté, alors l'action collective est probable. Cette deuxième condition nous semble être remplie, dans la mesure où les intérêts des populations marginales sont peu représentés dans ce système.

immigrées que parmi la population française, et notamment parmi la population d'Afrique noire.

En effet, cette communauté d'immigration récente¹⁹ présente un certain nombre de particularités qui en font une communauté plus susceptible d'adhérer à une association du type DAL que d'autres. Elle connaît, du fait d'une structure familiale particulière (de très nombreux enfants, des familles du type "famille communautaire" pour reprendre l'expression d'Olivier Todd²⁰, parfois des ménages polygames), des problèmes de logement que d'autres nationalités connaissent moins. De plus, cette immigration est avant tout une immigration pour raisons économiques, chaque village se cotisant pour envoyer un de ses membres en France, afin de promouvoir le développement économique de la communauté grâce à l'argent qu'enverra l'individu. Parfois, ce sont plusieurs personnes qui sont ainsi envoyées, et ce lien communautaire très fort est souvent juridicisé en France sous la forme d'associations loi 1901 pour le développement de tel ou tel village. Ainsi, il n'est pas rare que l'ensemble des membres de l'association adhèrent à DAL, après l'investissement d'un de ses membres. Cela était d'ailleurs déjà le cas du temps du CML. On peut citer le cas de cet adhérent de 1993 de nationalité ivoirienne, devenu depuis 1995 membre du Conseil d'Administration et troisième vice-président de DAL et qui fait partie d'une association regroupant les personnes de son village :

(Vous faites partie d'une autre association ?) Oui, j'appartiens à une association d'immigrés de mon village, qui s'appelle SORF. Il y a beaucoup de monde, on s'occupe des problèmes internes des familles, en cas de décès on fait le rapatriement du corps et en cas de problème au niveau de l'administration, du tribunal, en cas d'arrestation pour prendre un avocat pour défendre l'intéressé...**(Vous avez des responsabilités dans cette association ?)** Non, je n'ai pas de

19. L'immigration d'Afrique noire date des années soixante-dix.

20. Todd (O.), *L'invention de l'Europe*, Ed. du Seuil, coll. Points, 1996, p.35. La famille communautaire y est définie comme "un système familial dans lequel les relations entre parents et enfants sont de type autoritaire, les relations entre frères de type égalitaire. La caractéristique principale de ce type de famille tient dans le fait que le ménage peut être constitué de plusieurs générations.

responsabilités. Mais dans cette association, j'en ai fait adhérer beaucoup au DAL²¹. Militant ivoirien, 34 ans, chauffeur de taxi.

Exemplaire également le cas de cet occupant du 31, avenue René Coty :

(Quelle est votre nationalité ?) Je suis malien, je suis arrivé en France en 1970. **(Depuis quand êtes-vous adhérent de DAL ?)** Depuis le début. En fait, j'étais au CML depuis 1988 parce que je connaissais des familles du 67, r des Vignoles qui se sont retrouvées Place de la Réunion. J'habitais avec elles en Afrique (...). En janvier 1993, mon appartement dans les Hauts-de-Seine a brûlé(...). J'ai fait une demande HLM en 1988. **Adhérent malien, 45 ans.**

Ainsi, les liens communautaires jouent à plein pour la mobilisation de la population, vérifiant par là l'hypothèse d'Oberschall. Mais ce lien n'a pas seulement joué pour les mobilisations au sein de DAL ou du CML. En 1992, lors du campement de Vincennes, les mal-logés et sans-logis qui affluent sur l'esplanade sont pratiquement tous maliens, ce qui explique le nom "d'affaire des maliens de Vincennes" donné à cet épisode par la presse. Là encore, ce sont les liens communautaires et le bouche-à-oreille qui ont joué, le "tam-tam africain" comme l'appellent les personnes familières de ces communautés.

Enfin, lors des actions de DAL comme le campement qui eut lieu en 1991 quai de la Gare et qui rassembla cent familles sans-logis, les militants jouent sur ces structurations communautaires préalables pour mener l'action collective. En effet, des délégués des familles sont désignés par communauté, deux pour la communauté africaine, deux pour la communauté maghrébine et deux enfin pour représenter les familles françaises. Or, comme nous l'on confié ces militants, c'est surtout pour les familles africaines que ce type de structuration est efficace. On peut penser que la raison principale tient au fait que ces familles sont déjà plus ou moins organisées au

21. Souligné par nous.

sein de communautés sur une base nationale, ou ethnique²², voire même de village comme nous l'avons vu.

B. Une structuration associative préalable à l'action collective

Lorsque les liens communautaires n'existent pas ou sont trop faibles, d'autres liens, de type associatif, existent ou sont créés préalablement à toute action dans un but de mobilisation. C'est le cas notamment pour les "comités d'immeubles" mis en place par les militants ou encore pour la création du CDSL, sur la base d'une mobilisation associative antérieure de ses adhérents.

En effet, les premières actions du CML sont des actions de sensibilisation, et parmi celles-ci la création de collectifs dans les hôtels meublés. Les militants font du porte-à-porte, se rendant dans les différents immeubles mis en péril où les locataires sont menacés d'expulsion. Des affichettes sont également placardées dans les hall d'entrée d'immeubles. Elles expliquent aux locataires quels sont leurs droits face à un propriétaire décidant de les expulser, et cherchant pour se faire à les mettre dans l'ilégalité. Elles invitent enfin les intéressés à se rendre aux permanences du CML le dimanche en fin de matinée, le principal message étant de montrer que l'expulsion n'est pas une fatalité, mais qu'il faut s'organiser.

C'est ainsi que les membres du Comité interviennent, le 17 avril 1987, dans un immeuble au 55 rue de Compans. Le propriétaire avait en effet cessé de percevoir les loyers des occupants en 1985, et les anciens locataires se retrouvaient donc dans l'ilégalité. Certains étaient partis, et avaient été remplacés par des familles à qui des escrocs louaient ou vendaient les appartements qui ne leur appartenaient pas. Au terme d'un affrontement physique, les membres du comité avaient chassé les escrocs et encouragé la formation d'un collectif d'habitants. Le lendemain, une personne se

22. Lors du campement quai de la gare, on a pu repérer une structuration de la population par ethnie, les bambara et les soninkés.

Mais les liens nécessaires à la structuration d'un groupe peuvent naître au cours même de l'action, pour permettre ou bien sa perpétuation, ou bien encore une action plus importante. Ainsi, nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer l'attitude qu'avaient eu les militants de DAL lors du campement du quai de la gare, demandant à ce que des délégués soient désignés par communauté. Depuis, les militants de DAL ont formalisé un mode de fonctionnement visant avant tout à créer un esprit de groupe parmi les adhérents : avant chaque action, les familles qui seront logées dans l'immeuble occupé sont organisées au moyen de mini-mobilisations (manifestations, rassemblements...), ce qui "permet d'une part de leur faire prendre conscience de leur nécessaire solidarité, de créer une dynamique, et d'autre part de repérer déjà ceux qui ont la carrure pour devenir les leaders du groupe"²³. Il est bien entendu que les familles qui ne se rendent pas à ces actions préparatoires ont peu de chance de se retrouver sur la liste finale des occupants de l'immeuble. C'est ainsi que l'occupation du hall de l'hôtel Georges V le 25 décembre 1992 visait à structurer un groupe, tout comme les manifestations "commandos" qui s'en suivront pour remettre les dossiers des familles à l'Elysée et à la Ville de Paris. Ce groupe occupa ensuite l'immeuble du 31, av René Coty en mars 1993. De la même façon, avant l'occupation de la rue du Dragon fut précédée d'un rassemblement deux mois auparavant devant la Préfecture pour déposer des demandes de logement.

Ainsi, la structuration de groupes, leur mobilisation en vue de l'action collective peut se faire *par* l'action collective elle-même. Nous mettons ici le doigt sur une apparente controverse théorique. En effet, les théoriciens de la mobilisation des ressources, en considérant les ressources comme statiques et données au départ, c'est-à-dire en ayant une théorie par trop substantialiste des ressources, ne peuvent prendre en compte celles qui se créent au cours de l'action²⁴. A l'inverse, les théoriciens des NMS, en mettant l'accent sur la construction de l'identité comme but de

23. Interview d'un des animateurs de DAL.

24. Pour une critique des "caractères intrinsèques" des ressources mobilisables, cf. l'analyse de Michel Dobry. Dobry (M.), *Sociologie des crises politiques*, Presses de la F.N.S.P., 1986, pp.34-38

l'action collective, ne voient pas eux que cette identité de groupe peut effectivement être construite au cours de l'action, non comme une fin en soi, mais au contraire pour perpétuer et amplifier cette action. Seul un modèle intégrant les processus de transformation des ressources à l'oeuvre dans l'action peut rendre compte de ce fait²⁵.

La théorie de la mobilisation des ressources n'en présente pas moins un certain nombre d'avantages, ceux d'une part de considérer ces ressources et d'autre part celui de construire un modèle entrepreneurial qui, en considérant qu'il existe des "entrepreneurs de mobilisation" qui ont d'autres intérêts que les buts de l'action collective eux-mêmes, permet de comprendre le rôle joué par ceux que l'on appelle plus communément les "militants".

25. Le modèle du "processus politique", développé par Douglas MacAdam au sujet du mouvement noir américain dans MacAdam (D.), *Political process and the development of black insurgency, 1930-1970*, The University of Chicago Press, 1982, insiste sur ce processus itératif d'interaction.

II. Les entrepreneurs de mobilisation

Avant d'étudier de plus près les "entrepreneurs de mobilisation", il s'agit d'éclaircir l'utilisation de cette notion.

A. Problèmes d'utilisation de la notion

Ce sont plus particulièrement Zald et MacCarthy qui ont théorisé le modèle entrepreneurial de l'action collective dans la droite ligne de l'analyse économique olsonienne. Ils assimilent l'activité des leaders de mouvements à celle d'entrepreneurs économiques amassant des ressources pour défendre des objectifs. Cette approche est en effet directement dérivée du paradoxe d'Olson, l'engagement des entrepreneurs s'expliquant par la recherche d'incitations sélectives, c'est-à-dire de biens dérivés et différents du but revendiqué de la mobilisation.

Mais les études sociologiques en terme d'intérêt, et partant de l'individu, ne sont pas les seules à avoir compris l'attrait que pouvait présenter le modèle entrepreneurial. D'autres études plus "holistes" ont également utilisé ce concept, comme le prouvent les travaux de Daniel Gaxie ou de Michel Offerlé, proches des travaux de Pierre Bourdieu, et qui ont appliqué la notion d'entreprise politique aux partis politiques²⁶ et aux groupes d'intérêt²⁷ de manière générale. Daniel Gaxie analyse ainsi les "rétributions du militantisme", dans un modèle qui étend la notion d'incitations sélectives aux "rétributions symboliques"²⁸.

Le fait de souligner le rôle des entrepreneurs permet donc de contourner le paradoxe olsonien en se penchant sur les incitations sélectives d'une part, mais aussi

26. Offerlé (M.), *Les partis politiques*, P.U.F., coll. Que sais-je ?, Paris, 1987.

27. Gaxie (D.), *La démocratie représentative*, Montchrestien, Paris, 1994 ; Offerlé (M.), "Mobilisation électorale et invention du citoyen. L'exemple du milieu urbain français à la fin du XIXe siècle", in Gaxie (D.), *Explications du vote*, Presses de la F.N.S.P., Paris, 1989 (1ère édition 1985), p.149-174 ; Offerlé (M.), *Sociologie des groupes d'intérêt*, Montchrestien, Paris, 1994.

28. Gaxie (D.), "Economie des partis et rétributions du militantisme", *Revue Française de Science Politique*, vol. 27, n°1, 1977, pp.123-154.

de revenir sur la notion d'intérêt en posant comme nécessaire l'existence d'un "militantisme moral" ou de "conscience constituents" (membres par conscience) qui ne retirent pas de bénéfices de l'action – ou alors "identitaires" au sens large (idéologiques, de pouvoir). Zald et MacCarthy ont là encore théorisé cet aspect, qui distinguent entre acteurs de base luttant pour des biens matériels et entrepreneurs luttant pour le pouvoir. Cette approche semble tout particulièrement pertinente pour notre objet, les acteurs eux-même opérant cette distinction dans leur fichier (adhérents, militants, soutiens).

Cette extension d'un modèle en termes d'intérêts peut sembler poser problème. En effet, le fait de ne plus limiter cette notion à son acception économiste peut lui faire perdre de sa pertinence. Néanmoins, comme le propose Pierre Bourdieu, on peut utiliser la notion "d'illusio", une "reconnaissance tacite de la valeur des enjeux engagés dans le jeu" et une "maîtrise pratique des règles qui le régissent"²⁹, "illusio" produite par chaque champ comme forme spécifique d'intérêt. "L'illusio" ne se limite pas à "l'illusio" économique mais peut prendre d'autres formes, selon le champ dans lequel on se trouve. L'existence d'une "illusio" spécifique au champ politique peut alors expliquer l'engagement des acteurs.

Après ce point théorique, nous allons voir que les "militants" de DAL que nous qualifions "d'entrepreneurs politiques" ont d'une part les capitaux nécessaires à l'action, et d'autre part qu'il importe de considérer la logique des trajectoires individuelles, pour comprendre le pourquoi de leur engagement.

B. Des capitaux politiques et sociaux utiles à l'action

La mobilisation de ces personnes *a priori* sans ressources que sont les mal-logés et sans logis a été rendue possible par sa prise en charge par de véritables entrepreneurs de mobilisation, qui eux possédaient les capitaux nécessaires, plus en

29. Bourdieu (P.), *Réponses*, Editions du Seuil, coll. Libre Examen, 1992, p.93.

termes sociaux, culturels ou même symboliques que matériels par ailleurs³⁰. Au sein du CML comme de DAL et du CDSL, les militants, c'est-à-dire pour la majorité d'entre eux des personnes non touchées directement par un problème de logement, ont tous un niveau social et un bagage politique supérieur aux simples adhérents, donc des ressources nécessaires à l'action collective.

La première organisation en date, le CML, était encadrée par des militants que l'on peut qualifier "d'entrepreneurs" : sans problèmes de logement personnels, la plupart d'entre eux avaient un passé – et un présent – politique important : ils venaient principalement de l'extrême-gauche, et notamment des milieux maoïstes, voire de l'ultra-gauche (les milieux autonomes). Ils étaient par ailleurs très liés aux "tendances squatters" des années soixante-dix et du début des années quatre-vingt. Ces militants avaient donc tous des ressources politiques ou même techniques (pour l'ouverture des squats) que ne possédaient pas les simples adhérents, et qui venaient compenser leur niveau relativement faible en diplômes scolaires.

En ce qui concerne le DAL, l'analyse de vingt-deux entretiens semi-directifs menés auprès des principaux militants³¹ fait ressortir le fait qu'eux aussi ont pour la plupart un passé politique ou associatif : dix sont ou ont été membres d'un parti politique, dont quatre à Alternative Libertaire, trois au PS, deux au PC et un chez les Verts. D'autre part ils sont titulaires de diplômes supérieurs au bac : sur les douze militants n'ayant pas fréquenté de près un parti politique, sept ont un diplôme au moins égal au bac et sur les cinq restants, quatre ont un passé ou un présent de militants associatifs et/ou syndicaux.

30. Sur les différentes formes de capital, on fera ici référence à toute l'oeuvre de Pierre Bourdieu.

31. Sur ces vingt-deux personnes, huit font partie du conseil d'administration de l'association en 1995 et deux sont des salariés de l'association, et les deux-tiers des interviewés consacrent plus de 20h par semaine à leur militantisme au sein de DAL. Néanmoins, on ne peut postuler la représentativité de cet échantillon, étant donné les conditions dans lesquelles se sont déroulées ces entretiens. Il semblerait que notre échantillon surrevalue le nombre de militants anciens et actuels de partis politiques, d'après les réactions de membres du bureau à qui nous avons soumis ce passage. Ils évaluent quant à eux à un quart et non à la moitié le nombre de militants actuellement ou précédemment "encartés". La réalité se situe probablement entre ces deux bornes.

Ces ressources politiques jouent comme apport personnel des militants en terme de compétence politique mais également comme apport de soutiens, comme mobilisation de réseaux, et notamment des réseaux associatifs luttant pour le droit des étrangers, dans lesquels ils sont ou ont été investis, ces militants ayant un carnet d'adresses-relais bien fourni.

Par ailleurs, les formations professionnelles sont parfois en elles-mêmes des ressources pour le militantisme au sein de DAL. C'est ainsi le cas pour la moitié de notre échantillon : six personnes ont une expérience dans le travail d'animation ou d'éducation (animateurs, assistante sociale, instituteurs...), une dans les organismes sociaux (CAF), une dans l'accueil psychologique et une est architecte tandis que l'autre est avocat. Un autre type de formation professionnelle fonctionne de manière inattendue comme ressource : il s'agit des métiers artistiques. Les deux personnalités fortes de DAL, son président et son vice-président, ont toutes deux des rapports plus ou moins proches avec le monde du spectacle : le premier est issu d'une famille d'acteurs et le second était auparavant artiste de rue. Cette proximité offre deux avantages : d'une part une compétence à "prendre la parole" en public et d'autre part l'accès à des réseaux de personnalités qui peuvent être mises au service de la cause, jouer le rôle "d'intellectuels" comme c'est souvent le cas en France³² ; en d'autres termes, elle apporte un fort capital symbolique. Néanmoins, ce lien avec le monde du spectacle va dans les deux cas de pair avec un investissement politique et/ou associatif préalable. Le vice-président de DAL expose ainsi les ressources qu'il a apporté à la lutte pour le droit au logement :

(Quand as-tu adhéré à DAL ?) : je suis un des fondateurs, depuis octobre 90.(...) Ma première arrivée ça a été place de la Réunion, trois à quatre jours après le 2 mai 90 et je suis venu pour apporter mon soutien en tant qu'artiste de rue, en tant que saltimbanque, en faisant des spectacles de soutien. Je filais le fric au comité de soutien et puis en fait

32. Pensons notamment au cas récent d'Emmanuelle Béart s'engageant aux côtés des "sans-papiers" de l'église de St-Ambroise.

assez rapidement ça m'a pas suffit, j'ai senti très vite que à travers la lutte que j'avais sous les yeux il se passait quelque chose qui m'apparaissait prépondérant. (...) je me dis qu'est-ce que j'amène ? Déjà ce que je sais faire, mon métier, saltimbanque, de la tune au comité de soutien. Puis très vite je suis rentré dans les rouages, c'est-à-dire que je me suis foutu un jour à une table d'accueil, il n'y avait personne et puis les gens venaient me demander des trucs et quand ils me demandaient des trucs moi pour leur répondre il fallait que j'aille m'informer et puis petit à petit j'ai commencé à rentrer dans vraiment la lutte et puis d'en déterminer.... très rapidement j'ai senti l'essentialité de cette lutte. (...) Et donc j'ai commencé à me fouter à une table d'accueil et à faire partie de cette lutte, de m'y intégrer et d'en devenir non plus simplement un acteur ponctuel de soutien mais un acteur tout court. Donc j'ai fait venir sur cette lutte déjà, parce que j'avais déjà eu affaire à lui sur d'autres luttes, antérieures, sur d'autres domaines, Albert Jacquot. C'est la première fois donc que Albert a été confronté à une lutte sur le logement. J'avais fait venir René Dumont que je connaissais aussi d'avant, tout ça et puis je t'ai dit petit à petit je me suis inclus dans le comité de soutien, j'ai eu des discussions avec Jean-Baptiste, avec Jean Thévenot, avec Philippe Chavance, ceux qui allaient ensuite constituer l'ossature du DAL (...). **Permanent, ancien artiste de rue.**

Enfin, la plupart des militants sont de nationalité française, les étrangers très militants maîtrisant quant à eux parfaitement bien notre langue (un est titulaire d'un doctorat), ce qui constitue une ressource non négligeable par rapport aux adhérents de base pour qui la maîtrise de la langue constitue déjà un obstacle certain au militantisme. Cette analyse doit néanmoins être nuancée dans la mesure où les simples adhérents ont en moyenne, par rapport à la masse des mal-logés et sans logis, un certain nombre de caractéristiques propres à faciliter leur engagement (militantisme syndical parfois, intégration familiale ou même ethnique forte dans le cas des familles immigrées, donc forte intégration communautaire, parfois intégration associative...), comme nous l'avons vu précédemment.

Mais le fait que les "entrepreneurs" aient un certain nombre de capitaux utiles à l'action n'explique pas le pourquoi de leur engagement. Comme nous l'avons vu plus

haut dans le point théorique, cet engagement peut être expliqué de deux manières : soit en étendant la notion de "bénéfices" de l'action collective à des bénéfices non matériels, "expressifs" de l'action, soit en assignant aux militants des motifs différents de ceux des adhérents. Dans les deux cas, cela ne résoud pas le problème souligné par Didier Lapeyronnie qui rappelle que poser l'existence d'entrepreneurs n'explique pas leur apparition³³. Nous choisirons donc ici d'analyser les ressorts du militantisme à DAL en prenant en compte ses ressorts subjectifs, c'est-à-dire les raisons avancées par les militants eux-mêmes, ce qui devrait on l'espère permettre de saisir la logique de la trajectoire de ces individus, "l'illusio" qui règle leur conduite. Cela ne doit néanmoins pas nous empêcher de lister un certain nombre de "rétributions" du militantisme dues au fonctionnement de DAL.

C. Le militantisme à DAL comme substitut à l'action politique

Allant dans le sens de la thèse d'un militantisme "professionnel", on constate que les personnes faisant référence à des problèmes de logement personnels pour expliquer leur engagement sont minoritaires, même si les interviewés ayant personnellement squatté sont un peu plus nombreux. On observe en fait deux principaux ressorts subjectifs à l'engagement.

Parfois anciens militants de partis politiques, ou encore actuellement membres d'organisations politiques (surtout anarchistes : sur cinq militants actuels d'organisations politiques, quatre font partie d'Alternative Libertaire et un du Parti Socialiste), les militants insistent sur le fait que ce type d'action les intéresse parce qu'il s'agit d'exprimer sa citoyenneté, de reconstruire des réseaux sociaux à la base : ils sont déçus par l'action politique classique. Plusieurs personnes expriment très bien cette opposition qu'ils font entre action politique classique et militantisme au sein de DAL :

33. Lapeyronnie (D.), "Mouvements sociaux et action politique. Existe-t-il une théorie de la mobilisation des ressources ?", *Revue Française de Sociologie*, octobre-décembre 1988, 29 (4), pp.593-619.

"Moi si tu veux le vote m'emmerde parce que dans l'esprit de malheureusement beaucoup de gens c'est un peu une façon de se débarrasser de son acte citoyen à travers la pose d'un bulletin de vote dans une urne. C'est un peu une sorte de, tu sais, ces rubans adhésifs qui pendent pour capturer les mouches qui viennent s'y coller. Ca masque le fait que chaque citoyen doit s'engager dans une lutte de fond et qu'il doit le faire à son niveau, à la mesure de ses moyens et que le bulletin de vote ne peut-être qu'un tout petit complément infinitésimal par rapport à cet engagement(...). Moi je n'aime pas les politiciens. Je hais la politique de toute façon, la politique politicarde je la hais profondément, ceux qui s'affrontent comme des combats de catch et puis qu'on met en scène de façon théâtrale et pendant ce temps-là le peuple dit citoyen de tous les jours gobe ça et puis pendant les heures qu'il passe à se gaver de cette illusion ben il est pas inscrit dans la lutte en profondeur, dans les rouages de notre société. Donc je suis pas contre le principe du vote dès lors que tu es conscient. Moi ça me fait chier c'est tout mais si tu veux moi je me bats réellement pour que les citoyens qui se sentent pas concernés, qui se réfugient derrière leur bulletin de vote pour faire leur acte civique, et bien que ces citoyens-là ils viennent nous rejoindre et qu'ils se battent avec nous sur une lutte de fond. Donc le vote pour moi c'est un truc qui estompe, qui est très réducteur (...).

Il ne peut pas y avoir le mot de démocratie si t'as pas une répartition équitable des prises de décision, c'est-à-dire que s'il n'y a pas les réseaux citoyens qui réellement se tissent pour créer une force incontournable au niveau des prises de décision prises par un gouvernement, moi je dis qu'on va droit dans le mur. Moi je pense profondément aujourd'hui que, tenant compte des différents pôles, où il y a d'un côté un gouvernement politique élu mais minoritairement parce qu'il y a quand même plus de 40% de non votants, et pourquoi ils votent pas, il faut le savoir, donc qui est discrédité, décrédibilisé, fragilisé par les affaires, par le manque de discernement, qui ont de moins en moins de prises directes sur la population, la conséquence, sur l'opinion publique donc sur un pouvoir qui se fragilise, un colosse aux pieds d'argile, t'as de l'autre côté évidemment ce qui me fout le plus la frousse t'as la montée de l'extrême-droite et t'as la montée des intégrismes alors moi je me dis que si t'as pas entre ces deux pôles, dans ce sorte de no man's land où naviguent des gens qui sont un peu éclatés de

partout, qui ont des idées, qui sont prêts à se battre contre ce phénomène, si t'occupes pas le terrain et que tu reconstitues pas des réseaux de citoyens vraiment très forts qui puissent créer un contre-pouvoir, qui sera incontournable par rapport aux prises de décision fondamentales de société ben je dis qu'à ce moment-là on va droit dans le mur donc c'est vraiment ce travail là qu'il faut faire en profondeur."

Permanent, membre fondateur de DAL, ancien artiste de rue.

"Les valeurs affichées de certains partis de gauche me sont plus proches autrement je n'aurais pas voté du tout ceci dit je fait partie des déçus du socialisme sans y avoir cru réellement mais je conçois une autre citoyenneté à inventer et j'ai le sentiment que par des assoccs type DAL où on peut par le biais d'une action collective sensibiliser les citoyens lambdas qui ne pensent rien du tout mais qui ont un bon sens et qui ont leur propre morale, on peut faire évoluer les choses."

Architecte.

D'ailleurs, les statuts-mêmes de l'association, qui interdisent que le bureau soit composé d'une majorité de membres d'un même parti politique ou que des détenteurs de mandats électifs en fassent partie, traduisent bien cette méfiance envers l'action politique classique. Du coup, le peu de structuration de l'association, "bordel créatif" selon le mot de certains, convient très bien à ces personnes dont la plupart sont "allergiques aux appareils". Et en effet, le mode même de fonctionnement de DAL, où l'"on doit se prendre en main soi-même", plaît à ce type de militants.

Comme le militantisme à DAL est conçu en tant qu'alternative à un militantisme politique sans avenir, les modes d'action utilisés par l'association ont une grande importance : tous insistent sur le fait qu'ils sont pragmatiques, et qu'ils permettent ainsi d'allier théorie et pratique : ces actions permettent d'"aller prendre la solution là où elle se trouve" :

(...) c'est vrai que tu peux pas fonctionner que sur la théorie, t'es obligé de faire de la pratique. Les deux sont à lier. La pratique sans la théorie ça sert à rien et inversement. Donc c'est vrai qu'au DAL tu peux allier les deux. **Militante, étudiante, militante AL**

Ce qui m'a séduit à DAL c'est que la problématique était extrêmement claire et ce qui m'a le plus intéressé c'est que c'était les gens réellement dans la merde. Je pense que c'était effectivement les seuls capables à ce moment-là de construire un truc de terrain et en même temps de réflexion qui était en avance par rapport à l'analyse de la société, par rapport à ce qui allait se passer. Je pense que DAL avait pigé avant bien d'autres ce qui allait se passer et en dehors d'une démarche politique, c'est ça qui m'intéressait. Je pense que là il y avait une analyse politique en partant d'une analyse sociale, en dehors des réponses traditionnelles et c'est pour ça que je suis venue militer à DAL.

Membre du CA, cadre supérieure, ancienne militante PC.

En fait, on peut faire l'hypothèse que ces anciens militants politiques ou "militants politiques contrariés" trouvent à DAL le moyen d'investir ou de réinvestir des compétences proprement politiques qui autrement resteraient sans usage. Mais si le militantisme à DAL peut être analysé comme un véritable substitut à l'action politique, c'est bien aussi parce qu'il permet – dans une certaine mesure – des rétributions du même ordre que celles qu'apporte le militantisme politique.

Ainsi, même si l'on ne peut parler réellement de rétributions en termes de pouvoir, c'est-à-dire d'occupation des postes de direction de l'appareil d'Etat, puisque les militants de DAL ne se sont jamais présentés aux élections en tant que tels³⁴, cela

34. Le problème s'est néanmoins posé lors des élections régionales de 1992 ; il a pendant un temps été question que le président de DAL se présente sur la liste des Verts. Mais, comme nous l'a expliqué le militant qui appartenait également aux Verts à l'époque, notamment en tant que candidat à ces mêmes élections, ce parti a préféré un autre candidat d'ouverture, après quoi l'association a décidé de ne pas s'engager politiquement : "Du point de vue des Verts il y avait deux tendances : la tendance urbaniste (ZAC, un peu technique) et la tendance DAL, fracture sociale. Les Verts ont préféré Blet. Du point de vue de DAL on avait pensé que si il avait pu obtenir une place au niveau de Conseil régional ça nous aurait fait une ouverture. A l'époque on était à deux ans de l'existence de l'association, il n'y avait pas de pognon, pas beaucoup de reconnaissance politique et on voyait bien que mon propre poste n'était pas suffisant et on avait la conviction qu'il fallait qu'au niveau de la réquisition ça pète. Et on ne savait pas si il fallait que ça pète par la lutte ou par les institutions. On avait vu entre 90 et 92 que le fait d'utiliser des postes politiques avait ses limites mais en poussant au maximum ça donnait quelque chose. Ca avait permis de mettre en place une interrogation au niveau politique, au niveau de l'opinion ça commençait à bouger et la question c'était est-ce qu'on n'a pas intérêt que le président de DAL devienne Conseiller régional et qu'il puisse porter le débat au niveau politique, directement. L'expérience de l'élection a été intéressante parce qu'elle a donné lieu à un débat interne et on a dit

ne veut pas pour autant dire que l'on doive se limiter à une vision idyllique de ce mouvement, et même si les mobiles idéologiques peuvent avoir été le principal facteur d'adhésion des militants, cela ne signifie pas pour autant que certaines incitations individuelles n'aient pas été un motif à la pérennité de ce militantisme. En d'autres termes, les incitations que nous allons maintenant observer, même si elles n'expliquent pas l'apparition des entrepreneurs, peuvent contribuer à comprendre le fait qu'ils perdurent dans leur engagement.

On doit d'abord exposer le fait que l'association compte un certain nombre de permanents (entre trois et cinq selon les moments, quatre en 1996), dont son président. Par ailleurs, il faut noter que de nombreux militants sont "sans emploi" (six sur nos vingt-deux entretiens) ou en cours de formation (trois sur vingt-deux, si l'on compte l'objecteur qui n'a pas terminé ses études). Sans tomber pour autant dans une sociologie de la dénonciation, on peut penser que pour ces militants, DAL peut représenter un débouché professionnel. D'ailleurs, on peut noter que beaucoup de sans-emplois militants à DAL ont un rapport particulier au travail, qu'ils conçoivent plus comme un moyen d'épanouissement personnel que comme un moyen d'enrichissement matériel. En cela, les militants de DAL sont caractéristiques d'un nouveau rapport au travail (ou à l'activité) qu'ont pu noter certains sociologues³⁵. Exemplaire le cas de ce militant de 32 ans, passé par divers "petits boulots" (travail dans l'informatique, puis mécanicien auto, puis représentant en assurances, puis travail dans la publicité), qui cherche actuellement du travail dans le domaine socio-éducatif, et qui tient le discours suivant : "Je ne veux plus travailler uniquement pour vivre. A la limite, je veux bien travailler trois mois mais si ça me permet de vivre pendant un an" (Militant entré au DAL en octobre 1994).

c'est clair on s'engage plus dans l'action politique et c'est là que la décision a été prise." **Membre du bureau, avocat, ancien élu Verts.**

³⁵. Cf Rifkin (J.), *La fin du travail*, La Découverte, 1996.

Par ailleurs, le militantisme en soi peut représenter une valeur sur le plan professionnel, notamment dans le domaine socio-éducatif où DAL peut être considéré comme une expérience professionnelle ou peut servir de référence auprès des associations para-publiques qui recrutent. Ainsi, une militante qui était en formation d'assistante sociale s'est vu proposer un poste par une association par l'intermédiaire du président de DAL. Dans le domaine juridique, si l'avocat de DAL nous a confié en entretien que le fait de s'occuper du logement lui rapportait peu sur le plan matériel, voire même lui coûtait par rapport au chiffre d'affaire qu'il faisait précédemment, cette perte matérielle a pu être compensée par une reconnaissance comme spécialiste de la question du logement et donc par une notoriété dépassant largement le cadre de sa profession et représenter une "rétribution symbolique" importante. D'ailleurs, cette même personne suggérait aux militants locaux du DAL en train de constituer des sections, lors de journées de formation, de contacter de jeunes avocats en leur faisant valoir tout l'intérêt qu'ils auraient à devenir des spécialistes de la question du logement, remarquant que cela pouvait être un créneau intéressant pour de telles personnes que d'obtenir ainsi une certaine notoriété.

Il n'est en effet toujours pas anodin de nos jours d'être l'objet de l'attention des médias, et ceci peut également être une incitation à agir, comme peut le laisser à penser cet extrait d'entretien avec une militante, qui doit bien sûr être considéré avec toutes les précautions d'usage :

(Est-ce que quelque chose vous a choqué à DAL ?) (...) ce qui m'a choqué c'est des personnes de DAL qui nourrissent des ambitions personnelles, moi je suis une pure bénévole, je n'ai pas de dossier ici, je ne milite pas pour la gloire, je ne cours pas après la télé. Ce que je veux c'est répondre à une demande et parce que je comprends les tribulations de ces gens-là du moment que je les ai vécu. (Militante, 46 ans, chômeuse, tunisienne)

De plus, on ne doit pas oublier que, selon le mot de Daniel Gaxie à propos des partis politiques, "le rendement symbolique des positions de pouvoir dans le parti

(...)ne peut pas être apprécié indépendamment de la position sociale de celui qui l'occupe³⁶. On peut donc penser qu'ici, les militants qui n'ont pas d'emploi et donc pas la reconnaissance sociale qui va avec trouvent une compensation dans le fait d'appartenir à une association sous le feu des médias, qui leur permet de cotoyer un certain nombre de personnalités, et ce d'autant plus que les positions de pouvoir dans l'association sont peu objectivées en raison de la structuration minimum de l'association : des militants même non-membres du bureau peuvent prendre des décisions importantes ou parler en son nom, tout se décidant lors des interactions.

Néanmoins, la principale incitation au militantisme au sein de DAL nous semble être sa structuration même en petits groupes locaux, sous forme confédérale, qui permet ainsi de créer des liens intenses entre les militants³⁷. D'ailleurs, même au niveau de "DAL fondateur", le DAL de Paris, le nombre de militants n'augmente pas réellement et connaît une certaine stagnation (une centaine de personnes environ sont actives) du fait de la perte régulière de militants, même si les adhésions connaissent une courbe en dent de scie en fonction de la publicité donnée aux actions de l'association. Ces liens affectifs, d'estime réciproque, sont très forts et on peut même parler comme le fait Daniel Gaxie à propos des partis politiques de "micro-marché matrimonial", ou plutôt ici sexuel, un grand nombre de militants ayant des relations entre eux, au point même qu'une affiche humoristique placée un militant de DAL à côté des ordinateurs de travail proclamait entre autres que "les relations entre militants et militantes autres que de travail sont interdites"³⁸. Même si cette anecdote prête à sourire, il est clair que des liens affectifs forts se lient au sein de ce type de militantisme, les militants se retrouvant en dehors de l'organisation pour des fêtes chez les uns et les autres, et se liant par ailleurs d'amitié avec certains adhérents.

36. Gaxie (D.), "Economie des partis...", *op.cit.*, p.130.

37. Depuis fin 1994, des comités DAL locaux ont en effet été montés en Province et dans certaines agglomérations de la région parisienne, lesquels doivent respecter un certain nombre de critères pour obtenir le label DAL, et notamment les clauses sur la non-appartenance politique des membres du bureau. Actuellement, l'association hésite entre une forme fédérale et confédérale, le DAL fondateur parisien ne voulant pas céder de sa suprématie.

Ainsi, nous avons vu que si les rétributions spécifiques ne peuvent expliquer le geste d'adhérer à DAL pour y militer, elles permettent néanmoins de comprendre pourquoi un certain nombre de militants restent et continuent à s'investir. La principale raison tient au fait que ce militantisme est vécu comme un substitut à l'action politique, et apporte donc un certain nombre de rétributions du même ordre que celles apportées par l'action politique. Nous avons également tenté, dans ce deuxième chapitre, d'expliquer comment s'était faite la mobilisation des adhérents de base : leurs caractéristiques communautaires ou associatives ont été en grande partie les vecteurs de la mobilisation. Nous n'avons pourtant pas expliqué comment s'était fait le passage pour ces adhérents de la mobilisation à l'action collective, pour reprendre une distinction chère à Charles Tilly³⁸. L'action collective, si elle nécessite une mobilisation préalable, comporte un "coût" spécifique. Nous montrerons dans un troisième chapitre d'une part que les associations étudiées ont mis en place des incitations sélectives à l'action collective et d'autre part que les militants de DAL, les décideurs des actions, ont tout mis en oeuvre pour que les ressources utilisées aient un rendement maximum, en tenant compte dans la préparation de leurs actions de la structure des opportunités politiques (POS). On se placera donc ici dans une perspective refusant une vision objectiviste de la notion de ressources : la valeur des ressources n'est pas statique mais varie au contraire en fonction de la POS.

38. Observation de terrain durant l'été 1995.

39. Tilly (C.), *From mobilization...*, op.cit..

Chapitre 3 :
Incitations sélectives et structure des opportunités politiques

Nous allons dans ce chapitre dissocier pour des raisons de présentation l'analyse du fonctionnement et des modes d'action des associations comme ressources permettant l'action collective, c'est-à-dire permettant de dépasser le paradoxe olsonien, et d'autre part l'analyse de leur relation avec la structure des opportunités politiques.

I. Fonctionnement et modes d'action comme ressources

Trois caractéristiques des modes d'action employés par les associations nous semblent avoir joué un rôle important pour permettre la mobilisation des mal-logés et sans-logis. Il nous semble tout d'abord que le mode de fonctionnement de DAL ou du CML permet l'utilisation d'incitations sélectives à l'action collective. Par ailleurs, le répertoire d'action collective⁴⁰ utilisé permet de pallier le manque de ressources de ces associations. Enfin, certaines actions spécifiques, le campement et le squattage, nous semblent relever d'un type d'action que nous appellerons l'illégalisme sectoriel, lequel présente des caractéristiques qui font également de lui une ressource. Mais avant d'étudier ce problème des incitations sélectives à l'action, il faut se poser la question du bien que cherchent à obtenir les mal-logés : les relogements sont-ils des biens collectifs ou divisibles ?

A. Les buts poursuivis, biens collectifs ou divisibles ?

Mancur Olson considère que la perspective d'obtention d'un bien collectif n'est pas suffisante pour provoquer la mobilisation d'un groupe de grande taille, dans la

40. La notion de "répertoire d'action collective" a été développée par C. Tilly. Cet auteur montre que les formes différentes que prend l'action collective ne répondent pas uniquement à un souci stratégique d'efficacité de la part des acteurs mais sont limitées et varient selon les époques et les lieux. Tilly (C.), *From mobilization..., op. cit.*; pp.143-171 et *La France conteste..., op. cit.*, pp.540-549.

mesure où chaque individu pourra profiter du bien obtenu même s'il n'en a pas supporté les coûts. Dans de telles circonstances, les individus adopteraient donc une stratégie égoïste "de ticket gratuit", à moins que ne soit créée "*une incitation qui n'opère pas comme dans le cas du bien collectif sur le groupe tout entier, sans discrimination, mais plutôt sélectivement, de manière que ceux qui n'adhèrent pas à l'organisation travaillant dans l'intérêt du groupe (...) puissent être traités différemment de ceux qui le font.*"⁴¹. Cette théorie repose sur un postulat qui peut déjà être remis en question : le fait que les acteurs de la lutte sachent au départ quels seront les biens obtenus, ce qui n'est pas chose évidente. On suppose en effet que tous disposent d'une information parfaite leur permettant de faire des choix éclairés. De plus, cette définition suppose qu'il n'y a pas lutte idéologique sur la définition du bien collectif qui devra être obtenu mais au contraire accord total entre participants sur les buts poursuivis, ce qui est rarement la réalité de l'action collective. Par ailleur, la théorie olsonienne postule une rationalité individuelle de type économique des acteurs, qui à notre avis constitue une réduction de la réalité. Enfin, en ce qui concerne l'action collective des mal-logés, la question se pose du caractère effectivement collectif des biens obtenus. Une première approche nous montre toute la pertinence de ces questions puisque d'une part il y a effectivement eu une lutte idéologique sur les buts poursuivis par l'action collective, comme nous le verrons dans le dernier chapitre, et que d'autre part parmi les biens obtenus par l'action se comptent les relogements des personnes occupant des terrains ou des immeubles, et donc uniquement les relogements des personnes ayant participé à l'action.

On a pu observer, lors de notre enquête de terrain, toute l'ambiguité que comportaient les luttes de mal-logés quant à la nature du bien poursuivi. En effet, nous avons vu dans le premier chapitre le problème posé par la revendication de l'application de la loi de réquisition lors de l'action du quai de la gare, cette revendication générale impliquant par définition un relogement provisoire des

41. Olson (M.), *Logique...*, op. cit., p.74.

campeurs qui eux estimaient combattre pour un relogement définitif et la solution de leur cas personnel. On le voit, le caractère collectif du bien poursuivi est ici loin d'être avéré. En fait, toute la stratégie de DAL est basée sur cette ambiguïté, comme l'était celle du CML. Et même si l'association permet en effet d'obtenir des biens collectifs, comme l'émergence du problème du logement dans le champ politique, l'augmentation de la construction de logements sociaux, la reconversion de bureaux en logements, l'application de la loi Besson sur la région Ile-de-France en 1991 ou encore l'application de la loi de réquisition à partir de décembre 1994, c'est bien pour la poursuite d'un bien individuel, leur relogement, que les mal-logés se mobilisent. D'où l'importance pour les adhérents de parvenir à faire partie de la liste des personnes qui squatteront un immeuble ou occuperont un terrain. Ce caractère ambigu du bien poursuivi tient d'autre part à la stratégie de "juridicisation" des luttes utilisée par le DAL : en mettant dans l'illégalité un groupe de personnes ou en demandant à un groupe de porter plainte contre les autorités, comme ce fut le cas par exemple durant "la marche des sans-logis" pendant l'été 1992 (en l'occurrence, il s'agissait de faire une sommation interpellative d'avoir à réquisitionner des immeubles vacants), DAL personnifie les problèmes de logement, ce qui a l'avantage "d'humaniser" les enjeux mis en avant d'une part et d'autre part d'obtenir des avancées juridiques générales grâce à la jurisprudence, mais aussi comme inconvénient de ramener le général au particulier, problème que ne connaît pas une association se comportant uniquement comme un groupe de pression.

Lors de l'occupation durant l'été 1992 de l'Esplanade de Vincennes par des familles sans-logis et mal-logés pour la plupart d'origine malienne, le même problème se pose quant à l'aspect collectif ou non des revendications. En effet, les personnes sur le campement recherchent avant tout leur propre relogement et non l'avancée du droit au logement en général. Du coup, le Comité des Maliens de France (CMF) n'a aucun mal à condamner la marche des sans-logis initiée par le DAL comme étant une manipulation de la communauté africaine : les campeurs considèrent d'un très mauvais

œil ces "concurrents" pour l'obtention d'un logement. C'est d'ailleurs pour les mêmes raisons que le C.M.F. quitte le comité de soutien : en effet, ce dernier souhaitait une approche globale des luttes sur le logement se déroulant dans le même temps dans la région parisienne.

Par ailleurs, le caractère "divisible" des relogements apparaît bien dans les stratégies mises en oeuvre par les pouvoirs publics. En effet, ceux-ci cherchent à faire éclater le "collectif" créé par les campements ou les occupations de logement en proposant lors de l'action de quai de la gare de ne reloger que les trente-sept premières familles arrivées sur le terrain (au lieu des 200 présentes), position que le gouvernement ne pourra pas tenir pour ne pas retarder les travaux de la Très Grande Bibliothèque, dont le terrain jouxte celui occupé. De la même manière, durant l'été 1992, la Préfecture parviendra cette fois-ci à ses fins, réussissant à imposer un véritable corps de doctrine qu'elle élabore pour répondre à toutes les situations du même type, avec pour but de faire éclater les collectifs de lutte : elle réalise un distinguo entre mal-logés et sans-logis, ne prenant en charge que le relogement de ces derniers, qu'elle évalue au nombre de 35 familles sur les 300 environ présentes. On doit néanmoins remarquer que dans toutes les actions initiées par le CML, le DAL ou le CDSL concernant le logement, les pouvoirs publics ne pourront réussir à faire éclater le collectif créé pour le règlement des conflits, les militants expliquant avant les actions qu'aucune solution personnelle ne doit être acceptée tant que le problème collectif n'est pas réglé.

Ainsi, sans que l'on puisse dire que les mal-logés n'étaient pas conscients du caractère collectif de leur lutte – certains avaient la même conception politique de leur action que les militants, et notamment contrairement à ce que l'on aurait pu penser certains adhérents d'Afrique noire sur le quai de la gare (par rapport aux adhérents français) –, on peut penser que l'ambiguité du caractère du bien obtenu est un facteur de l'explication du passage à l'action collective, comme pour les régularisations dans le

cas des grévistes de la faim ainsi que l'ont montré les travaux de Johanna Siméant⁴². Mais d'autres facteurs ont également joué, et notamment les incitations sélectives à l'action mises en oeuvre par les associations.

B. Des incitations sélectives à l'action

Le travail de mobilisation mené par le CML et le DAL nous semble pour partie pouvoir être analysé à partir de la notion d'"incitation sélective" développée par Mancur Olson. Une analyse du fonctionnement des associations nous montre que celles-ci utilisent largement les incitations individuelles pour mobiliser les mal-logés et sans logis. Néanmoins, les incitations positives, c'est-à-dire encourageant l'adhésion, ont paru au bout d'un temps insuffisantes pour provoquer la participation effective nécessaire aux actions de masse, et ont été peu à peu remplacées par des sanctions à la non-participation.

Le comité ainsi offre dès sa création trois types de services individuels aux mal-logés dans leur recherche d'un logement. Il s'agit tout d'abord d'une aide juridique et administrative. Lors de permanences hebdomadaires le dimanche matin, des militants accueillent individuellement les mal-logés et après qu'ils aient exposé leurs problèmes, leur apprennent quels sont leurs droits face aux propriétaires décidés à les expulser, lesquels cherchent souvent pour se faire à les mettre dans l'ilégalité. Une telle aide a d'autant plus de valeur que les mal-logés, ayant un faible niveau d'éducation et souvent une mauvaise connaissance du français pour les nombreuses personnes d'origine étrangère et en particulier africaines⁴³, ne savent pas à qui

42. Siméant (J.), *La cause des "sans-papiers". Mobilisations et répertoires d'action des étrangers en situation irrégulière en France et de leurs soutiens (1970-1992)*, Thèse de doctorat de l'I.E.P de Paris, mention Science Politique, décembre 1995.

43. La présence, au sein du comité et également de DAL, d'une très large majorité de familles noires africaines peut s'expliquer de plusieurs manières. Ce sont elles qui souffrent le plus de la crise du logement, en raison du racisme certain des logeurs publics et privés, et par conséquent il est logique que leur nombre soit élevé parmi les adhérents. D'autre part, les incendies d'hôtels meublés à partir desquels était né le comité concernaient surtout des familles africaines. Les réseaux existant au sein de certaines communautés, comme par exemple la communauté malienne, ont permis de toucher prioritairement cette population. Enfin, le problème du logement est particulièrement criant pour les

s'adresser. S'il existe bien un certain nombre de structures institutionnelles (permanences dans les mairies) ou associatives (comme par exemple la Confédération Nationale des Locataires), celles-ci ne font que peu de publicité pour leurs services dans les quartiers où effectivement ils seraient nécessaires. Au contraire, le comité placarde de nombreuses affiches dans les halls d'immeubles en instance d'expulsion, parfois traduites en arabe, et pratique même le porte-à-porte, ce qui lui permet de toucher une population sensible à son offre de conseils. A côté de ces services juridiques, les militants aident parfois tout simplement les personnes à remplir une demande de logement HLM, et les guident dans leurs démarches administratives. En échange, on demande aux personnes si elles veulent adhérer au comité, après leur avoir expliqué que "le comité est une structure de lutte" et leur avoir laissé le temps de lire la Charte du Comité.

L'association DAL quant à elle utilise les mêmes techniques depuis sa création : des permanences ont lieu trois fois par semaine, durant lesquelles sont constitués les dossiers des nouveaux adhérents, dossiers qui seront envoyés directement à la Préfecture. Les cas sont souvent suivis de manière individuelle, et Me Breteau, avocat du DAL, assure une permanence juridique gratuite tous les samedis matins. On insiste ici aussi sur le fait que l'association n'est pas un service social, qu'elle n'a pas d'appartements à distribuer à ses adhérents mais qu'il s'agit bien d'une structure de lutte collective. Néanmoins, les adhérents sont bien conscients qu'un dossier estampillé DAL arrivant sur le bureau de l'office HLM par l'intermédiaire de la Préfecture sera traité avec plus de soin qu'un autre dossier, tout du moins depuis ces deux dernières années (l'inverse se produisait parfois auparavant). Ainsi, le témoignage de cette militante qui avait des problèmes de logement est parlant :

(Quand avez-vous décidé de vous engager plus complètement à DAL ?) : au moment de René Coty parce que moi depuis cinq ans je vis dans une maison insalubre où tout s'est effondré en mai de l'année

familles immigrées, qui risquent, lorsqu'elles ne peuvent justifier d'un domicile, de se voir refuser le renouvellement de leur carte de séjour.

dernière c'est-à-dire que j'ai plus de cuisine, l'électricité, l'eau et que je me suis dit plutôt que de me battre seule contre un propriétaire qui de toute façon en n'a rien à foutre, je vais y aller mais au départ j'y suis pas venue pour moi parce que je pense qu'il y a d'autres urgences, les gens qui ont des enfants par exemple et qui vivent dans des conditions j'ose même pas y penser. Mon dossier a été constitué il y a quatre mois. Dernièrement j'ai fait un coup d'éclat à la mairie du vingtième, c'est-à-dire que comme j'étais inscrite depuis huit ans et qu'ils me prenaient bien la tête et que j'avais rencontré Bariani au mois de mai sur le marché et qu'il m'avait dit mon adjoint va vous téléphoner cette semaine j'ai attendu le début janvier et j'ai essayé de prendre un rendez-vous. J'ai dit j'ai des photos de mon appart, je vais faire venir des gens de la presse, je suis au DAL, j'ai fait la réquisition de la rue du Dragon et je viens et quand je me suis pointée avec mes badges Act-up et DAL, coup de gelée et dans les 48h qui suivaient on m'avait proposé 2 appartements dans Paris mais en me disant il faudra plus fréquenter le DAL. **Militante, Invalidé, 56 ans.**

Par ailleurs, les membres de ces associations interviennent (intervenaient pour le CML) pour empêcher physiquement les expulsions abusives de leurs membres. Adhérer à ces organisations, c'est en quelque sorte prendre une assurance contre les "gros bras" parfois engagés par les propriétaires et les sociétés pour mettre à la rue – en toute illégalité – les habitants qui refusent de quitter leur logement. Après de telles actions, les militants encouragent la création de collectifs d'habitants, et les incitent à adhérer collectivement à l'association.

Le mode d'action mis en avant par le comité, à savoir l'occupation de logements vides, est également une incitation sélective à la mobilisation. En effet, le squatage d'appartements H.L.M., méthode de protestation dans l'espace public privilégiée par le comité, présente en même temps l'intérêt d'offrir une solution immédiate de relogement à quelques personnes. Cette incitation joue à plein, comme le montre l'afflux de nouveaux militants après chaque occupation. A contrario, lorsque le comité suspend pendant un temps l'utilisation de ce mode d'action en 1987, – après une première réquisition de faible envergure puisqu'elle ne concernait que deux appartements HLM

–, ses effectifs fondent très rapidement. Cette rapide démobilisation sera interprétée par les instigateurs du comité comme la conséquence directe de l'abandon des réquisitions, d'où leur reprise intensive à partir du mois de mai 1988 qui provoque effectivement un nouveau gonflement des effectifs. L'occupation la plus spectaculaire d'un immeuble HLM entier et neuf de vingt-deux appartements au mois de janvier 1989 fera passer le comité de cent cinquante personnes à sept cent membres en un mois, "chacun espérant que le comité pourrait lui trouver quelque chose"⁴⁴. La réquisition de logements est donc centrale dans le travail de mobilisation, dans la mesure où elle représente pour les mal-logés une perspective de solution à leur problème individuel.

L'association DAL, qui avait été fondée au départ sur le refus du squattage, considéré comme trop perturbant pour les familles et surtout comme ne pouvant pas constituer une fin en soi, utilisera pendant un temps le campement comme mode d'action, lequel peut également être considéré comme une incitation sélective à l'action collective, plus pour les sans-logis que pour les mal-logés : ils trouvent un toit – certes précaire – pour un temps. Néanmoins, l'association reviendra assez rapidement au squattage, à partir de mars 1993, après l'échec durant l'été 1992 du campement de Vincennes, et c'est là qu'elle connaîtra son véritable essor : après chaque occupation, là aussi les adhésions connaissent une croissance exponentielle.

Au-delà de ces aides matérielles et individuelles revendiquées publiquement, le Comité des mal-logés procure également de temps en temps à ses membres à la rue des appartements dans des squats privés. En effet, les fondateurs du comité, eux-mêmes anciens squatters, ont gardé des contacts étroits avec les quelques squats organisés de la ville, et il leur arrive de demander et d'obtenir un logement provisoire pour une famille particulièrement en difficulté. Cette incitation joue probablement peu, étant donné le secret qui couvre de telles transactions, le comité se refusant à

44. Interview d'un militant, ouvrier du bâtiment, ancien maoïste.

revendiquer en son nom l'occupation d'immeubles privés. Néanmoins, on peut penser que le bouche-à-oreille aidant, cette pratique contribue à attirer de nouveaux mal-logés vers le comité. DAL par contre n'utilise pas ce type de pratique, probablement en raison de sa médiatisation, qui a eu comme conséquence un afflux trop important de nouveaux adhérents, posant des problèmes de gestion et ne permettant pas des rapports aussi proches.

Les bénéfices individuels tirés de l'inscription au CML expliquent sans nul doute une grande partie des adhésions. Pourtant, une telle stratégie de mobilisation n'est pas sans conséquences sur l'évolution d'une organisation. L'adhésion ne signifie pas automatiquement participation. De ce fait, les incitations à l'inscription s'apparentent très vite à des activités d'assistanat, au détriment d'autres types d'action plus militantes. Or, pour les leaders du comité, qui entendent promouvoir des actions de masse, la seule utilisation symbolique du nombre d'adhérents – qui peut par ailleurs avoir son intérêt – est insuffisante, d'autant plus que le comité ne bénéficie pas d'une envergure ou d'une première reconnaissance par les pouvoirs publics qui pourraient l'amener à jouer le rôle d'un groupe de pression⁴⁵.

La participation des mal-logés aux actions est donc essentielle, et les militants se rendent vite compte qu'elle ne découle pas directement de l'adhésion. Tout d'abord, très peu d'adhérents se déplacent pour soutenir les familles qui réquisitionnent deux appartements HLM en avril 1987, alors que tout le comité avait été convié et qu'on avait insisté sur l'importance du nombre pour la réussite d'une telle opération. Peu après, la première manifestation organisée par le comité en juillet de la même année est un fiasco, pratiquement aucune des familles adhérentes n'ayant participé au cortège, bien qu'elles aient toutes approuvé la nécessité d'une telle action en assemblée générale et assuré les animateurs de leur présence.

45. Activité qui par ailleurs est contraire à l'idéologie de "démocratie directe" des premiers animateurs du comité. L'implication des mal-logés eux-mêmes dans l'action militante reste leur objectif prioritaire.

Face à ce phénomène, un certain nombre de militants quittent le comité : "ils considéraient que les familles étaient trop suivistes, qu'il était impossible de mener une lutte avec elles"⁴⁶. Pour les autres, une réorganisation s'impose. En fait, cette réorganisation qui a lieu durant l'hiver 1987-88 consiste surtout à conditionner l'obtention des bénéfices individuels à la participation effective aux actions.

L'aide juridique et administrative, ainsi que le concours apporté aux mal-logés dans leur résistance physique à l'expulsion, ne sont bientôt réservés qu'aux seules personnes qui participent aux réunions et aux actions du comité : "on les aide une fois, deux fois et puis si on voit qu'ils ne viennent pas on laisse tomber, parce qu'autrement on y passerait tout notre temps."⁴⁷ Cette règle est explicite parmi les principaux militants du comité, et bien qu'il leur en coûte humainement, ils la justifient idéologiquement par le refus de "se comporter en petits blancs" qui "reproduiraient des schémas néocolonialistes"⁴⁸.

Les militants du DAL, eux, issus au départ du CML, ont profité de cette expérience et sans être aussi catégoriques, réservent tout de même prioritairement leur aide aux adhérents les plus actifs. Par exemple, il est bien entendu que les familles qui ne se rendent pas aux actions préparatoires ont peu de chance de se retrouver sur la liste finale des participants à l'occupation d'un immeuble.

Les incitations sélectives semblent donc bien avoir été un facteur-clé dans la mobilisation des mal-logés et des sans logis.

C. Des "provocations de masse"

Les actions que mènent le CML et DAL sont variées et vont de la résistance aux expulsions à l'occupation de bâtiments publics, en passant par la manifestation et le

46. Interview d'un militant, ouvrier du bâtiment, ancien maoïste.

47. Interview d'un militant, contremaître.

48. Interview d'un militant, ouvrier du bâtiment, ancien maoïste.

squattage. Néanmoins, au-delà de leur diversité, on peut repérer une constance dans ces modes d'action : la plupart correspondent à ce que Piven et Cloward ont appelé des "provocations de masse"⁴⁹.

Selon ces auteurs, les formes que prend l'action collective sont déterminées par la structure sociale et institutionnelle, dans la mesure où "*c'est typiquement en se rebellant contre les règles et les autorités associées avec leurs activités de tous les jours que les gens protestent*"⁵⁰. L'action possible est donc limitée aux institutions auxquelles les groupes ont accès. Mais la force qu'ils en retirent dépend de leur contribution plus ou moins cruciale à la survie de l'institution qu'ils ébranlent. Du coup, les pauvres, dont la participation institutionnelle est souvent faible, ont une capacité d'action réduite, et celle-ci se limite souvent à la rupture de la paix civile.

Le CML et le DAL ont, comme nous l'avons vu, souvent contribué à empêcher les expulsions légales ou illégales de leurs membres et encouragé l'organisation des locataires dans un but de résistance collective aux expulsions. Ce moyen d'action répond aux critères avancés par Piven et Cloward, dans la mesure où il est effectivement déterminé par les contraintes quotidiennes qui s'imposent aux mal-logés, et où il correspond à un défi à ces contraintes. De même, les occupations de l'OPHLM répondent à la même logique, puisque l'OPHLM de la Ville de Paris est la seule institution à laquelle les mal-logés se rendent régulièrement pour obtenir un logement. Cette méthode d'action a été utilisée fréquemment par le comité et le DAL, dont les membres refusaient de quitter les bâtiments tant qu'une délégation n'avait pas été reçue pour présenter collectivement les dossiers de demandes de logements et pour demander l'attribution des logements HLM vides. La plus spectaculaire de ces occupations, le 22 juin 1988, donna lieu à un siège de deux jours et une nuit, et se termina par la prise d'assaut du bâtiment par les forces de l'ordre. Mais le siège de

49. Piven (F.F.), Cloward (R.A.), *Poor people's movement : why they succeed, how they fail*, Pantheon Books, 1977.

50. Piven (F.F.), Cloward (R.A.), *Poor people's...*, op.cit., p.21.

l'OPHLM n'est pas le seul bâtiment visé par les mal-logés, qui investissent également à plusieurs reprises les locaux de la direction des services de l'hygiène pour demander la réouverture de compteurs d'eau dans plusieurs immeubles⁵¹, ou bien encore le Ministère des Affaires Sociales ou la Préfecture. Enfin, le squatage de HLM peut être analysé comme une "provocation de masse" déterminée par les conditions de vie des mal-logés.

Plus généralement, toutes les méthodes d'action du comité et dans une moindre mesure de DAL, qu'elles soient dirigées ou non vers des institutions directement liées au vécu des mal-logés, sont planifiées sur le mode du "coup de force". Ainsi, le comité envahit à plusieurs reprises les séances du conseil municipal du 20ème arrondissement, secteur de Paris où il est le plus implanté, et apostrophe directement les élus. De même, lors de la campagne de l'élection présidentielle de 1988, ses membres occupent pendant plusieurs heures la permanence électorale d'un candidat. Enfin, en mars 1990, le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales est investi, pour obtenir le rétablissement de l'eau dans plusieurs immeubles. Quant au DAL, la liste de ce type d'actions est longue et on donnera pour exemple l'occupation de l'hôtel Georges V envahi par les adhérents le 25 décembre 1992.

Ces actions font à chaque fois l'objet d'une large médiatisation, et constituent donc un palliatif à la faible force numérique des associations. Il est d'ailleurs tout à fait intéressant de noter que les organisateurs préparent toujours leurs coups de force dans la double optique de l'obtention immédiate de satisfactions matérielles de la part des autorités et de leur publicité, puisque l'A.F.P. et les médias sont systématiquement contactés par le comité lors des actions. Parfois même, comme ce fut le cas lors de l'occupation de la permanence électorale de Raymond Barre ou de l'hôtel Georges V, la médiatisation est le seul but visé : les manifestants quittent les lieux après avoir obtenu d'être interviewés par une chaîne de télévision. L'analyse de Piven et Cloward

51. En effet, le compteur d'eau est au nom du propriétaire des immeubles, qui peut très bien demander et obtenir sa fermeture, méthode souvent utilisée pour encourager les locataires récalcitrants au départ.

demanderait donc à être complétée sur ce point de l'importance de la publicité faite à la rupture de l'ordre public, qui nous semble être un facteur de réussite d'une mobilisation. Le rapport entre deux groupes en conflit n'est en effet pas direct, mais médié par les instances reconnues comme exprimant "l'opinion publique". La publicité faite aux actions, au sens premier du terme, agit sur les représentations que les autorités et l'"opinion publique" – ou tout du moins la perception que les autorités ont de l'opinion publique – se font de l'action collective et de ses auteurs, conditionnant ainsi pour partie les probabilités de répression ou de satisfaction des revendications. Mais la signification sociale des différentes actions n'est pas construite *ex nihilo*. Elle est déterminée par le travail de "maîtrise du sens" que réalisent les organisateurs, lui-même structuré par l'histoire de leurs précédentes utilisations – ce qu'exprime entre autre la notion de répertoire.

D. L'illégalisme sectoriel comme ressource

Nous avons vu que certains des modes d'action utilisés par le DAL et le CDSL, le squat et le campement, comportaient un aspect spécifique dans la mesure où ils constituaient des incitations individuelles à l'action collective, permettant de ce fait l'engagement de personnes *a priori* sans ressources. Une autre de leurs spécificités tient dans le fait qu'il s'agit de "provocations de masse" au sens que Piven et Cloward attribuent à ce concept. La fusion de ces deux caractéristiques donne naissance à une situation que nous nommerons "illégalisme sectoriel". En effet, cette illégalité est en rapport direct avec la revendication portée par la mobilisation : elle permet déjà d'apporter une réponse au problème ayant suscité la mobilisation, ce que ne font pas d'autres types d'actions programmées sur le mode du coup de force et utilisés par ses associations, comme l'occupation de bâtiments publics (préfectures, permanences ASSEDIC), qui eux ne constituent pas en soi une réponse au problème de logement.

Cette rencontre d'une incitation sélective à l'action collective et d'une provocation de masse nous semble pouvoir être analysée comme une mini-crise politique

provoquant ce que le sociologue Michel Dobry nomme des "situations fluides"⁵². Le sociologue applique ce concept aux situations de crise touchant plusieurs secteurs, ou multisectorielles, mais il nous semble pouvoir être utilisé pour des situations de crise touchant un seul secteur⁵³, ici celui de logement. Ces situations fluides ont comme caractéristique d'unifier l'espace social et de créer une incertitude structurelle due à l'effacement des repères et à la déperdition d'objectivation des rapports sociaux. Cette désobjectivation des rapports sociaux bouleverserait donc un certain nombre de rapports sociaux routiniers redéfinis en fonction notamment de la localisation conjoncturelle des acteurs. Ces "crises" sont ce qu'il appelle des "saillances situationnelles". Ce type de situation peut également être rapproché avec profit de la notion d'"état naissant" utilisée par Francesco Alberoni⁵⁴. Selon cet auteur, l'état naissant est avant tout une expérience cognitive individuelle de "*liberté de l'individu face à la société*"⁵⁵ et "*une exploration des frontières du possible qui vise à maximiser ce qui est réalisable de son expérience et de sa solidarité, dans un moment historique donné*"⁵⁶. De plus, F. Alberoni nous dit que le mode d'action que nous avons défini comme illégalisme sectoriel "*est une des caractéristiques de l'expérience fondamentale de l'état naissant : l'action, de moyen qu'elle était, devient exemplarité et accomplissement, c'est-à-dire qu'elle atteint son but*"⁵⁷.

Du coup, deux phénomènes se produisent. D'une part, un certain nombre d'acteurs, de par leurs "positions" et "dispositions" au sens bourdieusien des termes, sont attirés vers ces "saillances situationnelles" – ce que permet la désobjectivation des rapports sociaux, et ici nous parlons notamment des militants d'extrême-gauche,

52. Dobry (M.), *Sociologie des crises...*, op.cit. Le deuxième terme du concept d'illégalisme "sectoriel" a été choisi en référence aux travaux de cet auteur.

53. Et ce d'autant plus qu'une des principales critiques que l'on peut faire à l'ouvrage de M. Dobry est justement de ne pas avoir défini précisément la notion de secteur.

54. Pour une synthèse des différents travaux d'Alberoni et une explicitation complète de la notion, cf. Alberoni (F.), *Genesis. Mouvements et institutions*, Editions Ramsay, 1992 (1ère édition italienne, Garzanti Editore, Milan, 1989).

55. *Ibidem*, Préface d'Alain Touraine, p.11.

56. *Ibid.*, p.53.

57. *Ibid.*, p.113.

catholiques, etc. D'autre part, l'effacement des rapports sociaux routiniers permet la "rencontre" entre les populations marginales et ces individus, rencontre qui autrement n'aurait pu avoir lieu. En effet, une des principales caractéristiques de l'illégalisme sectoriel comme mode d'action est, en tant qu'expérience d'état naissant, de donner l'impression aux individus d'être traversés par l'historicité et de faire naître de nouvelles solidarités. L'illégalisme sectoriel comme mode d'action constitue donc bien une ressource dans la mesure où il attire dans le mouvement toute une nouvelle catégorie d'acteurs, de "noyaux à l'état naissant", qui créeront le mouvement.

L'organisation et les modes d'action des associations de mal-logés et sans-logis fonctionnent donc bien à la fois comme incitations sélectives à l'action et comme ressources pour l'action dans le cas des provocations de masse et de l'illégalisme sectoriel, dans la mesure pour ce dernier où il permet l'apport de ressources externes à la mobilisation minoritaire. Avant d'aborder tout particulièrement ce point dans le chapitre suivant, il s'agit de comprendre comment les modes d'action employés se sont articulés avec la structure des opportunités politiques.

II. Modes d'action et structure des opportunités politiques

Nous avons fait jusqu'à présent comme si les mouvements sociaux étaient isolés dans leur environnement. Il s'agit maintenant de prendre en compte cet environnement, et ici d'étudier l'influence de l'environnement politique sur le type d'action choisi. Ce type d'approche a déjà été développé par certains auteurs, et il nous faut d'abord présenter cette notion de structure des opportunités politiques (POS), avant de montrer que toutes les actions des mouvements de mal-logés que nous avons définies comme illégalismes sectoriels ont lieu lorsque la POS est favorable et permettra d'échapper à la répression. Nous étudierons ensuite un type d'action spécifique, le défilé, et nous verrons dans quelle mesure la POS peut influencer l'apparence même des défilés de mal-logés, étant par ailleurs bien entendu que celle-ci est également déterminée par les conditions internes de la mobilisation.

A. La notion de structure des opportunités politiques (POS)

Par notion de structure des opportunités politiques, on entend la réceptivité ou au contraire l'imperméabilité du système politique aux actions d'un groupe revendicatif. Herbert Kitschelt en a donné la définition suivante : *"les structures d'opportunités politiques se composent de configurations spécifiques de ressources, d'arrangements institutionnels et de précédents historiques de mobilisation sociale, qui facilitent le développement des mouvements de protestation dans certains cas et les contraignent dans d'autres"*⁵⁸. Certains auteurs se sont attachés au niveau le plus global de cette structure des opportunités, en montrant que les capacités de succès d'un mouvement variaient en fonction de processus politiques, économiques ou démographiques qui affectent la société en dehors de la volonté de ses membres. Ainsi, Douglas MacAdam, analysant le mouvement noir aux Etats-Unis dans les années cinquante et soixante montre-t-il que le développement du mouvement pour les droits civils doit

58. Kitschelt (H.), "Political opportunity structures and political protest : anti-nuclear movements in four democracies", *British Journal of Political Science*, 16, 1986, p.58.

beaucoup à l'augmentation du vote noir et à son alignement sur le parti Démocrate. En ce qui concerne les mouvements de mal-logés, on peut supposer que l'augmentation de la part consacrée aux loyers dans les revenus des habitants de l'Ile-de-France, démontrée par les études de l'INSEE, a joué dans un sens favorable pour le développement de la contestation, en donnant des arguments aux organisations qui ont pu développer tout un discours d'expertise⁵⁹, qui a pu rencontrer un écho auprès d'une "opinion publique" qui vivait cette évolution économique.

Herbert Kitschelt a lui insisté sur la structure de l'Etat, démontrant que les différences d'évolution des mouvements selon les pays pouvaient s'expliquer par la plus ou moins grande ouverture du système politique aux demandes et leur plus ou moins grande capacité à produire des politiques publiques. Néanmoins, si l'on suit sa typologie, la France, bien qu'ayant une forte capacité à produire des politiques publiques, étant caractérisée par un système politique fermé, les groupes auront plutôt tendance à adopter des stratégies de confrontation (au contraire des groupes américains par exemple, adoptant des stratégies assimilatives en raison d'une structure des inputs politiques ouverte et des outputs politiques faible), et surtout leur impact risque d'être très réduit, notamment en ce qui concerne les "substantive impacts", c'est-à-dire les changements en terme de politiques publiques⁶⁰. Or si l'on considère les mouvements de mal-logés et sans-logis, ceux-ci ont bien adopté des stratégies de confrontation mais l'application de la loi de réquisition à partir de décembre 1994 en Ile-de-France constitue un réel changement de politique publique, sans parler de la transformation des bureaux en logements. Si cette politique semble être avant tout une politique municipale, il faut pourtant remarquer que dans le cas de la loi de réquisition, c'est le Préfet et donc le représentant de l'Etat qui effectue la réquisition. Cela remet-il pour autant en cause la pertinence du modèle de Kitschelt, dont il reconnaît par ailleurs lui-même l'aspect fortement réducteur ? Nous allons voir

59. C'est notamment le cas de DAL qui publie en septembre 1994 une brochure intitulée *Crise du logement. Mécanique de l'exclusion. "Attributions d'offices"*.

60. Kitschelt (H.), "Political opportunity structures...", *op.cit.*, pp.57-85.

que cela n'est pas le cas, l'association DAL ayant su contourner la fermeture de la POS pour permettre l'inscription à l'agenda politique du problème du logement.

B. "Illégalismes sectoriels" et structure des opportunités politiques

Le CML et le DAL utilisent, parmi leurs modes d'action, un mode d'action particulier qui leur permet de mobiliser un maximum de ressources, "l'illégalisme sectoriel", notamment grâce à l'attrait pour les soutiens qu'il constitue. Ce mode d'action présente également des caractéristiques particulières qui lui permettent en soi de forcer l'entrée du système politique. En effet, le fait que les sans-logis aillent directement chercher une réponse au problème qui a suscité la mobilisation, en l'occurrence un endroit où dormir, et le revendiquent publiquement, a comme conséquence d'inverser le rapport à l'ordre public entre manifestants et autorités : ce sont les autorités qui, en expulsant les campeurs ou les squatters, risquent de susciter un trouble à l'ordre public. Ce type d'action comporte donc des coûts de répression du point de vue des autorités supérieurs à d'autres actions. De la même manière, lorsque des chômeurs d'AC! revendiquant la gratuité des transports prennent en groupe le métro ou le train sans payer leur titre de transport, le coût de la répression est plus élevé pour les autorités que le maintien d'une situation illégale. D'autres types d'action, que l'on pourrait vouloir étiqueter comme "illégalismes sectoriels", comme le fait de refuser de payer ses impôts pour les petits commerçants ou l'électricité pour certains mouvements d'extrême-gauche en Italie dans les années soixante-dix, s'ils répondent bien à notre définition de l'"illégalisme sectoriel" sous certains aspects puisque constituant une incitation individuelle à l'action collective, ne répondent pas à tous les critères : en tant que collection d'actions individuelles, de telles actions ne peuvent constituer des "provocations de masse" dans tout ce que ces dernières ont de rapport collectif concret, sur le terrain et, de ce fait, ne comportent pas ce coût élevé de répression du point de vue des autorités.

Par ailleurs, les associations comme le CML et surtout le DAL mènent souvent ce type d'action à un moment où les capacités de répression des autorités sont moindres, mettant un soin particulier à utiliser des conjonctures politiques dans lesquelles le pouvoir politique est moins puissant, et/ou le système politique plus perméable à de nouvelles demandes. En effet, et cela nous a été confirmé par nos entretiens avec les militants, les dates des actions ne sont que rarement le fruit du hasard. On pourrait par exemple citer le cas de l'occupation d'un immeuble HLM situé rue de Volga, le 10 mai 1988. Cette date correspond à la nomination de Michel Rocard comme Premier Ministre par François Mitterrand au lendemain de sa réélection, alors qu'il n'a pas encore eu le temps de former son gouvernement. On comprend qu'alors qu'aucun ministre de l'Intérieur n'a été nommé, le préfet n'ait pas pris sur lui de déclencher une expulsion. Le CML a profité là d'une vacance du pouvoir. De même, les actions de DAL ont souvent lieu lors des campagnes électorales, parfois même entre les deux tours d'une élection. Or les campagnes électorales correspondent à des périodes où le système politico-médiatique est moins fermé, les enjeux, pendant la concurrence électorale, ayant plus de chances d'être pris en charge par l'un ou l'autre des protagonistes et le pouvoir en place hésitant à mettre en oeuvre une répression, d'une part en raison de la mauvaise publicité qui pourrait en résulter et d'autre part parce que le gouvernement ou la mairie préfèrent alors gérer les affaires courantes et laisser leur successeur régler les conflits qui se déclenchent à cette période. Le préfet lui-même, dont le poste risque d'être remis en cause lorsqu'il s'agit d'élections nationales, adopte alors une attitude attentiste. Ainsi, l'immeuble HLM de la rue de la Fontaine-au-Roi est occupé par le CML en janvier 1989, en pleine campagne des municipales. De même, la reprise des squattages par le DAL, avec l'occupation de la crèche avenue René Coty a lieu le 24 mars 1993, entre les deux tours des élections législatives, alors qu'il semble évident que l'opposition remportera ces élections. Le meilleur exemple reste encore celui de l'occupation d'un immeuble rue du Dragon en décembre 1994, en pleine campagne présidentielle. Là, l'association DAL bénéficie directement de la concurrence entre le Premier Ministre et Jacques Chirac, tous deux candidats,

Edouard Balladur acceptant alors de recevoir l'abbé Pierre et pour la première fois le président de l'association. D'autres occupations, qui ont lieu dans des périodes moins cruciales, voient également les risques de répression minimisés, les militants choisissant des cibles moins directement liées au pouvoir politique : ce fut le cas au début de l'année 1994, avec l'occupation d'immeubles appartenant à EDF-GDF ou à la Banque de France.

Les illégalismes sectoriels en tant que tels, mais aussi le choix des périodes de leur utilisation, concourent donc à forcer l'entrée d'une POS fermée. Une autre caractéristique de cette utilisation permet par ailleurs de contourner la fermeture. En effet, la juridiction des luttes sur le logement permet aux militants de déplacer la cible de leurs actions, qui de l'autorité politique passe à l'autorité judiciaire. Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, chaque occupation et chaque campement est accompagné d'une bataille juridique, dans le but pour les associations de faire reconnaître l'existence d'un droit au logement. Cette juridiction permet de forcer l'entrée du champ politico-médiatique en ne s'adressant pas directement aux autorités politiques mais en passant par les autorités judiciaires. Celles-ci n'ayant pas les mêmes intérêts que les autorités politiques, les revendications pourront plus facilement être reconnues comme légitimes. L'association DAL a ainsi obtenu la reconnaissance, lors de l'affaire de la crèche avenue René Coty, d'un "droit de nécessité" concernant les occupations de locaux par des mal-logés et sans-logis, et plusieurs jugements ont repris cette jurisprudence pour l'étendre à la reconnaissance du droit au logement comme "objectif à valeur constitutionnelle"⁶¹. La fermeture de la POS peut ainsi être contournée par la juridiction des luttes, ce qu'ont compris de nombreux mouvements en dehors des mouvements de mal-logés⁶².

61. Il s'agit du jugement en référé de l'occupation de la rue du Dragon, en mars 1995.

62. Confère à ce sujet les travaux en cours de Sophie Camard sur la juridiction des conflits du travail.

Edouard Balladur acceptant alors de recevoir l'abbé Pierre et pour la première fois le président de l'association. D'autres occupations, qui ont lieu dans des périodes moins cruciales, voient également les risques de répression minimisés, les militants choisissant des cibles moins directement liées au pouvoir politique : ce fut le cas au début de l'année 1994, avec l'occupation d'immeubles appartenant à EDF-GDF ou à la Banque de France.

Les illégalismes sectoriels en tant que tels, mais aussi le choix des périodes de leur utilisation, concourent donc à forcer l'entrée d'une POS fermée. Une autre caractéristique de cette utilisation permet par ailleurs de contourner la fermeture. En effet, la juridiction des luttes sur le logement permet aux militants de déplacer la cible de leurs actions, qui de l'autorité politique passe à l'autorité judiciaire. Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, chaque occupation et chaque campement est accompagné d'une bataille juridique, dans le but pour les associations de faire reconnaître l'existence d'un droit au logement. Cette juridiction permet de forcer l'entrée du champ politico-médiatique en ne s'adressant pas directement aux autorités politiques mais en passant par les autorités judiciaires. Celles-ci n'ayant pas les mêmes intérêts que les autorités politiques, les revendications pourront plus facilement être reconnues comme légitimes. L'association DAL a ainsi obtenu la reconnaissance, lors de l'affaire de la crèche avenue René Coty, d'un "droit de nécessité" concernant les occupations de locaux par des mal-logés et sans-logis, et plusieurs jugements ont repris cette jurisprudence pour l'étendre à la reconnaissance du droit au logement comme "objectif à valeur constitutionnelle"⁶¹. La fermeture de la POS peut ainsi être contournée par la juridiction des luttes, ce qu'ont compris de nombreux mouvements en dehors des mouvements de mal-logés⁶².

61. Il s'agit du jugement en référé de l'occupation de la rue du Dragon, en mars 1995.

62. Confère à ce sujet les travaux en cours de Sophie Camard sur la juridiction des conflits du travail.

Le problème se pose de savoir si ces stratégies sont ou non conscientes, ou bien si elles résultent d'un savoir-faire non systématisé. Nous avons vu que le choix des périodes des actions est fait de manière rationnelle, en ce sens que les acteurs ont conscience de chercher à minimiser les risques de répression. En ce qui concerne la juridiction des luttes, deux éléments interviennent : un calcul rationnel mais aussi la structuration des possibles par l'existence des répertoires d'action collective. En effet, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les mouvements de revendication au sujet du logement ont régulièrement utilisé des procédures judiciaires. Ce type d'action a été tout particulièrement mis en oeuvre de manière systématique à la fin des années soixante-dix et au début des années quatre-vingt par les mouvements d'occupants-rénovateurs, qui assuraient d'ailleurs eux-mêmes leur défense lors des procès, ce qui avait comme conséquence de mettre l'accent sur le caractère éminemment politique de la loi, comme résultante d'un rapport de force. Les mouvements actuels ont ainsi pu bénéficier du caractère plus ou moins routinisé de ce répertoire, et des savoir-faire qui lui étaient attachés. Mais si le problème de la fermeture de la POS peut nous éclairer sur l'utilisation d'illégalismes sectoriels, leur juridiction et le choix des dates, cette même POS permet également de mieux saisir le déroulement des actions. Nous allons pouvoir le constater au sujet des défilés.

C. Les défilés de sans-logis et la POS

Une monographie des défilés de sans-logis va nous aider à saisir les déterminants externes de l'utilisation de ce mode d'action, la manière dont ils peuvent nous renseigner sur l'autorité à laquelle s'adresse l'action, sur l'histoire du groupe manifestant et sur les conditions d'apparition de la violence. Cette étude a pu se faire grâce à une observation de terrain de différents défilés organisés par le CML, le DAL et DD!!!.

On peut tout d'abord repérer, au niveau des trajets, trois types de défilés : les défilés ayant pour but de sensibiliser les spectateurs directs, les manifestations

dirigées vers les autorités et celles qui s'adressent plus généralement à l'espace public et surtout médiatique. Si Pierre Favre a bien montré que les manifestations visaient toujours tous ces publics à la fois⁶³, on peut néanmoins dégager ce qui correspondrait à trois idéaux-types lors des défilés de sans-logis.

Les manifestations du premier type suivent un trajet qui les conduit dans les quartiers populaires. C'est le cas de beaucoup de manifestations du CML. Elles correspondent à la stratégie du comité qui est une stratégie de méfiance par rapport aux média et à l'insistance sur la mobilisation populaire, la mobilisation "à la base". Par exemple, la première manifestation organisée par le CML le 11 juillet 1987 passe par Ménilmontant et Belleville, avant de se terminer à l'Orillon. Il n'existe aucune cible institutionnelle. De même, lors de la mobilisation pour les campeurs de Vincennes, ceux-ci utilisent ce type de défilé : une manifestation du mois de septembre 1992 rassemble ainsi 600 personnes de Belleville à la Porte des Lilas. Les slogans utilisés lors des défilés sont quant à eux révélateurs de l'histoire manifestante du groupe. En ce qui concerne les mal-logés, ils diffèrent selon les associations organisatrices, chacune ayant apporté sa "touche personnelle". Du coup, on peut repérer dans les manifestations actuelles des slogans qui correspondent aux différents stades organisationnels, les participants d'aujourd'hui comprenant également des individus dont la participation remonte aux débuts des mouvements de sans-logis. Un slogan propre au CML, utilisé par la suite par DAL notamment lors du siège de la crèche occupée avenue René Coty en 1993, témoignait du souci basiste de cette organisation : "Gens du quartier, solidarité". Ce slogan s'adressait donc non pas aux autorités mais aux spectateurs directs, correspondant donc bien aux trajets du premier type, se déroulant dans les quartiers populaires. On doit remarquer que dans ce type de défilé, les éventuelles violences ne sont jamais dues à l'action de casseurs, mais surviennent lorsque se posent des problèmes avec des automobilistes, ce qui est souvent le cas

63. Favre (P.), "Manifester en France aujourd'hui", in Favre (P.), *La manifestation*, PRESSES DE LA F.N.S.P., 1990, pp.11-65.

puisque n'ayant pas de but institutionnel, de bâtiment officiel à atteindre pour demander la réception d'une délégation, ces cortèges s'étirent souvent.

Le deuxième type de défilé vise lui au contraire des cibles institutionnelles. Il correspond souvent à ce que Pierre Favre appelle la "manifestation de crise"⁶⁴, et est caractéristique des conflits qui s'installent, du type campements ou squats, pendant lesquels les cortèges de ce type se succèdent. En ce qui concerne les mal-logés, ils démarrent souvent d'un quartier populaire, puisque les squats ou campements ont souvent lieu dans ces quartiers. Ce n'est néanmoins pas toujours le cas, puisque ces manifestations sont également utilisées en dehors des périodes de campements ou squats, pour déposer des dossiers de demande de relogement à la Préfecture par exemple. Les slogans ont là une connotation plus juridique, plus pragmatique. Dans les défilés de ce type, jusqu'à une date récente (celle de l'application effective de la loi de réquisition), et quelle que soit l'association organisatrice, on réclame la "réquisition des logements vides", slogan unificateur de ces mouvements. A partir du campement du quai de la gare s'ajoute le slogan "un toit c'est un droit", qui reprenait le nom de l'organisation créée pour rassembler les associations venues en soutien. Le campement de Vincennes, avec son aspect très communautaire, a lui aussi apporté une innovation au niveau des slogans dans ce type de défilé : les participants parlant souvent mal le français, puisqu'en majorité maliens, clamaient tout simplement "Chiraquie-bail-clé", dénotant le caractère très concret et peu généraliste de cette lutte. Durant ces cortèges, des violences peuvent là surgir, provenant des manifestants, notamment lorsqu'ils correspondent aux périodes de crise. Mais la survenance des violences dépend de plusieurs facteurs, internes comme l'identité de l'organisation appelant à la manifestation (les organisations les moins structurées ou dont l'idéologie est une idéologie de rupture, comme le CMF ou le CML, manifestent plus "violemment" que DAL) et externes comme la durée du conflit et l'incertitude qui règne sur le succès de l'action (on pense notamment aux conflits de la place de la

64. *Ibidem.*

Réunion ou de l'esplanade de Vincennes). Ce type de défilé ne peut néanmoins être répété à volonté durant un conflit, étant donnés les risques de baisse de participation due à la lassitude des manifestants. Du coup, d'autres actions, différentes du défilé, sont organisées entre ceux-ci lors d'une crise, pour produire un regain d'intérêt pour le conflit de la part des personnes solidaires du groupe, de la part des média et des autorités.

Un troisième type de trajet, dont les points de départ et d'arrivée sont avant tout symboliques, comme la manifestation du 16 juin 1990, lors du conflit de la place de la Réunion, de République à Châtelet ou celle du 8 avril 1995, contre l'exclusion, de Bastille à Saint-Augustin, est proche de ce que Pierre Favre nomme les "manifestations routinières", dont il nous dit qu'à la limite elles s'absorbent dans leur "expression communautaire" : ces défilés visent surtout à produire des "manifestations de papier"⁶⁵, à obtenir des couvertures de presse et à "faire nombre". Les revendications sont donc souvent plus larges (le droit au logement pour tous, la lutte contre l'exclusion). Les slogans qui correspondent à ce type de défilé reprennent les slogans des deux types précédents, mais sont généralement plus variés et plus politiques. Avec la création de DD!!!, les slogans changent de nature puisque les revendications passent à un autre niveau de généralité⁶⁶, mais dénotent aussi une plus forte politisation des participants, les manifestants scandant "Chirac, t'es foutu, les exclus sont dans la rue" lors de la manifestation du 8 avril 1995, au milieu de slogans propres à chaque groupe manifestant. Enfin, la morphologie même de ces défilés est particulière. Ils comportent généralement des caractéristiques symboliques qui suggèrent qu'ils sont surtout destinés à interpeller les média. Ainsi, les manifestations du DAL correspondant au troisième type de défilé, sont souvent émaillées d'animations artistiques : des concerts ont lieu sur des camions glissés dans les cortèges, grâce à un réel soutien des artistes à ce mouvement, comme nous le verrons dans le chapitre

65. Champagne (P.), "La manifestation comme action symbolique", in Favre (P.), *La manifestation*, op.cit., pp.329-356.

66. Voir chapitre 5.

suivant, les participants sont maquillés ou déguisés, certains se déplaçant sur des échasses, ou bien encore les manifestants dansent le long du trajet. Lors du défilé du 8 avril 1995, on a même vu les participants déplacer un immense dragon en carton pâte, symbolisant l'immeuble occupé à ce moment-là par l'organisation. Là, bien organisés, ces défilés comportent peu de risques de survenance de violence des manifestants dirigée vers les forces de l'ordre, les automobilistes ou les vitrines. Par contre, des violences peuvent survenir entre les groupes manifestants, qui sont plus hétérogènes. Cela a été le cas lors de la manifestation du 16 juin 1990, lors de laquelle une sorte de contre-manifestation s'est déroulée dans le défilé : un groupe de manifestants a pris à parti les socialistes présents, tendant une banderole "d'élogés-délogeurs ensemble : la manif de la honte" au-dessus du cortège et forçant ces derniers à quitter le cortège par des jets de poubelles. Néanmoins, étant adressés aux média, ces défilés sont moins violents puisque la violence risque d'entraîner un jugement défavorable à l'égard des participants et donc de leurs revendications, et d'autre part parce que l'attention des manifestants est captée par les animations et l'expression symbolique ; elle est centrée sur le groupe et n'est donc pas dirigée vers les représentants de l'Etat, dont on sait qu'il représente toujours l'horizon des protestations dans l'espace public⁶⁷.

Le type de défilé et son mode de déroulement sont donc déterminés par des caractéristiques aussi bien internes qu'externes. L'ouverture de la POS joue bien un rôle dans le risque de survenance de violences, puisque se sont surtout les défilés du deuxième type, adressés plus particulièrement aux autorités, qui peuvent entraîner des violences, et ce surtout lorsque la POS est fermée, c'est-à-dire lorsque les revendications ont peu de chances d'aboutir. La fermeture de la POS explique par ailleurs l'utilisation des illégalismes sectoriels comme modes d'action, car ils sont plus susceptibles que d'autres de contourner cette fermeture, puisqu'ils augmentent les coûts de la répression. La valeur de la ressource qu'ils constituent est par ailleurs maximisée par le choix des périodes de leur utilisation et leur accompagnement par

67. Favre (P.), "Manifester en France...", *op. cit.*, p.24.

une stratégie juridique. Mais si ce type d'action constitue bien une ressource particulière, nous avons également vu qu'une de ses caractéristiques principales tenait dans son pouvoir d'attraction permettant l'apport de ressources externes à la mobilisation. Dans le cas des mouvements de sans-logis, minoritaires et peu dotés de ressources, ces apports externes sont extrêmement importants pour le succès des actions.

Chapitre 4 :

L'apport de ressources externes à la mobilisation minoritaire

Si l'action de personnes a priori difficilement mobilisables a été rendue possible par l'utilisation d'incitations sélectives à l'action et l'exploitation de la structure des opportunités politiques, elle a également été facilitée par l'apport de ressources externes. MacCarthy et Zald sont là encore, dans leur perspective très économiste, les théoriciens qui ont le plus insisté sur la nécessité d'apport de ressources externes pour toute organisation professionnelle de mouvement social (S.M.O.)⁶⁸. En ce qui concerne le mouvement des mal-logés, on peut distinguer deux types de pourvoyeurs de ressources externes, les organisations et institutions d'une part, et certains individus rentrant dans la catégorie des intellectuels d'autre part.

I. Les organisations et institutions

Lors des actions de DAL, les organisations apportant leur signature au bas de tracts de l'association en soutien à celle-ci sont nombreuses. Il s'agit ici de cerner un peu mieux en quoi consiste exactement ce soutien. Pour ce faire, nous avons réalisé des entretiens semi-directifs auprès de plusieurs dirigeants d'organisations, parmi les plus importantes. Elles peuvent être nous semble-t-il regroupées sous trois vocables : les églises et le secteur caritatif, les associations anti-racistes et d'aide aux immigrés et enfin les partis politiques et syndicats.

A. Les églises et le secteur caritatif : un soutien matériel et symbolique

Depuis la place de la Réunion, les églises chrétiennes ainsi que la Mosquée de Paris ont apporté leur soutien aux luttes de mal-logés, notamment en signant les tracts de soutien. Mais ce soutien s'est aussi exprimé sous d'autres formes : en ce qui

68. Cf. Mac Carthy (J.D.), Zald (N.M.) (eds.), *Social movements in an organizational society*, Transaction Books, 1987.

concerne l'église catholique, les prêtres ont cherché dans leurs sermons lors des actions à mobiliser les fidèles pour qu'ils soutiennent les squatteurs ou campeurs. Ce fut notamment le cas place de la Réunion, où le curé de l'église toute proche joua un rôle important dans la mobilisation du quartier. De même, lors du campement sur l'Esplanade de Vincennes, le prêtre joue un rôle important, comme le raconte cette militante du Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP) :

Le soutien le plus efficace qu'on ait eu sur Vincennes c'était le prêtre de la paroisse, qui est parti l'an dernier à Créteil, je crois qu'il travaille auprès de l'évêque. Alors lui il a vraiment fait un gros boulot parce que je peux vous dire que le paroissien vincennois c'est pas majoritairement ce qu'on peut rêver de mieux pour soutenir ce genre de mouvement. Il y avait l'ACAT, l'Association catholique contre la torture qui a aussi fait un travail auprès de la population de Vincennes, mais eux ils ont joué deux rôles, un soutien matériel, ils sont aussi allé amener du lait, de l'eau, des couches, etc., et puis on a organisé avec eux des réunions, on a fait rencontrer des gens de la paroisse avec des gens du camp. Eux ils existaient à Vincennes et ils ont soutenu le prêtre dans sa démarche. Par exemple ils ont fait des réunions d'information après certaines messes, je crois que c'était à la Pentecôte, ils nous avaient invités à assister à cette réunion, où les gens après la messe étaient invités à venir en discuter, donner leur sentiment, réagir et puis il y a eu une rencontre un dimanche après-midi entre des femmes qui étaient sur le camp et puis des gens de la paroisse. **Une militante du MRAP Vincennes.**

En fait, les prêtres jouent principalement un rôle de sensibilisation et de mobilisation. Très vite néanmoins il semble que ce problème du logement soit remonté dans la hiérarchie de l'Eglise, la commission diocésaine Justice et Paix à Paris prenant régulièrement position aux côtés des mal-logés et sans-logis. Par la suite, la commission sociale de l'épiscopat fera paraître un petit ouvrage, *Un logement pour tous*⁶⁹, dans lequel elle donne même la parole à DAL et où la commission des Evêques reprend les affirmations de la commission pontificale "Justice et Paix" selon

69. Commission sociale de l'épiscopat, *Un logement pour tous*, Bayard éditions/Centurion, 1995.

lesquelles "le logement constitue un bien social primaire et ne peut être considéré simplement comme une affaire de "marché""⁷⁰.

Mais l'Eglise ne se contente pas de jouer le rôle de réseau de mobilisation. Certains de ces représentants célèbres s'engagent aux côtés du DAL, apportant ainsi une caution morale et symbolique à ses actions. Ce sont bien sûr l'abbé Pierre et Monseigneur Gaillot, qui eux aussi à partir de 1990 sont présents à toutes les actions, et prennent la parole dans les médias pour soutenir l'association.

La présence de l'abbé Pierre donne une place fondamentale dans le mouvement à la référence aux valeurs chrétiennes de charité et de solidarité. Sa force symbolique est telle qu'on a pu parler de "mythe de l'abbé Pierre"⁷¹, après la campagne de l'hiver 1954⁷². Par la suite, il continue d'occuper cette place symbolique aux yeux de la population, qui selon les sondages le place en tête du hit-parade des personnalités préférées des français. En soutenant le mouvement des mal-logés à partir de 1990 dans ses actions, il apporte ainsi une légitimité historique au mouvement. Intervenant dès l'occupation de la place de la Réunion en 1990, se rendant sur place à cette occasion puis lors de toutes les occupations de terrain ou de bâtiments de DAL, prenant la parole dans les manifestations décisives ou faisant parvenir des messages de soutien, l'Abbé Pierre met ainsi tout son poids dans la balance médiatique. Deux épisodes de ce soutien méritent que l'on s'y arrête. En 1993, peu après l'évacuation de la crèche occupée avenue René Coty et après que le tribunal ait rendu son jugement demandant – mais trop tard – le maintien dans les lieux des occupants, l'Abbé Pierre vient s'installer devant l'immeuble évacué et refuse d'en bouger tant qu'une solution n'aura pas été trouvée pour les sans-logis, mettant ainsi sa santé en jeu, comme le rapportent les média, jusqu'à ce que le premier adjoint au maire de Paris se rende sur

70. Commission pontificale "Justice et paix", *Qu'as-tu fait de ton frère sans-abri ? L'église et le problème de l'Abbé Pierre*, présentation de l'Abbé Pierre, Centurion, 1988, p.46.

71. Cf. à ce sujet "Iconographie de l'abbé Pierre" in Barthes (R.), *Mythologies*, Ed. du Seuil, 1957, pp.54-69.

72. Sur cette période, cf. Péchu (C.), "De l'appel de l'Abbé Pierre à la Confédération Générale du Logement", *Cahiers du Groupe de Recherche sur les Mouvements Familiaux*, n°7, 1992.

place pour l'assurer du relogement de ses protégés. On assiste là, comme dans les cas de grève de la faim, à une utilisation du corps⁷³. Par ailleurs, lors de l'occupation de la rue du Dragon en décembre 1994, alors que les organisateurs craignent une intervention policière, l'Abbé Pierre met à nouveau sa personne en jeu, venant en hélicoptère payé sur ses fonds propres pour servir de bouclier humain. Là encore, l'effet sera radicalement dissuasif et le Premier Ministre en personne recevra l'abbé. Le capital symbolique de l'abbé Pierre est donc utilisé de deux façons : d'une part pour donner une légitimité au mouvement et d'autre part pour écarter les coûts éventuels d'actions collectives illégales.

Mgr Gaillot lui aussi apporte un soutien symbolique, mais qui n'est pas de la même teneur. Si l'abbé Pierre représente en quelque sorte, et ce grâce à l'épisode de l'hiver 1954 et aux communautés Emmaüs qu'il a fondées, la solidarité populaire et touche également les classes moyennes, Mgr Gaillot, de par sa place dans la hiérarchie de l'église et en raison de ses prises de position précédentes dans l'espace public en faveur notamment des homosexuels ou de l'utilisation des préservatifs, qui le situent en marge de l'église catholique⁷⁴, mobilise plus les classes intellectuelles. En fait, la spécificité de son rôle tient dans un double positionnement : appartenant au champ ecclésiastique, il a su également se situer dans le champ intellectuel, utilisant pour ce faire intelligemment les média. Avec l'abbé Pierre et Mgr Gaillot, ce sont en fait les meneurs de deux courants catholiques de gauche différents qui apportent leurs ressources symboliques propres à susciter l'engagement de ceux qui les considèrent comme leurs "faiseurs d'opinion".

A côté des ressources symboliques et des ressources en termes de réseaux de mobilisation que permet l'église catholique, les associations caritatives qui sont liées à l'abbé Pierre apportent quant à elles des ressources en termes matériels. Ainsi, dès les premières actions du CML, la communauté Emmaüs de Neuilly-Plaisance, une

73. Siméant (J.), *La cause des "sans-papiers"..., op.cit.*

74. Position qui sera d'ailleurs confirmée par la décision papale de lui retirer l'évêché d'Evreux.

communauté historique puisqu'il s'agit de la première créée par l'abbé au début des années cinquante, aide les occupants à s'installer en leur fournissant le matériel de base. Cette communauté continuera par la suite la même action avec le DAL. Pourquoi cet engagement ? A cette question, le responsable de la communauté explique que l'aide aux squatters du CML ne constituait pas une première, la communauté ayant auparavant aidé individuellement des familles ou des associations à s'installer discrètement dans des bâtiments inoccupés. De plus, il semble qu'à l'origine du CML se soit trouvé un ancien compagnon d'Emmaüs, qui a tout naturellement suggéré à la jeune association de se faire aider par la communauté :

(De quand date votre engagement aux côtés du CML ?) : Il m'est difficile de répondre parce que je n'ai pas réfléchi récemment à la question, mais c'était un peu avant les années quatre-vingt-dix, dans des localités voisines de Neuilly-Plaisance, nous avions déjà logé discrètement quelques familles. Ce n'était pas une première que cette aide logistique, en matériel, aux squatters. Auparavant c'était la communauté toute seule. C'était dans des situations individuelles, une seule famille dans des locaux abandonnés depuis fort longtemps. Nous l'avons également fait avec la CSCV⁷⁵ dans le haut de Neuilly-Plaisance dans un pavillon appartenant à la DDE⁷⁶. C'était en 80-90 mais ça vaut à peine le coup d'en parler.

(Qui vous a contacté au sein du CML ?) : Je pense que c'était Jean-Baptiste Eyraud. C'est lui qui m'avait contacté, probablement sur une suggestion de Henri Bouteiller qui a été le premier à penser à refaire les squats. C'est quelqu'un qui a travaillé autrefois à Emmaüs dans les années soixante et qui habitait dans le 20e arrondissement. Il a même eu des responsabilités au Château de France à Noisy-le-Grand, un lieu où se trouvaient 250 familles qui avaient été relogées provisoirement là dans des igloos et moi-même j'ai travaillé aussi un petit peu là (...). Ensuite il est revenu dans cette communauté comme compagnon et puis il est rentré à la Ville de Paris comme employé des hôpitaux.

Responsable de la communauté Emmaüs Neuilly-Plaisance.

75. i.e. la Confédération Syndicale du Cadre de Vie, un mouvement familial.

76. i.e. la Direction Départementale de l'Equipement.

Cette communauté agissait au départ seule, notamment en raison de la structuration quelque peu anarchique d'Emmaüs à cette époque⁷⁷ :

(Aviez-vous référé de votre action à votre hiérarchie ?) : non pas à ce moment-là, ça a été fait plus tard. On agissait de manière indépendante, ce qui ne se fait plus maintenant d'ailleurs et tant mieux, mais comme il n'y avait pas à ce moment-là une prise de conscience suffisante dans le monde d'Emmaüs, qui d'ailleurs avait du mal à se structurer au niveau de toutes les branches, cela a été fait avec l'accord du président de notre communauté mais ce n'est pas remonté plus loin à ce moment-là. **Responsable de la communauté Emmaüs Neuilly-Plaisance.**

Lors du campement place de la Réunion, c'est cette communauté qui fait appel à l'abbé Pierre, lequel soutiendra alors la nouvelle association DAL. Mais la communauté ne cesse pas son soutien matériel pour autant, aidée à partir de 1991 par le mouvement Emmaüs France et la Fondation Abbé Pierre. En fait, dès la naissance de DAL, celle-ci est quasiment sponsorisée par Emmaüs et la Fondation, dont l'aide matérielle se fait plus importante : la logistique de toutes les actions est prise en charge par la communauté de Neuilly-Plaisance, Emmaüs-France et la Fondation Abbé Pierre, la première communauté fournissant même le matériel considéré comme indispensable au démarrage de l'association :

(Avez-vous aidé au financement de DAL ?) : La communauté de Neuilly-Plaisance a surtout financé des actions. C'est nous qui avons fourni les tentes de la place de la Réunion, les tentes de quai de la gare mais là le mouvement Emmaüs France qui était créé depuis pas très longtemps a donné de l'argent. Mais nous n'avons jamais donné d'argent pour le DAL, c'était toujours pour les actions. **(Même au début, vous ne leur avez pas donné de quoi s'installer ?)** : Et bien nous leur avons payé un peu d'équipement, un ordinateur, une photocopieuse. Mais par contre il n'est pas impossible que l'abbé Pierre et sa fondation aient aidé directement Babar⁷⁸ et peut-être le DAL, mais dans une

77. Sur l'organisation d'Emmaüs, cf. Balista (J.), *Emmaüs et l'abbé Pierre. Mythe, utopie et emprise charismatique*, Thèse de doctorat de 3ème cycle, E.H.E.S.S, juillet 1976

78. Il s'agit du surnom du président de DAL.

Secours catholique. Cette association qui on s'en souvient avait place de la Réunion pris en charge les dossiers des familles dans un premier temps, a par la suite distendu ses rapports avec le DAL, cédant à une logique de survie organisationnelle plus que par conviction de ses permanents et bénévoles⁸¹ :

Le Secours catholique lui ne s'engage qu'avec beaucoup de difficultés sur ce terrain, même pratiquement pas sur ce terrain, de l'action revendicatrice comme nous l'avons fait. Sur les dossiers ils ont bien voulu venir, mais pas plus loin, on ne les retrouve jamais quand il y a des manifs de DAL. (...) Le délégué de l'époque du Secours catholique me disait que pour eux ce n'était pas possible d'aller sur ce terrain parce que notamment ils auraient perdu beaucoup de donneurs parce qu'au Secours catholique, les gens qui donnent ne sont pas d'une sensibilité très critique à l'égard des gouvernements, en particulier de ceux de droite mais même de ceux de gauche. **Responsable de la communauté Emmaüs de Neuilly-Plaisance.**

Les églises et le secteur caritatif apparaissent ainsi comme les principaux pourvoyeurs de ressources externes au mouvement des sans-logis structuré par le DAL. Mais d'autres associations, et en particulier, étant donné la structure des adhérents de DAL, les associations d'aide aux immigrés, ont apporté leur soutien, même si celui-ci n'est pas allé sans poser un certain nombre de problèmes.

B. Les associations d'aide aux immigrés : un soutien à double tranchant

Les associations traditionnelles d'aide aux immigrés ou antiracistes ont constamment apporté leur soutien aux mouvements de mal-logés, qu'il s'agisse des mouvements impulsés par le DAL ou encore des mouvements auto-organisés comme celui de l'esplanade de Vincennes en 1992. Pour cette étude, nous avons recueilli les témoignages d'un membre du bureau national du MRAP chargé de la commission

81. Voir à ce sujet les témoignages recueillis par Sandrine Lipianski, *in* Lipianski (S.), *Un nouveau terrain pour l'action collective : le logement social. Les campements sur la place publique (1990-1993)*, Mémoire de DEA, I.E.P. de Paris, novembre 1993.

"logement et discriminations"82, ainsi que du président de SOS-Racisme Foddé Sylla. Nous n'avons pas pu contacter les associations d'aide aux immigrés comme le GISTI et la FASTI, qui elles aussi soutiennent constamment le DAL, signant les tracts et participant aux manifestations et actions. Néanmoins, l'enquête de terrain nous a permis de déterminer que l'essentiel des ressources qu'elles apportent consiste en une aide matérielle directe, alors que SOS-Racisme et le MRAP assurent un soutien principalement symbolique et en termes de militants. La FASTI et le GISTI ont par exemple "prêté" des objecteurs à DAL qui n'est pas habilité à en embaucher, comme l'a fait par ailleurs la Ligue des Droits de l'Homme (LDH).

Le soutien des associations antiracistes est ambigu car, comme nous le verrons par la suite, les mouvements de lutte sur le logement se sont construits en se détachant petit à petit de la problématique du racisme. Du coup, l'implication de ces associations, si elle constitue un apport conséquent de ressources et ce notamment en termes de disponibilités militantes, a également comme corolaire une symbolique immigrée que les animateurs de DAL cherchent au contraire à gommer. Il est révélateur que la seule lutte de sans-logis sur laquelle ces associations anti-racistes se soient complètement investies du point de vue local soit l'occupation de l'esplanade de Vincennes, celle justement pour laquelle les sans-logis, africains dans leur quasi-totalité, avaient construit leur lutte de manière ethnique. Malgré tout, le MRAP comme SOS-Racisme ont ressenti leur position lors de cet épisode comme très inconfortable, ceci parce que les deux associations approuvent la manière dont DAL a cherché – et est parvenu – à poser le problème du logement en terme de problème général et non de problème immigré. Les deux associations ressentent donc une contradiction à s'investir sur un terrain en quelque sorte "naturel" pour elles en raison des origines des sans-logis mobilisés, de leur lutte contre la discrimination dans l'attribution des

82. Cette commission existe depuis 1993. Elle a été créée pour préparer un colloque sur "Logement et discriminations", commandé par le FAS. Le fait qu'aucune commission spécialisée dans le problème du logement n'ait existé auparavant peut être considéré comme un indice de l'intérêt assez récent porté à ce problème par les associations anti-racistes.

logements, mais dont elles estiment les intérêts défendus au mieux par une association généralisant le problème à l'ensemble de la société française :

Je crois que Vincennes a marqué un basculement. (...) Il se trouvait que c'était des majorités d'immigrés mais c'était pas ça que le DAL voulait montrer. On ne s'occupait pas du fait que c'étaient des immigrés. Là à Vincennes c'était quand même un autre problème. L'aspect immigrés l'a emporté sur l'aspect un peu logement ou en tout cas c'était très intimement lié. Le débat s'est déplacé à partir de Vincennes. Place de la Réunion et quai de la gare c'était des gens victimes de la crise du logement et victimes des pratiques sauvages de l'immobilier et le côté sous-jacent, raciste, n'était pas trop évoqué encore. Donc le soutien du MRAP il allait de soi de par la nature même de la question posée mais il se sentait peut-être pas concerné, moins directement. Ca veut pas dire que c'était pas le même problème au fond mais je pense qu'il était pas encore posé sous cet angle-là, et le DAL n'avait pas envie de le poser sous cet angle-là. Parce que ça aussi c'est une des grosses différences entre les mouvements précédents... Le DAL dit : "il y a des mal-logés, il n'y a pas de spécificité immigrés", tout en sachant que c'est une majorité d'immigrés qui sont concernés. Donc c'est pour ça je crois qu'il y a eu ces problèmes avec le DAL, et c'est pour ça que nous aussi on est dans une situation un petit peu bizarre, parce que plus le problème est posé en termes d'immigration, plus on est concernés. Ca c'est imposé⁸³. (...) Ca explique pourquoi le DAL n'a pas trouvé sa place dans cette histoire-là et pourquoi le problème était terriblement compliqué. Le critère commun c'était l'origine. Ils se marquaient eux-mêmes dans leur différence par le fait qu'ils se rassemblaient. Il y avait quelques maghrébins. Quand ils n'étaient pas de même nationalité, ils parlaient la même langue. **Membre du bureau national du MRAP, simple adhérente du comité MRAP-Vincennes en 1992.**

Pour la question des maliens de Vincennes, on s'est investis à tort probablement. Mais comme il y avait une majorité d'immigrés, et sur ces luttes en général c'est toujours le cas, on s'est senti naturellement concernés. Mais il y avait la question d'ethniciser le problème du logement. Nous on a refusé l'ethnicisation de la lutte. Nous on a participé dès lors que la réflexion s'est centrée sur la nécessité de

83. Souligné par nous.

casser les ghettos. Parce qu'il n'y a pas d'intégration s'il n'y a pas une politique du logement. Si une personne n'a pas de logement, elle ne peut pas renouveler son titre de séjour. A la Préfecture, on lui demande un justificatif de domicile et si elle ne l'a pas il y a refus. (...) Nous ce qu'on a voulu à Vincennes surtout c'était clarifier le débat, expliquer aux français qu'il ne s'agissait pas de familles qui venaient de débarquer d'Afrique et qui voulaient un logement, qu'il y avait des hommes et des femmes qui étaient de paisibles travailleurs, pour beaucoup d'entre eux d'ailleurs ils travaillaient – on l'a vu d'ailleurs quand ils ont été expulsés. Justement on a clarifié en disant d'abord c'est pas un problème ethnique, c'est un problème de logement et pas un problème de maliens ou d'africains et il a fallu qu'on explique que les gens qui sont là ne sont pas des gens qui cherchent des papiers mais un logement. Et après de s'exprimer là-dessus et de créer un mouvement de soutien. Après c'est évident que dans ce genre de lutte il y a énormément de forces périphériques ponctuelles qui apparaissent et qu'à ce moment-là elles ont un rapport avec SOS qui est compliqué. C'est pour ça que nous, que ce soit à Vincennes ou que ce soit pour les actions de DAL, même si on a je dirais une relation plus privilégiée à un moment donné avec eux, on essaye à chaque fois d'apparaître en soutien et surtout de ne pas se substituer à la lutte. **Foddé Sylla, président de SOS-Racisme.**

En fait, lors de l'épisode vincennois, les associations anti-racistes se sont retrouvées en quelque sorte contraintes de prendre en charge la lutte des sans-logis dont la problématique ne leur convenait pas. Et lors des actions de DAL, leur soutien est mesuré non pas par réticence mais pour ne pas introduire de distorsion symbolique dans la présentation médiatique des enjeux.

Néanmoins, lorsque l'action est gérée par DAL, un certain nombre de problèmes sont évités du point de vue des associations anti-racistes mais également du point de vue des autres organisations apportant des ressources externes. En effet, le DAL, s'il met bien en place des comités de soutien ouverts à tous, individus comme associations, tient également des réunions réservées aux seuls représentants d'organisations munis de mandats, généralement dans des lieux déconnectés des lieux de lutte, permettant ainsi une représentation tenant compte du poids relatif des

organisations par rapport aux individus isolés⁸⁴. Ce ne fut au contraire pas le cas à Vincennes, ce qui paralysa les décisions, comme l'explique cette militante du MRAP :

Il y avait ce comité de soutien en plus qui grossissait, une centaine de personnes et là ça fait plusieurs comités de soutien que je vois fonctionner, pour moi c'est quelque chose de totalement aberrant, c'est-à-dire que vous vous retrouvez dans une salle avec des centaines de personnes dont la plupart ne représentent qu'elles-mêmes, donc il n'y a aucun poids relatif des partis politiques, des associations ou des individus. Vous avez des gens qui ont tout un discours sur l'individu qui n'a pas besoin d'être encarté pour représenter quelque chose. Ca pourrait être vrai si ça pouvait être bien mené mais ça donne quelque chose de totalement anarchique, on ne peut rien tirer de réunions comme ça, et là on a vu naître un comité de soutien avec toutes les aberrations de ce genre de comité de soutien. Le CMF jouait le jeu du comité de soutien, était présent à chaque fois, faisait une tentative de circulation de l'information, gérait la communication mais sans jamais bien y arriver et menait quand même son travail de son côté c'est-à-dire que le travail de négociation avec la Préfecture se faisait quand même, et ce qui se passait au comité de soutien... c'est là que c'est le lieu de tous les phantasmes, de toutes les accusations, de tous les complots, faux ou vrais, et c'est impossible de dégager une décision de ce type de fonctionnement. Par définition c'est pas possible. Si on veut tuer un mouvement, on crée un comité de soutien. C'est radical⁸⁵. Il y avait des gravités dans ce comité, il y a des pathologies qui trouvent leur nourriture dans ce genre de situation, qui se mettent à exister aux travers de ces situations-là. On existe tous un peu plus ou moins à travers ce qu'on fait, je suis pas dupe, j'existe aussi à travers de ce que je fais au MRAP, c'est clair, mais je pense qu'il y a quand même à canaliser les choses, avoir une certaine vigilance et une certaine conscience de ce qu'on fait, tandis que là tout est possible et tout se fait.

84. Nous avons pu le remarquer notamment en 1991 lors du campement quai de la gare. Les organisations tenaient des réunions fermées sous l'égide de DAL dans une salle paroissiale du 13ème arrondissement. Elles étaient par ailleurs rassemblées au sein de l'association "Un toit un droit" dont tous les adhérents étaient des organisations ou des personnalités.

85. Souligné nous.

Les commissions vivaient trois jours. On avait essayé de faire une commission communication. On s'est réunis trois fois. Le CMF faisait cavalier seul aussi. Les décisions qui étaient prises n'engageaient personne réellement. Comment voulez-vous qu'une décision soit prise avec des gens qui viennent une fois, qui n'émergent à aucune liste, qui lancent des idées et puis voilà ?⁸⁶ **Membre du bureau national du MRAP, simple adhérente du comité MRAP-Vincennes en 1992.**

Si le problème de la gestion des comités de soutien est évité lors des actions impulsées par DAL, il n'en reste pas moins que la position des associations anti-racistes n'est pas des plus confortables : leurs propres militants ne comprendraient pas une absence sur ce terrain, alors qu'une présence risque à tout moment de ramener le problème à la question restreinte du logement des immigrés. Si le soutien de ces associations est à double tranchant d'un point de vue symbolique pour les luttes de mal-logés, celui des partis et syndicats est lui aussi géré avec prudence, alors même que selon les organisations, les positions sont très différentes.

C. Les partis et les syndicats : un soutien différentiel

Comme nous avons eu l'occasion de le dire par ailleurs, le DAL a clairement indiqué dans ses statuts sa méfiance vis-à-vis des partis politiques, en interdisant qu'un bureau soit composé en majorité de membres d'un même parti. Néanmoins, et ce depuis la place de la Réunion en 1990, le DAL recherche le soutien des partis politiques. Ce soutien est inconditionnel de la part de certains partis de la gauche non parlementaire, comme les Verts, la LCR ou encore l'AREV. Le soutien des Verts s'exprime notamment à travers ses élus municipaux, qui apportent leurs signatures au bas des tracts ou qui comme en 1993 lors de l'occupation de l'avenue René Coty déclarent avec d'autres occuper les lieux et héberger les personnes, pour que les poursuites se fassent contre les personnalités. Il s'agit donc d'un soutien en termes symboliques. Mais il prend également d'autres formes, notamment avec l'implication

⁸⁶ *Ibidem.*

personnelle très forte d'un élu municipal et régional, avocat de profession, qui assure l'aspect juridique de la lutte de DAL et qui n'hésite pas à se placer en bouclier humain bardé de son écharpe d'élu lors des interventions policières, dès 1990. De nombreux militants ou sympathisants des Verts sont également présents dans l'association mais surtout lors des actions.

L'implication de la LCR est elle aussi importante. La LCR se présente en fait comme une véritable armée de réserve de l'association, fournissant un nombre important de militants lors de toutes les actions et manifestations, qui constituent la plus grande partie du service d'ordre, avec les militants de l'organisation Alternative Libertaire. On doit noter que le service d'ordre de la LCR est souvent mis à contribution par les mouvements et associations ne disposant pas d'une telle structure. Au tout début de l'existence de DAL, les militants de la LCR étaient également très actifs au sein de l'association, mais plusieurs ont cessé cette activité après le campement du quai de la gare, à cause pour certains de déceptions eut égard au fonctionnement de l'association mais aussi et surtout pour des raisons personnelles⁸⁷. Par ailleurs, le responsable de la LCR Alain Krivine signe systématiquement les pétitions et tracts en tant que personnalité, et comme l'élu Vert, s'interpose en cas d'altercation avec les forces de l'ordre.

Mais les partis de la gauche traditionnelle sont aussi très souvent appelés en renfort. C'est le cas surtout du PCF, le PS ayant quant à lui une position beaucoup plus nuancée vis-à-vis des mouvements de mal-logés ; son soutien n'a pas été acquis d'office et ce n'est qu'environ un mois après le début du campement place de la Réunion qu'il s'est rangé aux côtés du mouvement.

Ainsi Henri Malberg, conseiller de Paris élu du 20ème arrondissement, explique que les communistes ont immédiatement participé, et ce directement, au campement

87. Un travail pionnier a été réalisé sur les raisons de la déflection des militants d'associations par Sophie Harasse. Harasse (S.), *Engagement et désengagement dans les organisations : l'exemple d'Amnesty International section française*, Mémoire de D.E.A., I.E.P. de Paris, septembre 1996.

on y était vraiment dès le début. Vous voyez c'est un fait. Vous savez on est des gens très liés.

(Qu'avez-vous fait lors de l'occupation de René Coty ?) : j'étais sans arrêt à toutes les manifs. J'étais juste derrière l'abbé Pierre aux moments cruciaux. Vous voyez bien il y a l'aspect politique publique qui est le plus important à mon avis, mais après, moi j'étais en relation permanente avec Eyraud et les gens du DAL. Si vous voulez, comme politique, dans toute cette affaire, il y avait Krivine, Malberg. Si vous voulez il y avait les trois intellectuels et d'autres personnalités publiques, ensuite chez les "politiques" Krivine et Malberg. **Henri Malberg, président de la fédération du PCF de Paris, membre du Comité National du PCF, conseiller de Paris.**

Le PCF ne se contente pas d'un soutien d'élus. Les militants s'investissent également dans l'association, tout en veillant à respecter sa neutralité politique :

(Est-ce que vous encouragez des membres de votre parti à militer à DAL ?) : oui on a dit dès le début à des camarades d'y aller. Il y a des militants de DAL qui sont communistes ou de la mouvance communiste mais dans la direction de DAL il n'y a pas de membres du parti communiste, mais parmi les militants... A chaque fois que j'y suis allé j'ai reconnu des camarades que je connaissais. Mais dans la direction du DAL, pas plus que dans la direction de DD!. On s'est beaucoup investis mais nous avons toujours veillé de ne pas se substituer à eux ou de les investir. Nous ne sommes pas pour la politique du sous-marin. Ils nous respectent aussi pour ça. On a dit ceux que ça intéresse militiez donc il y en a. C'est une équipe très militante, très intelligente, très dévouée. **Henri Malberg.**

A côté de ces ressources militantes, le PCF joue en quelque sorte le rôle de "courroie de transmission" du DAL dans les arènes politiques et administratives – rôle que jouent également les Verts et, comme nous le verrons, le Parti Socialiste, à partir de 1991 – :

(Avez-vous participé à des négociations ?) : c'est en tant qu'élu communiste que je suis intervenu au Conseil. On a fait un gros travail de corps à corps avec les préfets et tout ça mais dans les délégations le DAL a très justement éloigné de la négociation directe les formations

politiques. Je parle des négociations directes. Quand l'abbé Pierre partait chez Balladur il était accompagné de Babar ou Jacquard ou je ne sais qui mais il n'y avait pas de politique, mais ça ne veut pas dire, moi j'ai passé ma vie au téléphone avec les préfets. On passait une bonne partie de notre temps à régler au cas par cas auprès de Chirac. En négociations officielles non, en appui concret, réel, pour empêcher les flics d'intervenir, oui.

[Au sujet des réquisitions]. C'était une tentative de Chirac et de je ne sais qui de sortir de la défensive aux yeux de l'opinion publique. Et cette défensive elle est due d'abord à la lutte de ces gens-là mais elle est aussi due à l'appui des communistes si vous voulez mon avis, c'est-à-dire que dans cette affaire – la LCR n'a pas d'élus – et nous avons été le groupe communiste au conseil de Paris assez moteurs parce que nous avons relayé la lutte à l'intérieur même du bocal. Nous avons été le relai politique de cette lutte. **Henri Malberg.**

Néanmoins, le PCF se retrouve parfois être la cible même des actions de DAL, lorsque l'association monte des actions dans les mairies communistes, même si cela est rarement le cas⁸⁸. Pourtant, les solutions semblent plus faciles à trouver que lors des conflits avec les mairies RPR, même si l'élu communiste dont nous avons recueilli le témoignage regrette la polarisation des actions de DAL dans les quartiers populaires où les logements sociaux sont nombreux, tout comme l'élu socialiste :

(Qu'avez-vous pensé des actions de DAL dans les mairies communistes ?) : Ca ne s'est pas toujours bien fini. Il y a une position de principe : il faut soutenir ces gens, et j'en ai jamais dérogé et deuxièmement quand il y avait choc j'ai essayé de calmer toute le monde et de contribuer comme dirigeant communiste à des solutions sans jamais considérer qu'un maire communiste qui est en difficulté devant cette question il fallait le traiter pareil que Chirac ou Tibéri. Même le DAL l'a très bien compris. Même à Paris, souvent je leur ai dit, et eux-mêmes le pensaient, "si vous alliez un peu dans les beaux

88. Le CML, après l'épisode de la place de la Réunion, a de manière quasi-systématique mené des actions dans les mairies communistes, et ce à partir d'un calcul stratégique comme nous l'a expliqué un de ses militants : il s'agissait d'agir sur un terrain sur lequel il n'y aurait pas de concurrence avec le DAL, qui se limitait alors à la ville de Paris, pour essayer de dénoncer une option politique "social-démocrate" de cette association.

(Est-ce que les divergences qui existaient au sein du PS au moment de la place de la Réunion recoupaient des clivages de courants, y-a-t-il eu vote sur la question ?) : non. Disons que la fédération que moi j'animaïs a été majoritairement pour, mais il n'y a pas eu de vote à proprement parler. C'est moi qui ai mis un peu les gens devant le fait accompli en allant place de la Réunion. Je dirais qu'il y avait une divergence entre les élus et la fédération, le clivage était plutôt à ce niveau-là, les élus qui avaient plutôt une certaine crainte – je vous dis dans le contexte à la fois de suivre des actions gauchistes, de se marquer, dans les quartiers qui étaient quand même beaucoup marqués par le Front National, de se mettre à la remorque de luttes qui avaient l'air un peu à forte connotation immigrée. Au-delà même de la question du logement c'était aussi un peu la question immigrée qui était posée, avec d'ailleurs de réelles ambiguïtés à l'intérieur des gens qui animaient la place de la Réunion. Moi je me souviens d'avoir rencontré Jean-Baptiste Eyraud à la fin du mois de juin, et d'avoir posé avec lui le problème de..., je veux dire nous s'il s'agit d'un mouvement syndical, fusse-t-il radical, on peut suivre, si c'est le comité pro marxiste-léniniste de je ne sais pas trop quoi bon on ne sera plus là.

(Est-ce qu'était présent à ce moment-là le souvenir du mouvement des squats du début des années quatre-vingt ?) : oui avec l'idée que justement c'est le risque d'Action Directe qui était née dans les squats. Il y avait la volonté de faire très attention à ne pas être dans une logique squats, avec les phantasmes de Berlin, tous ces phantasmes-là qui posaient problème. **Jean-Marie Le Guen.**

Finalement, si Jean-Marie Le Guen penche fortement pour un soutien au mouvement des sans-logis, c'est d'une part parce qu'il ne veut pas d'un parti socialiste déconnecté d'un mouvement social et d'autre part parce qu'il considère un tel mouvement sur le logement comme une mane inespérée dans ses efforts pour faire réellement émerger la question du logement dans le champ politique :

(Qui au sein du PS a attiré l'attention sur ce problème ?) : moi, ma réflexion était axée autour de deux problèmes. Le premier c'était notre position par rapport au mouvement social, moi à partir du moment où il y a un mouvement social j'estime que le PS doit être en dialogue avec lui, il n'a pas à être en subordination mais il doit être en dialogue avec lui.

La deuxième approche c'est la question du logement. Parce que j'étais quand même en tant que responsable du PS et député, je m'étais quand même relativement occupé des problèmes de logement à Paris parce que c'était un des problèmes majeurs après l'adoption en 85-86 de la loi Méhaignerie donc on avait essayé de réformer les choses avec la loi dite Mermaz-Malandin et puis on essayait vainement de mener une lutte sur le logement à Paris en se servant éventuellement des moyens de l'Etat, c'est-à-dire la volonté de débloquer les terrains de la RATP, de la SNCF, obliger la ville de Paris à construire des HLM, etc. Toute une espèce de politique qui était d'ailleurs une politique impuissante qui était la nôtre, où on essayait malgré tout de remuer l'appareil d'Etat pour essayer de résoudre la question du logement à Paris donc il m'apparaissait l'impuissance de mener un certain type de politique en matière de logement à l'intérieur de la capitale. Donc il y avait une interpellation liée au mouvement social et une interpellation liée à la musique nouvelle sur la question du logement que faisait entendre le DAL, d'abord posant la question sociale, c'est-à-dire que c'était infernal en tant que militant politique ou élu de poser la question du logement sans pouvoir s'appuyer sur aucun mouvement social, on avait l'impression de se heurter à des murs, donc le fait que des gens viennent foutre le bordel c'était quand même nécessaire pour continuer à avancer et puis deuxièmement c'est peut-être venu après mais moi j'apprécie au plan théorique la question qu'a posé le DAL dans son approche du logement. **Jean-Marie Le Guen.**

Le soutien du PS est finalement acquis aux occupants de la place de la Réunion, puis par la suite au DAL, même si ce n'est qu'au niveau local, contrairement au PC. J.M. Le Guen explique que "le national suivait ça avec un certain pragmatisme, nous laissant en fait essuyer les meubles" en 1990. Mais ce soutien d'organisation ne se concrétise pas réellement sur le terrain, même si certains militants PS s'investissent dans les actions, malgré un contexte peu favorable qui aurait plutôt comme conséquence de leur faire déserter les mouvements sociaux :

(Lors de la place de la Réunion, je crois que le PS a finalement rejoint le comité de soutien ?) : oui enfin à mon avis d'une façon assez formelle parce qu'on n'avait personne sur place pour le faire. Je crois que Georges-Paul Langevin y allait un petit peu mais c'était un

peu formel mais en tout cas moi je n'avais pas les moyens d'y être présent mais on a pris la décision de coller au maximum.

(Avez-vous également été présents dans d'autres collectifs ?) : oui quai de la gare j'y étais présent, j'étais le député de la circonscription où ça se passait, c'est pas à moi de mener les luttes. La fédération a suivi, on a été solidaires et on a des militants du 13ème qui étaient présents mais on n'a pas une vision ni une pratique de parti très structuré, le parti est présent par un communiqué, par la présence de ses élus, mais ses militants ils font ce qu'ils veulent, on a beaucoup de militants qui sont simplement au DAL, ils vont au DAL on leur a rien demandé ils estiment que c'est leur devoir, leur intérêt intellectuel. On n'est pas un parti centralisé.

(Vous étiez donc avec le PC et la LCR ?) : oui, franchement on n'était pas très présent dans tous les comités... A l'époque c'était très dur pour tous les militants socialistes, avec une politique qui était quand même mise en échec sur bien des sujets, de fréquenter je dirais le mouvement social dans sa fraction la plus radicalisée donc en plus on ne peut pas se mettre au même niveau avec la LCR donc on avait un peu des relations bilatérales directes avec le DAL. **Jean-Marie Le Guen.**

En fait, la principale ressource qu'apporte le PS, c'est son contact privilégié avec l'appareil d'Etat, en tant que parti majoritaire :

(Avez-vous participé aux négociations ?) : non mais à l'époque il y avait quand même un préfet... Nous on agissait de la façon suivante : on remontait sur Matignon, sur le ministre du logement et sur le préfet mais en même temps on laissait faire l'Etat. J'intervenais sur l'Etat. **Jean-Marie Le Guen.**

Le PC et la LCR sont finalement pratiquement les seuls partis politiques à apporter des ressources militantes. Au niveau syndical, là aussi un clivage existe entre organisations qui apportent simplement leur soutien en terme de signature et celles dont les militants s'investissent directement lors des actions.

Ainsi, lors du campement de quai de la gare, les associations syndicales adhérentes de l'association "Un toit un droit" chargée de structurer le soutien sont

nombreuses : l'UL-CGT du 13ème arrondissement, la CNT-AIT et le syndicat Sud-PTT sont présents. Ces trois organisations sont réellement actives sur le campement par leurs militants, qui s'investissent dans le service d'ordre (CGT) ou encore ouvrent leur cantine aux campeurs (Sud-PTT). Comme nous le verrons à propos des militants, le lien de DAL avec le monde syndical est essentiel dans l'engagement de certains. Ces militants à la double casquette agissent au sein de leurs organisations pour que celles-ci aident le mouvement des sans-logis. Ainsi, toujours en 1991, la CGT d'Air-France fait voter par le comité d'entreprise une aide financière au DAL. De même, les syndicats d'enseignants ne sont jamais en reste sur ces luttes et des militants viennent s'occuper des enfants.

D'autres organisations sont plus prudentes dans leur soutien. C'est le cas notamment de la CFDT, dont nous avons rencontré le secrétaire national chargé des problèmes de société, M. Caron. Celui-ci explique que la principale implication de son syndicat dans le problème du logement s'est faite historiquement – et se fait toujours – au niveau du 1% patronal. La logique d'action n'est pas la même que celle d'une organisation comme le DAL, dont M. Caron récuse "la politique de l'indignation" :

Notre souci c'est d'être positionnés par rapport à là où nous sommes, et à là où existe notre capacité d'action. Il y a l'aspect phénomène de société, d'explosion d'indignation par rapport à un certain nombre de choses. Cette fonction-là d'indignation nous ne la renions pas, nous la remplissons sur un certain nombre de choses mais en même temps on a le souci que notre discours puisse être positionné avec des actes, et les actes pour une organisation syndicale c'est quel type d'action on est en capacité de mener en sachant qu'il me semble important de mener des actions qui touchent au fond des choses et qu'on ne soit pas dépendants uniquement de l'aspect indignation, de l'aspect protestataire, et là notre proposition et notre travail, elle s'appuie beaucoup sur un travail en amont des situations qui conduisent à (...).

(Quand la CFDT a-t-elle commencé à soutenir le DAL ou le CML ?)

: on n'a pas à soutenir DAL, je n'exprime pas les choses de cette manière-là. Moi j'ai à développer une action logement, j'ai à développer avec mes équipes des interventions logement et nous avons donc dans

cette logique-là le DAL qui est une organisation qui a mené des actions ponctuelles ou beaucoup d'actions ponctuelles et puis des actions de suivi en termes individuels dont on parle moins. Nous notre souci ça a été d'abord à un moment donné de trouver quel type de complémentarité on pouvait mettre, en gros il se trouve qu'on n'est pas tout à fait sur le même terrain, je veux dire par là je ne me situe pas en terme de concurrence donc c'était d'essayer de trouver des sections syndicales, ou on a des sections syndicales plutôt qui se sont engagées auprès du DAL, à partir de telle ou telle action parce que là on peut mettre en lien des choses comme ça. Mais ceci dit nous n'avons pas des relations de suivi particulier ou de relation d'organisation à organisation avec le DAL au niveau de la confédération parce que ce n'est pas le même terrain. Quand ça se fait c'est à partir d'action qui sont spécifiques. (...) Notre efficacité est plus sur l'amont que sur l'aval. (...) Nous on est plus sur des démarches de construction de parcours que sur des démarches d'indignation. **Michel Caron, secrétaire national de la CFDT.**

En fait, c'est la stratégie même du DAL, basée sur l'intervention médiatique, que récuse ce responsable de la CFDT :

Notre souci c'est par exemple de faire bénéficier de l'accès au logement des gens d'une entreprise de nettoyage. On avait fait ça par exemple à la RATP. Elle a un certain nombre de logements réservés et on demande que des gens qui sont d'une autre entreprise mais travaillant sur le même site puissent aussi avoir ce type d'accès. Le débat n'est pas toujours facile mais en tout cas ça nous paraît être, c'est pas médiatique, c'est pas facile, ça nous rapporte pas gros mais ça nous paraît vraiment dans la logique de notre action parce que ça correspond à quelque chose qu'on peut faire de manière permanente, dont on peut s'assurer du suivi, et qui est vraiment une action de solidarité concrète dans la mesure où elle implique les salariés; y compris dans leur vie quotidienne, parce qu'exprimer un acte de solidarité une fois de temps en temps au travers d'une émission de télévision, pour moi c'est pas vraiment ça. (...) Quand on débat de ce type de problèmes nous on le fait à partir d'une réalité de salariés qui est notre réalité, notre légitimité. C'est une légitimité fondée sur la présence. Et c'est à partir de cette réflexion-là que nous revendiquons une certaine forme de service du logement. Pour nous le droit au logement tel qu'il est revendiqué ce

n'est pas un droit commando mais c'est vraiment la possibilité pour que chacun puisse accéder à un logement, qui soit garanti par l'exercice d'une forme de service public du logement. **Michel Caron, secrétaire national de la CFDT.**

Par ailleurs, la CFDT est une organisation importante et, contrairement probablement à de petits syndicats comme la CNT-AIT ou Sud-PTT, la pratique des comités de soutien n'est pas adaptée à ce type de structure. On retrouve donc ici la même méfiance extrême vis-à-vis des comités de soutien que celle qu'exprimait le MRAP :

(La CFDT a-t-elle fait partie des comités de soutien ?) : Certaines sections locales, oui. Si vous voulez le problème des collectifs c'est toujours la même chose. Comment ça fonctionne un collectif ? Vous savez jamais exactement qui est dans le collectif, qui prend les décisions, donc nous notre position elle est relativement claire, je veux pas dire de principe parce qu'on ne s'interdit pas de rentrer un jour dans un collectif mais il ne peut pas y avoir égalité. Un collectif si vous y êtes à titre d'individu vous pouvez causer, vous pouvez dire on peut faire ça. Dans un collectif, quand une organisation syndicale, moi si je vais dans un collectif en tant que Michel Caron responsable de la CFDT si je dis oui à quelque chose par honnêteté je dois être assuré que le lendemain effectivement la CFDT, les militants CFDT s'engagent sur cette affaire, et il est extrêmement difficile de faire comprendre ce type de contrainte à des gens qui sont dans des petites associations où ils ont 20 ou 30 personnes. Evidemment qu'une telle organisation a une capacité de se mettre d'accord contre quelque chose parce que à 20 ou 30, pour, ça devient déjà plus difficile. A ce niveau nous sommes très très vigilants, enfin plutôt réticents sur tout ce qui se met en place au titre de comités parce qu'il ne peut pas y avoir égalité entre une organisation de masse et puis des organisations qui ont beaucoup de noms intéressants mais qui ne représentent pas grand chose⁹⁰ et au bout du compte c'est affaiblir même la notion de comité, de collectif ou autre que d'y afficher la CFDT sachant qu'on y fera rien. Vous savez quand il y a un appel de 120 organisations et puis qu'il y a 300 personnes dans la rue, ça va bien! Donc on est beaucoup plus à travailler avec des gens de niveau

90. Souligné par nous.

équivalent. Ou bien ils engagent une section syndicale, qui a une capacité de mobilisation de quelque chose relativement bien identifié, qui témoigne d'ailleurs en général d'une sensibilité parce que c'est normal qu'ils y soient plus attachés, plus au contact pour telle ou telle raison. Mais il faut être en capacité quand on s'engage de dire nous on engage effectivement l'ensemble. On ne peut pas se permettre d'engager la CFDT et puis le lendemain d'avoir la moitié de la CFDT qui dit non. C'est pour ça qu'on est attaché à des procédures qui sont forcément des procédures plus lourdes mais sinon on existe pas.

Michel Caron, secrétaire national de la CFDT.

Les organisations et institutions fournissent donc bien des ressources aux mouvement des sans-logis, qu'il s'agisse de militants, d'argent ou de ressources symboliques notamment pour les églises. Néanmoins les logiques propres aux différents champs auxquels appartiennent les organisations et institutions conditionnent la nature des ressources, et la manière dont elles sont délivrées, quasi-automatiquement pour les églises et le secteur caritatif, de manière parfois contradictoire pour les associations d'aide aux immigrés et de manière enthousiaste ou réservée selon l'identité des partis politiques ou syndicats. Mais les organisations ne sont pas les seules à apporter des ressources externes au mouvement. C'est aussi le cas d'individus jouant un rôle spécifique vis-à-vis du champ politique, les intellectuels.

II. Les "intellectuels" et les sans-logis

L'engagement d'intellectuels aux côtés de DAL est sous plusieurs aspects caractéristique des mutations de l'engagement intellectuel dans la France des années quatre-vingt-dix. Après avoir analysé ces aspects, nous retracerons le parcours de trois intellectuels les ayant amené à soutenir l'action collective des mal-logés, au point que deux d'entre-eux sont devenus vice-présidents de DAL puis présidents fondateurs de l'association Droits Devant !!, et ceci afin de saisir la logique de leur engagement.

A. L'engagement auprès des mal-logés comme témoignage de la mutation du monde intellectuel français

A partir du campement de mai 1990 place de la Réunion, des personnalités sont régulièrement sollicitées pour apporter leur soutien aux revendications des mal-logés. Lors de cette première action, une liste de 118 signatures suit un "appel pour le relogement immédiat des 48 familles du square de la Réunion expulsées le 2 mai 1990 et l'arrêt définitif des expulsions sans relogement". Cette longue liste est le résultat d'un travail quotidien de collecte de signatures, qui viennent s'ajouter une à une durant les premières semaines de campement. Cette première liste est déjà caractéristique de ce qui sera la logique d'action de DAL, tournée vers la médiatisation, même si l'on peut reconnaître le "coup de patte" des militants du CML dans le choix d'une liste par ordre alphabétique, "stratégie ostentatoire d'égalitarisme"⁹¹ selon Rémi Rieffel, en accord avec l'idéologie de cette organisation. Par ailleurs, elle témoigne des mutations du champ intellectuel, et en particulier du "passage du règne de l'écrit à celui de l'image" pour reprendre l'expression de Jean-François Sirinelli⁹². Cette constatation est reprise par toutes les analystes de l'histoire intellectuelle française, que ce soit

91. Rieffel (R), *La tribu des clercs. Les intellectuels sous la Cinquième République*, Calmann-Lévy, 1993, p.171.

92. Sirinelli (J.F.), *Intellectuels et passions françaises. Manifestes et pétitions au vingtième siècle*, Fayard, 1990, p.318.

Régis Debray qui dans *le pouvoir intellectuel en France* distingue trois âges du champ intellectuel, les âges universitaire (1880–1930), éditorial (1920–1960) et médiatique (depuis 1968)⁹³, ou Rémi Rieffel qui constate à travers une analyse des pétitions de 1971 à 1981 une "progression des gens du spectacle, de l'image et des médias"⁹⁴, ou encore de Georg Ross qui constate qu'avec la culture industrielle de masse, le marché intellectuel professionnel tend à se déconnecter du marché plus large de la dissémination du travail intellectuel⁹⁵.

En effet, cette première liste de personnalités donne la part belle aux "artistes" au sens large du terme (chanteurs, dessinateurs, plasticiens, photographes, stylistes, comédiens et gens du spectacle) : à eux seuls, ils constituent 27,5% des signatures⁹⁶. Si on leur ajoute les journalistes, les "gens du spectacle et des médias" constituent ainsi plus du tiers des signataires (40 sur 109), un autre tiers étant constitué des personnalités politiques, associatives et syndicales (35), les écrivains et enseignants, ancienne noblesse de l'intelligentsia⁹⁷, ne représentant qu'à peine plus de 18% (20), et les troupes restantes se composant de professions libérales (10 avocats, médecins et architectes), de membres du clergé (2) et de personnes désignées par leur qualité d'anciens résistants (2).

Ces personnalités ont été en grande partie mobilisées à partir des premiers contacts politiques, et en particulier à partir de "l'amicale des anciens de la Ligue" comme les surnomme Rémy Rieffel, Alain Krivine et la LCR s'étant investis tout de suite après l'expulsion. Mais ce réseau n'est sans doute pas le seul à avoir fonctionné :

93. Debray (R.), *Le pouvoir intellectuel en France*, Ramsay, 1979.

94. Rieffel (R.), *La tribu des clercs...*, op.cit., p.170.

95. Ross (G.), "Fragmentation du marché intellectuel et disparition de l'intellectuel de gauche", in Mény (Y.) (éd.), *Idéologies, partis politiques et groupes sociaux*, Presses de la F.N.S.P., 1991 (1ère édition 1989), pp.187–207.

96. Neuf signatures n'ont pu être identifiées. Les calculs sont donc effectués sur la base de 109 signatures. Par ailleurs, on se base dans cette étude sur les qualités des pétitionnaires mises en avant dans la liste, en ne prenant en compte que la première caractéristique citée lorsqu'il y en a plusieurs. Les noms seuls ont parfois pu être identifiés en terme de professions, et c'est seulement dans ce cas qu'ils ont été retenus.

97. Aron (R.), *L'opium des intellectuels*, Calmann-Lévy, 1955.

la présence de Laurent Schwartz parmi les signataires, dont le même auteur nous dit qu'il dispose d'un "réseau égocentré", laisse à penser que plusieurs réseaux ont fonctionné en même temps, tout comme le laisse accroire le témoignage du numéro deux de DAL, Jean-Claude Amara :

Donc j'ai fait venir sur cette lutte déjà, parce que j'avais déjà eu affaire à lui sur d'autres luttes, antérieures, sur d'autres domaines, Albert Jacquot. C'est la première fois donc que Albert a été confronté à une lutte sur le logement. J'avais fait venir René Dumont que je connaissais aussi d'avant, tout ça

Les contacts noués lors de lutte passées, et en particulier en ce qui le concerne lors des luttes anti-racistes et pour les droits des étrangers, ont donc été remobilisés pour le soutien aux sans-logis expulsés. On peut par ailleurs penser, étant donné le nombre de signatures émanant de la Ligue des Droits de l'Homme, que ce troisième réseau a également fonctionné à plein. En fait, il semble bien que les trois types de tempéraments de "comitards" distingués par Pierre Vidal-Naquet, les dreyfusards, les bolchéviks et les tiers-mondistes⁹⁸, se soient cotoyés au sein du comité de soutien aux campeurs de la place de la Réunion, du fait de l'objet même de la lutte.

En effet, ce soutien inespéré au CML et aux campeurs, dû à l'entrecroisement de plusieurs réseaux, tient dans les caractéristiques de la cause elle-même. En raison des traditions historiques différentes attachées au squat⁹⁹ (l'hiver 1954, les squats "autonomes" du début des années quatre-vingt), l'image du CML est alors double : elle concilie un aspect d'extrême-gauche et un aspect humanitaire-chrétien. De plus, les expulsés sont dans leur presque totalité africains. Du coup, les trois types de "comitards" peuvent s'y retrouver. Par ailleurs, cette cause qui se veut détachée d'un soutien politique spécifique est caractéristique des nouvelles formes d'engagement en général et des clercs en particulier. Rémi Rieffel relève cette évolution dans son

98. Vidal-Naquet (P.), *Face à la raison d'Etat, un historien dans la guerre d'Algérie*, La Découverte, 1989.

99. Voir à ce sujet le chapitre suivant.

ouvrage : "l'affiliation partisane est en voie de disparition sur le marché politique : les organisations politiques, au sens large du terme, n'influent plus guère sur les stratégies d'intégration adoptées par les clercs"¹⁰⁰, après George Ross qui constate lui que "le marché politique (...) a éloigné l'intelligentsia de gauche de la pensée officielle de la gauche au pouvoir, pour la rapprocher du soutien tantôt aux factions minoritaires de gauche, tantôt au centre droit"¹⁰¹, causant ainsi la disparition de l'intellectuel de gauche. Cet intellectuel de gauche de l'âge médiatique se méfiant des engagements partisans, plutôt autogestionnaire – ce qui n'est pas sans rappeler un certain esprit du squattage –, a donc pu trouver dans le soutien à cette lutte des mal-logés une cause non contradictoire avec ses dispositions.

Par ailleurs, lors de cette première lutte se met en place un type de soutien de la part du milieu artistique et en particulier de la part de chanteurs que l'on retrouvera par la suite dans les autres luttes. Alors que le "charity business" est déjà bien implanté dans le monde du spectacle, les groupes Mano Negra, Satellites et Babylon Fighters donnent un concert de soutien au profit des campeurs de la place de la Réunion. Ces groupes font encore partie à l'époque de ce que l'on appelait la mouvance rock alternatif, qui a joué un rôle important dans les squats du début des années quatre-vingt, ce qui témoigne de l'ancre existant encore à l'époque dans cette mouvance des luttes de mal-logés. Par la suite, le chanteur Jacques Higelin agit de la même manière, donnant l'intégralité du bénéfice d'un de ses concerts à l'association DAL, jouant pour les occupants et les habitants du quartier en compagnie de nombreux autres groupes lors de l'occupation en 1993 de l'avenue René Coty et participant à un gala donné au Zénith en faveur des associations DAL et DD!! peu après l'occupation de la rue du Dragon.

Lors des luttes suivantes, par contre, les listes de signatures ne sont plus d'actualité. Seuls quelques intellectuels et hommes d'église sont mis en avant

100. Rieffel (R.), *La tribu des clercs...*, op.cit., p.157.

101. Ross (G.), "Fragmentation du marché...", op. cit., p.207.

systématiquement par le DAL, parrainé par trois présidents d'honneur prestigieux : l'Abbé Pierre, Albert Jacquart et Léon Schwarzenberg. En plus de ces trois personnalités, le DAL est soutenu par Mgr Gaillot et le chanteur Jacques Higelin (ce dernier à partir de 1993). Ce changement d'attitude vis-à-vis des signatures témoigne d'une nouvelle stratégie : plus que sur le nombre, il s'agit de jouer sur le prestige. Néanmoins, de nouvelles personnalités intellectuelles viendront de temps à autre apporter leur soutien à des luttes particulières, comme le biologiste Théodore Monod quai de la gare en 1991, de nombreux artistes (chanteurs et acteurs) comme Josiane Balasko, les Rita Mitsouko... et journalistes (et notamment toute l'équipe rédactionnelle de l'hebdomadaire Charlie Hebdo) lors de l'occupation de l'avenue René Coty en 1993, ainsi qu'une liste impressionnante d'intellectuels lors de l'occupation de la rue du Dragon, cette fois-ci en soutien à la création d'une université populaire et à l'association Droits Devant !!. Lors de l'occupation début 1995 d'un immeuble boulevard Malherbes, ce sont essentiellement des acteurs comme Miou-Miou et Christophe Lambert qui viendront s'ajouter à la liste des inconditionnels du DAL.

On doit donc constater la part essentielle prise par les stars du show-biz dans le soutien aux luttes de mal-logés. Cette mobilisation relève de la volonté de DAL de construire sa stratégie avant tout par rapport aux médias et de présenter sa cause, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, comme relevant du bon sens. Rémi Rieffel nous fait en effet remarquer qu'avec le recul du militantisme traditionnel, cet engagement des stars vise à "transformer leur manque de compétence particulière en symbole de bon sens et en certificat d'authenticité"¹⁰².

Ainsi, le soutien des intellectuels au DAL est caractéristique des transformations internes du monde intellectuel, et notamment de l'ascension en son sein de la

102. Rieffel (R.), *La tribu des clercs...*, op.cit., p.602. L'auteur explique ainsi : "l'érosion du militantisme traditionnel, le voile d'opprobre jeté par l'opinion sur les hérauts de la conscience universelle, souvent aveuglés par leurs jugements, le discrédit relatif des hommes politiques pratiquant la langue de bois ont créé un appel d'air dans lequel se sont engouffrées, en ordre dispersé, certaines stars du show-biz, ravies de jouer les trouble-fête." Voir également du même auteur "Du vedettariat médiatique", *Hermes*, 4, 1989.

catégorie des "gens du spectacle et des médias", au point qu'elle occupe maintenant "le premier cercle". Ces constatations générales ne doivent pas nous empêcher de nous pencher de manière plus microsociologique sur les logiques individuelles de l'engagement des intellectuels aux côtés des mal-logés. C'est ce que nous nous proposons de faire maintenant à travers l'analyse de l'engagement des deux présidents d'honneur de DAL, Albert Jacquart et Léon Schwartzenberg, ainsi que de celui du chanteur Jacques Higelin, les trois personnalités qui se sont le plus impliquées dans l'association (mis à part les hommes d'église comme l'Abbé Pierre et Mgr Gaillot dont nous parlons par ailleurs).

B. Parcours de "compagnons de route" de Droit au Logement

Les trois intellectuels les plus impliqués dans le soutien à DAL font tous partie, quelque soit la classification choisie, de la "Haute Intelligentsia". Ainsi, Raymond Aron, dans *L'opium des intellectuels* opère une distinction hiérarchique pour aboutir à trois catégories : les scribes (employés et fonctionnaires), les experts (ingénieurs et techniciens, médecins), les lettrés ou artistes (professeurs, écrivains, peintres, musiciens)¹⁰³. Or, nous sommes en présence de deux professeurs et d'un chanteur. Plus récemment, Régis Debray distingue entre la Haute Intelligentsia (H.I.) et la Basse Intelligentsia (B.I.), la H.I. étant "l'ensemble des personnes socialement fondées à publier une opinion individuelle concernant les affaires publiques, indépendamment des procédures civiques régulières auxquelles sont astreints les citoyens ordinaires"¹⁰⁴. Et, selon cette définition, Albert Jacquard, Léon Schwarzenberg et Jacques Higelin font tous les trois partie de la H.I. Néanmoins, si ces trois personnalités occupent une position dominante au sein du champ intellectuel, cela ne veut pas dire que leurs positions soient très exactement similaires. En effet, si les militants du DAL sont "allés chercher" les deux professeurs, Jacques Higelin s'est lui

103. Aron (R.), *L'opium des intellectuels...*, op.cit., pp. 213-216.

104. Debray, (R.), *Le pouvoir intellectuel...*, op.cit., p.44.

présenté de lui-même, ce qui laisse penser que sa position d'artiste est inférieure à celles des professeurs. Les intéressés exposent ainsi la manière dont s'est passé leur engagement :

(Quand avez-vous décidé de soutenir DAL ?) C'est Jean-Baptiste, ou Jean-Claude je ne sais plus, ils étaient tout à fait ensemble à l'époque, qui au moment de l'affaire du square de la Réunion m'ont téléphoné, moi je ne les avais jamais vu, et qui m'ont dit ce serait bien que vous veniez parce qu'on a besoin de quelques personnages à Légion d'Honneur pour se mettre au premier rang parce qu'il y aura des flics. Ca fait toujours bien qu'il y ait quelques profs. C'est tout. Moi je jouais ce rôle-là. J'étais le bouclier volant, avec ma Légion d'Honneur. Alors j'ai dit oui, je ne pouvais pas dire non. Et puis une fois que j'ai commencé je n'ai pas pu m'arrêter. Ils m'ont mis dans le coup de quai de la gare. Ils m'appellent et ils me disent Albert ça serait bien que tu viennes parce qu'il y aura des problèmes, des flics. **Albert Jacquard**

(Quand avez-vous décidé de soutenir DAL ?) En réalité c'est eux qui sont venus un jour me chercher pour des opérations qu'on a faites et depuis lors je me suis lié à eux. Ma première grande opération c'était l'occupation du terrain près de la grande bibliothèque. **(Qui vous a contacté ?)** Amara je crois. **Léon Schwartzenberg.**

(Comment vous êtes vous engagé sur cette lutte ?) J'ai suivi le campement de la Place de la Réunion et celui du quai de la gare mais j'étais alors en tournée. Par la suite, je suis allé à Vincennes. Là, on a organisé une fête, fait de la musique pour leur soutenir le moral. Il y avait beaucoup de solidarité. Quand ils sont dans la merde, les gens sont biens. Ensuite, j'ai contacté les gens du DAL et je leur ai demandé : "qu'est-ce qu'on peut faire, qu'est-ce qui se passe ?". Mais j'étais déjà allé soutenir avant le squat des Récollets (ndlr : il s'agissait d'un squat d'artistes, qui a par la suite été détruit par un incendie criminel). **Jacques Higelin.**

D'autres éléments laissent à penser que l'artiste occupe une position inférieure dans le champ intellectuel, et particulièrement ici dans le soutien à DAL. En effet, si les deux professeurs sont co-présidents (avec Mgr Jacques Gaillot) de l'association Droits Devant !!, Jacques Higelin en fait simplement partie. Pourtant, au départ, cette

association avait pour but de mettre sur pied une université populaire et un espace artistique. Cette configuration est probablement due à la conjonction de plusieurs facteurs. D'une part, si les médecins et biologistes comme les artistes occupent les positions dominantes du champ intellectuel à partir de 1968¹⁰⁵, les premiers ont l'avantage de disposer de compétences particulières alors que comme nous l'avons vu, les seconds ne peuvent que symboliser le bon sens et l'authenticité. Or, à propos d'une cause comme le droit au logement, ce sont bien ces compétences particulières qui sont mises en avant, surtout pour le Pr Léon Schwarzenberg, que l'association fait intervenir entre autres pour dénoncer le saturnisme, "la maladie des taudis"¹⁰⁶ lors d'une campagne ciblée en 1992. D'ailleurs, celui-ci situe son engagement aux côtés de DAL dans le domaine médical :

(Pourquoi vous-êtes vous engagé à DAL?) : parce que ça ça fait partie de la santé publique. Les gens qui sont sans logement tombent beaucoup plus malades, ont des problèmes physiques et moraux et ça c'est vraiment un problème de santé publique le logement. Il n'y a pas de raison d'être cancérologue et de se battre contre une seule forme de cancer, et pas contre les autres formes de cancer qu'il y a dans notre société quand même. (...) Le problème c'est qu'on vit dans une société où les droits les plus élémentaires ne sont pas garantis. Alors le premier droit c'est le droit à la santé par exemple, puisque je suis médecin ça m'avait frappé. Or le droit au logement, ça faisait partie intégrante du droit à la santé, si on n'a pas de toit on va pas bien. Et en même temps le DAL c'est le droit à une occupation, le droit au travail, et le droit à l'éducation. Droit Devant !! c'est pour la défense des autres droits que le droit au logement mais qui vont de pair avec lui. **Léon Schwarzenberg.**

La terminologie médicale utilisée, et notamment le terme de cancer, tout en rappelant la profession de cancérologue de Léon Schwarzenberg, nous situe dans une

105. Rieffel, (R.), *La tribu des clercs...*, op.cit., et notamment la section intitulée "Médecins et biologistes : l'ère des grands patrons", p.592.

106. Le saturnisme atteint les enfants habitant des logements dont les peintures ont été réalisées au plomb. Ces peintures s'écaillent avec l'humidité, et leur goût sucré fait que les enfants portent les débris à leur bouche. Or le plomb atteint le système nerveux de manière irrémédiable, pouvant aller jusqu'à entraîner la mort.

vision organiciste du système social qui a comme conséquence que le médecin sera considéré comme l'interlocuteur allant de soi. Nous avons eu l'occasion de souligner dans une autre étude la position spécifique qu'occupe la santé dans la société, et la position d'autorité du monde médical qui en découle face à ce qui est constitué en "problème social"¹⁰⁷. On peut penser que "l'ère des biologistes et des médecins", devenus depuis les années soixante-dix les "grands patrons"¹⁰⁸ au sein du champ intellectuel selon Rémi Rieffel tient à la diffusion concomittante d'une vulgate sociologique s'inspirant des théories organicistes du dix-neuvième siècle. D'ailleurs, le Pr Léon Schwarzenberg n'en est pas à sa première prise de position politique, prises de positions sur des sujets par ailleurs toujours constitués en problèmes de santé publique, comme il l'explique :

(Vous étiez-vous déjà engagé auparavant ?) : dans le temps j'avais fait partie des médecins qui avaient déclaré qu'on avait aidé les femmes à avorter alors que c'était interdit, et puis on avait décidé, pour soutenir aussi les médecins interdits en Argentine, j'étais allé avec une délégation européenne, internationale, et puis j'avais pris partie pour le droit d'aider à mettre fin à ses jours après une maladie très grave, ce qu'on appelle l'euthanasie, je me suis fait accrocher par l'Ordre des médecins, tout ça avait rapport avec la médecine, et puis je me suis engagé pour le droit – c'est pour ça que je me suis fait virer du gouvernement, pour le droit de traiter les toxicomans avec des drogues de substitution comme la méthadone, et quand je pense que je me suis fait virer pour ça, ça fait quand même bizarre. J'ai demandé que chaque malade ait droit à son dossier médical, aujourd'hui on fait une salade du carnet de santé alors que ça fait vingt ans que je me bats pour que chaque malade dispose de son dossier. **(Comment expliquez-vous cette suite d'engagements ?)** Ca c'est un reste de ma jeunesse, ça. C'est qu'il y a des situations dans l'existence où on ne peut pas laisser les choses aller. Quand on les laisse aller, elles vont toujours mal. Et si on fait rien pour ben... Vous connaissez la phrase célèbre : "quand on a

107. Péchu, (C.), "Tenir le politique à l'écart. Jeux et enjeux du travail médical", in Favre, (P.), *Sida et politique. Les premiers affrontements (1981-1987)*, L'Harmattan, coll. Dossiers sciences humaines et sociales, 1992, pp.41-59. Voir également Freidson, (E.), *La profession médicale*, éd. Payot, Paris, 1984.

108. Rieffel, (R.), *La tribu des clercs...*, op.cit., pp.592-598.

arrêté les communistes, je n'ai rien dit je n'étais pas communiste. Quand on a arrêté les juifs je n'ai rien dit je n'étais pas juif. Quand on a arrêté les homosexuels je n'ai rien dit je n'étais pas homosexuel. Et quand on est venu m'arrêter, plus personne n'était là pour les empêcher." **Léon Schwarzenberg.**

En ce sens, l'engagement du Pr Schwarzenberg en faveur de DAL se situe dans la droite ligne de ces engagements passés. Pourtant, il marque une rupture dans la mesure où son engagement à DD !!, qui se trouve dans la continuité de DAL, ne s'embarrasse plus d'une construction médicale des problèmes sociaux, même si l'exclusion en général peut toujours être constituée en problème médical. En effet, Léon Schwarzenberg prendra avec DD!! une part active au soutien du mouvement de grève de la faim des sans-papiers durant l'été et l'automne 1996. On assiste donc à une progression qualitative de l'engagement de cet intellectuel. Cela tient probablement au fait que l'engagement dans le soutien à un groupe, type d'engagement de nos trois intellectuels, est, comme le note Jean-François Sirinelli, plus direct que la pétition et rejoint en cela la tradition des comités de soutien née en 1968¹⁰⁹. De cette manière, il permettrait éventuellement une plus grande implication, qui s'est vérifiée pour les deux professeurs.

Albert Jacquard n'en est pas non plus à son coup d'essai en matière d'engagement, même si celui-ci est plus tardif. Pour cet ancien économiste, c'est le passage au statut de "scientifique" qui déclenche l'engagement. Il perçoit alors une légitimité à prendre position qu'il n'avait pas auparavant, comme il l'explique dans un ouvrage autobiographique : "Mon audience s'élargissant, mon rôle, purement scientifique au départ, s'est transformé insensiblement par étapes insignifiantes, en un rôle politique. J'ai laissé se créer une certaine image de moi. Elle m'échappe. Aujourd'hui, je suis devenu un "homme public", avec le danger de devenir un professionnel de certaines luttes, un objet manipulé. (...) Aurais-je osé tenter de

109. Sirinelli, (J.F.), *Intellectuels et passions françaises...*, op.cit., pp.263-264.

défendre des causes que je crois bonnes si je n'avais pas été un "scientifique" ? Il me semble que non"¹¹⁰. D'antiraciste au départ, l'engagement du Pr Jacquard évoluera au gré des circonstances vers le soutien aux mouvements anti-apartheid, puis se diversifiera dans le soutien aux mouvements de chômeurs, au mouvement pour la paix ou encore aux associations luttant pour une télévision éducative.

L'engagement de Jacques Higelin en faveur des mal-logés tient lui plus au vécu personnel du chanteur. Celui-ci raconte en effet :

"Moi j'ai connu ça les problèmes de logement lorsque j'étais jeune. Mes parents n'étaient pas riches et j'ai vu arriver les huissiers chez nous, alors qu'on habitait dans une chambre de bonne. Comme le disait Coluche "je ne suis pas un nouveau riche je suis un ancien pauvre".

Jacques Higelin.

Et l'engagement qu'on lui demande n'est pas exactement du même type que celui des scientifiques : on ne lui demande pas spécialement de prendre publiquement la parole, mais plutôt de "prêter son image" et d'agir en tant que donateur. Nouvel entrant dans le champ intellectuel, l'artiste ne dispose pas encore d'une légitimité assurée. Du coup, son engagement relève plus du champ caritatif que du champ politique. D'ailleurs, les engagements passés de Jacques Higelin en témoignent : mis à part un soutien aux infirmières en grève en 1990, il s'est investi principalement dans les "Restos du coeur" créés par Coluche, qui l'ont amené à se pencher sur le problème des S.D.F. :

"On a fait une tournée en camionnette avec les Restos du Coeur. On faisait un concert mais le problème s'était : comment peuvent-ils venir ? Du coup, on a eu l'idée de faire une fête, au Cirque d'hiver. On a fait un banquet pour 350 à 400 S.D.F. Chacun avait donné quelque chose : Pivot avait offert le vin, etc. Et on a fait un spectacle, il y avait, Sapho, Paul Personne... La fête a duré quatre ou cinq heures, c'était au moment de la guerre du Golfe." **Jacques Higelin.**

110. Jacquard, (A.), *Idées vécues*, Flammarion, 1989, p.147 et p.184.

Ne bénéficiant pas d'une réelle légitimité dans le champ intellectuel, l'artiste est donc cantonné à un rôle de pourvoyeur de fonds ou de soutien du moral des troupes. Par ailleurs, parallèlement à la nouveauté de son apparition au niveau des positions dominantes du champ intellectuel, la position inférieure de l'artiste peut s'expliquer dans le cas du soutien aux mal-logés par la construction même de la cause par le DAL. En effet, selon une typologie de Seymour Martin Lipset et Asoke Basu, il semblerait que l'engagement auprès de DAL des personnalités scientifiques corresponde au rôle de "moralist", lequel "exerce une fonction d'examinateur et d'évaluation et (...) met en cause le pouvoir, accusé de tous les maux"¹¹¹, alors que celui du chanteur Jacques Higelin serait plus proche du rôle de ? (intellect-innovateur). De ce fait, les premiers rattachent la cause soutenue à la tradition de dénonciation des problèmes sociaux dans la veine humanitaire, alors que le second fait référence de par son image à la tradition d'expérimentation sociale qu'ont pu constituer les squats, d'autant plus qu'il a lui-même fait l'expérience des squats communautaires artistiques dans sa jeunesse, ce que savent très bien ses fans et ses biographes. On peut donc penser que là encore, comme nous l'avons déjà vu, le DAL cherche à augmenter sa surface de mobilisation par la référence aux deux traditions du mouvement de revendication sur le logement. Par conséquent, les publics attirés vers l'association seront de deux traditions militantes différentes et en même temps de deux générations différentes, les personnes sensibilisées par l'engagement de l'artiste étant probablement beaucoup plus jeunes que celles touchées par les scientifiques.

Comme celui des organisations et institutions, l'engagement des intellectuels auprès du CML puis de DAL a sans nul doute permis l'apport de ressources externes, monétaires et symboliques. Les intellectuels ayant rejoint le DAL ont comme principale caractéristique de faire partie des nouveaux entrants dans ce champ, médecins,

111. Lipset (S.M.), Basu (A.),, p.159. Les deux auteurs opèrent une typologie basée sur deux couples de concepts : "intellect-intelligence" (esprit critique créatif – esprit pragmatique et évaluatif) et "innovateur-intégrateur" (insuffler du neuf – maintenir le système en l'état). Ainsi, le type "moralist" correspond aux pôles intelligence-intégrateur.

biologistes et personnalités du monde des médias. Les premiers apportent à l'association une légitimité scientifique, d'expertise, alors que les seconds rattachent cette lutte à l'innovation sociale, rappelant par là la filiation autogestionnaire et alternative des squats. Il s'agit justement d'étudier maintenant de plus près l'idéologie mise en avant par ces associations, la manière dont elles ont construit la signification de leur lutte, et le rôle qu'ont pu jouer les médias dans cette construction.

Chapitre 5 :

La construction d'une cause

Nous observerons dans un premier temps comment "l'idéologie" du mouvement des mal-logés s'est construite de manière à permettre une mobilisation réussie, et comment cette construction a du même coup donné lieu à une extension des enjeux mis en avant par les associations. L'étude de la construction d'une cause nécessite également que l'on se penche sur sa "construction de papier", à savoir sa construction par la presse, que nous verrons dans un deuxième temps.

I. L'idéologisation stratégique : l'extension des enjeux

L'historique des luttes sur le logement à Paris depuis 1986 nous a permis de constater une évolution des revendications du mouvement de lutte actuel sur le logement, qui débuta avec plusieurs incendies d'hôtels meublés du 20ème arrondissement, lesquels, entre septembre et décembre 1986, firent 17 morts et mirent à la rue environ 80 ménages. Plusieurs organisations furent créées, et ce n'est que petit à petit qu'émergea la revendication d'un droit au logement bientôt élargie à d'autres droits-créances. Une socio-genèse de ces revendications nous permettra de retracer cette évolution, avant de nous pencher sur les facteurs de cette extension des enjeux mis en avant par les associations.

A. Socio-genèse des revendications

Il s'agit ici de montrer comment le processus de politisation et de globalisation des problèmes effectué par les fondateurs du CML a pu donner lieu à une mobilisation plus large sur le problème du logement populaire, alors que d'autres organisations créées au même moment échouent sur ce point. Par ailleurs, on montrera comment DAL, reprenant ce thème du logement pour tous, finit par l'étendre à toute une gamme d'autres droits.

Les incendies de l'hiver 1986 surviennent dans un contexte politique spécifique : les élections législatives de 1986, qui ont vu le retour au pouvoir des partis de droite, ont révélé une poussée des suffrages pour le Front National, qui a obtenu pour la première fois plusieurs sièges à l'Assemblée Nationale. Largement commenté, ce succès a été interprété par les médias comme une montée du racisme dans l'opinion publique. Par ailleurs, le Président du Front National, Jean-Marie Le Pen, a été élu député dans le 20ème arrondissement de Paris, où ont justement lieu les incendies mortels qui touchent des immeubles insalubres habités principalement par des familles immigrées.

Le "collectif de soutien aux sinistrés" qui se constitue alors regroupe une trentaine d'organisations, partis politiques et syndicats de gauche (Parti Socialiste, Parti Communiste, Confédération Générale du Travail...), organisations humanitaires (Emmaüs, Ligue des Droits de l'Homme...) et organisations antiracistes (SOS-Racisme...). Il se donne avant tout pour but la reconnaissance de l'origine criminelle des incendies¹¹² et la qualification de victimes du racisme des sinistrés. Les revendications pour leur relogement sont alors présentées comme une juste compensation au préjudice matériel mais surtout moral qu'ils ont subi, SOS-Racisme demandant même que les incendies soient considérés comme des actes de terrorisme et que par conséquent le fond de garanti des assurances soit sollicité pour leur venir en aide¹¹³. Jusque-là, la revendication concernant le logement est limitée aux sinistrés, et les responsables désignés de leur situation sont les auteurs des incendies, considérés comme "racistes". La Mairie de Paris, qui refuse de reloger une partie des habitants, en particulier les personnes non locataires en titre, c'est-à-dire celles provenant d'hôtels meublés¹¹⁴ ou ayant perdu leurs papiers lors des sinistres, est

112. Deux des incendies seront dès le départ reconnus comme d'origine criminelle, la plupart restant non élucidés.

113. *Le Matin* du 23 janvier 1987. Il faut se rappeler que durant l'été 1986, une vague d'attentats avait eu lieu dans la capitale.

114. Dans le droit français, les habitants d'hôtels meublés ne sont pas considérés comme locataires et ne peuvent donc accéder aux droits de ces derniers.

également accusée de "racisme". On évoque alors la politique non officielle de "quotas" menée par l'OPHLM de la Ville de Paris, et la politique de restructuration du 20ème arrondissement, qui aurait pour but de chasser les immigrés de la capitale, mais ces discours demeurent toujours marginaux, l'objectif premier restant le relogement des familles sinistrées. Néanmoins, une définition concurrente de la situation et des revendications se fait bientôt jour, après qu'un certain nombre de familles sinistrées ait occupé, en compagnie d'autres ménages africains et de jeunes marginaux français, un immeuble vide place de la Réunion, au 67 rue des Vignoles, pour faire face à l'urgence de leur situation.

Les familles qui occupent le 67 rue des Vignoles sont menées par un certain nombre de militants d'extrême-gauche, ayant une expérience des squats, nombreux dans les années soixante-dix et au début des années quatre-vingt à Paris. Une association est bientôt créée, Un Logement d'Abord, dont les revendications se placent en porte-à-faux vis-à-vis du collectif de soutien aux sinistrés, qui ne soutiendra jamais les squatters : elles tournent autour du relogement non plus des seules familles sinistrées mais de tous les habitants du 67. Une analyse de la situation du logement dans le 20ème arrondissement est alors développée, qui dénonce les opérations de rénovation comme un stratagème visant en fait à expulser les immigrés du territoire : "Pour les travailleurs immigrés, ne pas avoir de quittance de loyer, c'est ne pas obtenir le renouvellement de la carte de séjour, pour eux la suite logique des incendies et de la rénovation c'est l'expulsion du territoire. C'est la vraie raison de l'"incapacité" de l'Etat à les reloger"¹¹⁵. Cette analyse correspond à un premier stade dans la globalisation du mouvement de revendication : les familles sinistrées ne sont plus la seule "communauté de référence" de la mobilisation, mais c'est bien toute la population immigrée du 20ème arrondissement qui doit se mobiliser contre la rénovation pour obtenir son relogement. Les revendications s'étendent bientôt à la demande de relogement de tous les économiquement faibles du 20ème arrondissement, menacés

115. Tract de Un Logement d'Abord, reproduit dans *Partisan*, n°18, février 1987, p.12.

d'"éjection du quartier, voire même de Paris"116, et les attaques se porteront contre la "réhabilitation-déportation". Cette extension des revendications présente un intérêt certain dans la perspective d'un travail de mobilisation sur le logement dans la mesure où elle joue sur les perceptions des mal-logés expulsables en leur présentant leur problème non plus comme individuel, ou tout du moins ponctuel comme c'était le cas lorsqu'il s'agissait des sinistrés des incendies, mais comme un problème collectif de nature politique nécessitant une mobilisation de longue haleine. Pourtant, l'association Un Logement d'Abord ne fera qu'entamer ce travail de mobilisation, se restreignant bientôt à la seule défense des familles squatteuses du 67 rue des Vignoles, pour qui l'on ne demande plus un relogement mais la régularisation dans l'immeuble. Cette évolution est à mettre en rapport avec l'idéologie des principaux leaders de l'association, jeunes squatters dont le but est moins une pression pour l'évolution des politiques du logement que la création d'"espaces de vie autonomes", échappant à la loi et au droit – ou tout du moins à la "standardisation" sociale. L'association Un Logement d'Abord, tout en identifiant le problème comme étant un problème de logement, échoue dans la construction de stratégies, de tactiques et de cibles cohérentes avec ce diagnostic qui aurait permis d'obtenir un "consensus de mobilisation"117.

Le Comité des Mal-logés est lui créé en mars 1987 par un petit groupe d'individus d'extrême-gauche, qui peuvent être définis comme marxistes-léninistes (la plupart font partie d'un groupe qui se nomme "Prolétaires Pour Le Communisme"), bien qu'ils soient originaires du milieu libertaire. Ces personnes s'étaient investies dans l'aide aux sinistrés puis dans le soutien aux squatters du 67, au sein de l'association Un Logement d'Abord. Ils créent le CML en réaction contre "le comité de soutien aux sinistrés", considéré comme "dédouanant une "gauche" qui fait preuve d'autant de

116. Idem.

117. Sur ce point de la cohérence nécessaire entre la construction d'un diagnostic ("diagnostic framing") et celle d'un pronostic ("prognostic framing"), cf. Snow (D.A.), Benford (R.D.), "Ideology, frame resonance, and participant mobilization", *International Social Movement Research*, vol.1, 1988, pp.197-217.

racisme dans le quotidien (ndlr : que la droite ou l'extrême-droite)"¹¹⁸, mais également en réaction contre Un Logement d'Abord, qui se limite à la défense des familles du 67 alors que "plutôt que de lutter au cas par cas, il faut prendre le problème en amont car il y a des potentialités"¹¹⁹. Les revendications qu'ils mettent en avant, et qu'ils définissent dans une "Charte du Comité", nous semblent réunir plusieurs avantages par rapport aux précédentes : elles globalisent les problèmes du logement, ce qui permet, au-delà de la diversité des situations de logement précaire, de rendre possible une expression communautaire des insatisfactions tout en créant des solidarités ; elles proposent aux mal-logés une analyse causale de la crise du logement et des cibles d'action cohérentes avec leurs analyses.

Contrairement aux groupements précédents, qui se limitaient aux problèmes de racisme ou à la résolution de conflits ponctuels, le CML déclare vouloir "créer l'unité des gens qui souffrent des problèmes du logement" et "faire valoir les droits légitimes des travailleurs, des chômeurs et de leurs familles à habiter dans un logement décent, c'est-à-dire : spacieux, proche du travail, dont le loyer n'excède pas 20% du salaire."¹²⁰ Cette revendication d'un droit au logement et le lien réalisé entre loyers et salaires est perçu comme fondamental par les organisateurs, qui déclarent que le comité ne connaîtra un certain succès qu'après que cette question ait été "complètement maîtrisée" dans les actions de propagande, c'est-à-dire après que les revendications sur la suppression des quotas racistes dans les attributions de logements sociaux, encore présentes à l'origine, aient complètement disparu. Cette assimilation du problème des mal-logés à celui de "l'ensemble des travailleurs"¹²¹ a trois avantages pour le travail de mobilisation. Tout d'abord, elle définit, au-delà des situations hétérogènes des mal-logés vis-à-vis de leur logement (locataires de taudis, habitants d'hôtel meublés, expulsables, squatters...), une situation commune, et donc

118. "Groupe de Prolétaires vers le Communisme" (GPVC), *Oser lutter, oser vaincre. L'expérience du CML*, juillet 1991, ronéo, p.2.

119. Interview d'un des membres du comité.

120. Première charte du comité.

121. Tract du comité, 1987.

une identité commune : tous sont des travailleurs victimes de la "crise du logement", et doivent comprendre leur situation individuelle comme exemplaire d'un destin collectif. Cette nouvelle identité est d'autant plus importante que les mal-logés, comme d'autres populations marginales, auraient tendance à se sentir honteux et coupables de leur situation, attribuée à un échec personnel¹²². Or le comité proclame : "ce n'est pas la faute des travailleurs si les revenus baissent et que les loyers montent"¹²³. Par ailleurs, cette globalisation permet de créer des solidarités y compris avec les "biens logés", qui ne sont finalement que des "mal-logés" en sursis. Les tracts du comité insistent largement sur ce point lors des actions de réquisition : "Ici la cité est en cours de rénovation, sur 573 logements, il y en a 193 qui vont disparaître, 380 seront rénovés ou reconstruits et subiront une forte augmentation de loyer. Beaucoup de familles devront partir. Aujourd'hui nous demandons la solidarité pour ces familles qui vivent dans ces conditions déplorables et vont être mises à la rue au nom de la spéculation. Demain ils feront de même avec vous."¹²⁴. Enfin, elle place le comité dans la continuité du mouvement ouvrier, lui donnant une légitimité historique¹²⁵.

La généralisation des revendications pour une politique de logement social, et la mise en évidence d'une "crise du logement", si elles permettent la constitution d'une communauté de référence, ne suffisent pas pour autant à ouvrir des perspectives d'action. Nombreux sont les théoriciens de la mobilisation qui mettent en avant la nécessité de la désignation de responsables ou tout du moins d'adversaires précis pour qu'une telle communauté passe à l'action¹²⁶. Un Logement d'Abord, en occupant un immeuble privé, s'en prenait aux "promoteurs", ce qui avait pour conséquence de

122. Reynaud (P.), *Le logement...*, op. cit., p.93.

123. Tract du comité. Sur la différence entre "personal attributions" et "system attribution" et sur la nécessité du passage de l'un à l'autre pour l'action collective, cf. entre autres Piven (F.F.), Cloward (R.A.), *Poor people's ...*, op. cit., p.12.

124. Tract distribué le 11 avril 1987, lors de la première réquisition réalisée par le CML.

125. Turner et Killian mettent l'accent sur la nécessité pour un mouvement d'avoir une idéologie le situant dans une perspective historique : Turner (R.), Killian (L.), *Collective behavior*, Prentice Hall, Englewood Cliffs, 1972, p.270.

126. Outre l'article précédemment cité de D.A. Snow et R.D. Benford et qui développe particulièrement ce point, cf. Turner (R.) et Killian (L.), *Collective behavior*, op. cit., p.271, Obershaw (A.), *Social conflict...*, op.cit., p.180.

une identité commune : tous sont des travailleurs victimes de la "crise du logement", et doivent comprendre leur situation individuelle comme exemplaire d'un destin collectif. Cette nouvelle identité est d'autant plus importante que les mal-logés, comme d'autres populations marginales, auraient tendance à se sentir honteux et coupables de leur situation, attribuée à un échec personnel¹²². Or le comité proclame : "ce n'est pas la faute des travailleurs si les revenus baissent et que les loyers montent"¹²³. Par ailleurs, cette globalisation permet de créer des solidarités y compris avec les "biens logés", qui ne sont finalement que des "mal-logés" en sursis. Les tracts du comité insistent largement sur ce point lors des actions de réquisition : "Ici la cité est en cours de rénovation, sur 573 logements, il y en a 193 qui vont disparaître, 380 seront rénovés ou reconstruits et subiront une forte augmentation de loyer. Beaucoup de familles devront partir. Aujourd'hui nous demandons la solidarité pour ces familles qui vivent dans ces conditions déplorables et vont être mises à la rue au nom de la spéculation. Demain ils feront de même avec vous."¹²⁴. Enfin, elle place le comité dans la continuité du mouvement ouvrier, lui donnant une légitimité historique¹²⁵.

La généralisation des revendications pour une politique de logement social, et la mise en évidence d'une "crise du logement", si elles permettent la constitution d'une communauté de référence, ne suffisent pas pour autant à ouvrir des perspectives d'action. Nombreux sont les théoriciens de la mobilisation qui mettent en avant la nécessité de la désignation de responsables ou tout du moins d'adversaires précis pour qu'une telle communauté passe à l'action¹²⁶. Un Logement d'Abord, en occupant un immeuble privé, s'en prenait aux "promoteurs", ce qui avait pour conséquence de

122. Reynaud (P.), *Le logement...*, op. cit., p.93.

123. Tract du comité. Sur la différence entre "personal attributions" et "system attribution" et sur la nécessité du passage de l'un à l'autre pour l'action collective, cf. entre autres Piven (F.F.), Cloward (R.A.), *Poor people's ...*, op. cit., p.12.

124. Tract distribué le 11 avril 1987, lors de la première réquisition réalisée par le CML.

125. Turner et Killian mettent l'accent sur la nécessité pour un mouvement d'avoir une idéologie le situant dans une perspective historique : Turner (R.), Killian (L.), *Collective behavior*, Prentice Hall, Englewood Cliffs, 1972, p.270.

126. Outre l'article précédemment cité de D.A. Snow et R.D. Benford et qui développe particulièrement ce point, cf. Turner (R.) et Killian (L.), *Collective behavior*, op. cit., p.271, Obershaw (A.), *Social conflict...*, op.cit., p.180.

diluer la responsabilité de la rénovation parisienne entre un nombre imprécis d'acteurs et de dépersonnaliser l'adversaire, la plupart des promoteurs étant en fait des sociétés anonymes. Par ailleurs, la mise en cause de la Ville de Paris, également présente dans les tracts de l'association, semblait quelque peu contradictoire avec l'occupation d'un immeuble privé. Enfin, aucune stratégie d'ensemble n'était définie. Le CML s'en prend quant à lui aux "responsables de la politique d'attribution des H.L.M."¹²⁷ qui "détournent les HLM de leur vocation sociale" et plus généralement aux "responsables de la politique du logement social". S'ils restent toujours imprécis, les responsables sont déjà plus limités et permettent de dégager un certain nombre d'adversaires visibles et de cibles militantes. De plus, on passe de cette manière de responsables privés à des responsables publics, le CML politisant la lutte des mal-logés¹²⁸ et permettant ainsi en cas de victoire une plus grande ampleur de cette dernière, au regard des limites de victoires ponctuelles contre chaque promoteur. La charte du comité définit donc deux tactiques principales : "la réquisition des HLM vacants" et "la résistance pratique aux expulsions sans relogement". Mais si ces objectifs précis permettent la mobilisation, il n'en reste pas moins que l'impossibilité d'identifier clairement un responsable est effectivement un obstacle à l'extension du mouvement, que le comité contournera pendant un temps en s'attaquant en pratique exclusivement à l'OPHLM de la Ville de Paris, stratégie qui deviendra plus difficile après l'expulsion par la Préfecture, qui dépend elle du pouvoir exécutif, des immeubles occupés par le comité et qui donnera lieu à une scission.

La politisation des problèmes de logement, la définition de revendications précises et l'élaboration d'une stratégie adéquate expliquent la relative réussite du comité des mal-logés comparée à l'échec des organisations qui l'avaient précédé.

127. Tract du CML, 1988.

128. Charles Tilly a par ailleurs mis en évidence une tendance historique à la politisation des mouvements sociaux. Tilly (C.); *From mobilization...*, op.cit. et *La France conteste...*, op.cit.

L'association DAL quant à elle reprend la généralisation des revendications effectuée par le CML pour une politique de logement social. Elle va même plus loin, renonçant à la rhétorique ouvrière pour revendiquer le "droit au logement pour tous", qui se traduit par des slogans généralistes comme "un toit c'est un droit" qui se placent au niveau des normes juridiques supérieures, dans la lignée de la revendication de droits-créances. Cette nouvelle orientation trouve sa concrétisation dans la juridiction extrême de toutes les luttes, pour lesquelles les avocats de DAL cherchent à obtenir des avancées jurisprudentielles et la reconnaissance de la valeur constitutionnelle du droit au logement.

Par contre, l'association hésitera pendant un temps pour trouver des cibles et une stratégie cohérentes avec ce constat, ayant renoncé au départ aux occupations d'immeubles HLM. Néanmoins, avec l'adoption de revendications telles que "pas d'expulsion sans relogement", "des logements pas des bureaux" et surtout "l'application de la loi de réquisition", les adversaires commencent à se dessiner : il s'agira avant tout des Préfectures et des mairies. Ce sont bien eux qui seront pris à partie lors de la première action d'envergure de l'association, l'occupation à partir du 13 juillet 1991 d'un terrain vague dans le 13ème arrondissement, situé quai de la gare. Mais alors la stratégie n'est pas encore très claire : s'agit-il d'attaquer l'aspect technique de la réalisation des ZAC parisiennes, qui mettent en jeu de nombreux responsables, et donc de demander la construction de logements sociaux, ou bien d'obtenir la mise à disposition d'habitations inoccupées mais existant déjà, problème qui concerne là uniquement des responsables politiques précis ? Il existe alors un hiatus, une "dissonnance" entre la cible choisie, un terrain sur lequel doit être réalisée une ZAC, et la revendication, l'application de la loi de réquisition. L'association choisira à partir de 1992, centrant ses actions sur la revendication de l'application de la loi de réquisition. La première action engagée uniquement en ce sens consiste en une "marche des familles sans-logis", errance dans Paris ponctuée de rassemblements devant des immeubles vides. Mais là aussi, la tactique se révèle peu précise et surtout

dangereuse en raison de la facilité de la répression dont elle peut faire l'objet. Ce n'est qu'avec la reprise des occupations de logements vides, n'appartenant plus cette fois-ci à l'OPHLM (ce qui comme nous l'avons vu avec l'exemple du CML avait pour inconvénient de ne pas permettre l'identification précise d'un responsable) mais à des propriétaires institutionnels que l'association désigne véritablement des responsables : les maires et les Préfets qui n'appliquent pas la loi de réquisition, ce qui a pour avantage de personnaliser l'adversaire. D'ailleurs, depuis la remise en oeuvre de cette loi le 24 décembre 1994, l'association connaît des problèmes d'identité, cherchant à élaborer une nouvelle idéologie – au sens global du terme – cohérente¹²⁹. Néanmoins, elle a connu un succès notable et on peut constater un élargissement des revendications puisqu'il ne s'agit plus de situer le mouvement dans la revendication du droit au logement des ouvriers, mais du droit au logement pour tous. Témoin par ailleurs de cette évolution, la création d'un Comité des Sans Logis, lié organiquement à DAL, et dont le but est de prendre en charge l'action collective des célibataires ayant des problèmes de logement, qu'ils aient ou non des ressources.

L'association DD!! naît en décembre 1994, comme "appendice" de DAL à la suite de l'occupation par l'association d'un immeuble situé dans le 7ème arrondissement de Paris, rue du Dragon. Il faut prendre en considération le fait que sa naissance survient au moment où la campagne présidentielle bat son plein. L'association se fixe trois buts au départ : la création d'une université populaire, d'un espace artistique et surtout la revendication de l'égalité des droits sociaux pour les "exclus", qu'elle parvient ainsi à placer au centre des débats préélectoraux. Mais cette association connaît une émergence difficile due à plusieurs facteurs, notamment ces liens très forts avec DAL, dont on peut dire qu'elle est le résultat d'une parthénogenèse, mais surtout du fait de sa difficulté à élaborer des revendications et des stratégies précises. L'avenir nous dira si cette association réussit ou non à élaborer un cadre idéologique suffisamment cohérent pour réussir à mobiliser, ce qui n'a pas semblé être le cas lors de l'action en

129. Observation des rencontres nationales de l'association à Bourg-en-Bresse, mars 1996.

faveur de sans-papiers expulsés de l'église St Ambroise à Paris en mars 1996. On doit néanmoins déjà constater la montée en généralité de la revendication qui franchit là une étape décisive, puisque le logement n'est plus le seul champ d'action : tous les droits sont pris en compte.

B. Les facteurs de l'extension des revendications

Les trois principaux facteurs qui ont permis l'action collective des mal-logés et sans-logis nous semblent également avoir joué un rôle dans cette extension des revendications : l'existence des militants, les modes d'action utilisés par le CML, DAL et le CDSL et enfin l'apport important de ressources externes à la mobilisation minoritaire.

L'action d'associations comme le CML, DAL et le CDSL, est d'abord le fait des pauvres eux-mêmes, qui s'impliquent directement dans ces actions. Néanmoins, l'encadrement de ces mouvements est constitué par des individus n'ayant pas eux-mêmes de problèmes de logement mais ayant repris à leur compte l'objectif du logement décent pour tous. L'origine politique – de gauche – de ces militants a eu un rôle dans la montée en généralité des revendications.

En ce qui concerne le CML, les convictions d'extrême-gauche des militants, et notamment leur passé maoïste, a eu pour conséquence l'importation de schémas ouvriéristes dans l'idéologie. Cela a permis, comme nous l'avons vu, d'une part de déterminer un domaine d'action précis, le logement, qui dans l'esprit des initiateurs devait permettre une prise de conscience plus globale des adhérents, et dans le même temps d'écartier la problématique antiraciste, considérée comme "petite-bourgeoise". Mais il s'agissait pour ces militants de circonscrire un domaine précis, qui aurait ensuite pu être à leurs yeux le fer de lance d'un véritable "mouvement ouvrier".

Les militants de DAL, et surtout les plus actifs, sont eux d'origines politiques et surtout associatives plus variées. Les associations fréquentées par ces militants

couvrent des domaines allant de la lutte antiraciste – et plus généralement des luttes pour les droits des étrangers, aux luttes féministes en passant par les combats antinucléaires ou encore les squats d'occupants rénovateurs des années soixante-dix, aux associations généralistes catholiques et familiales et, plus récemment, aux associations de défense des chômeurs comme Agir ensemble contre le chômage (ACI). En termes politiques, ces militants ayant un passé viennent tous de la gauche entendue au sens large, de l'extrême-gauche aux catholiques sociaux. De ce fait, la montée en généralité des revendications et des enjeux mis en avant a eu pour la plupart un aspect quasi-naturel, de par leur formation (la compréhension immédiate des problèmes comme faisant partie d'un système global à remettre en cause) et des liens qu'ils gardent avec ces organisations, lesquelles sont régulièrement appelées en soutien par le DAL ou le CDSL. Surtout, nombreux sont ceux qui considèrent la lutte sur le droit au logement comme faisant partie d'une lutte plus globale, expliquant par là, d'une part, la revendication d'un droit au logement pour tous et, d'autre part, la création de l'association DDI. Nous l'avons vu, un des principaux ressorts du militantisme à DAL est la conviction de jeter les bases d'un mouvement permettant d'inventer "une nouvelle citoyenneté". Par ailleurs, l'association a noué volontairement, depuis la fin de l'année 1991, des liens importants avec "le monde du travail"¹³⁰, et de nombreux militants lient leur action au sein de DAL avec l'action syndicale :

"J'ai décidé d'adhérer à DAL en raison des insuffisances du mouvement syndical, qui reste confiné le plus souvent au mur de l'entreprise, et du fait de la nécessité d'un engagement extérieur lié à l'engagement syndical, c'est-à-dire que je ne comprendrais pas l'engagement à DAL s'il n'y avait pas l'engagement syndical. Ca c'est un point exclusif d'orientation." **Membre du bureau, militant AL, cadre moyen**

Ainsi, la formation politique et associative des militants a eu pour résultat une généralisation des revendications, qui s'inscrivait complètement dans la logique de leur

130. Notamment en raison de la proximité de nombreux membres avec l'organisation Alternative Libertaire, née en 1991 d'une scission de l'Organisation Révolutionnaire Anarchiste, justement sur des bases ouvrières : cette organisation met fortement l'accent sur l'importance de l'engagement syndical.

démarche. Mais l'existence de ces militants n'est pas le seul ressort de cet élargissement : les modes d'action utilisés ont également eu un effet non négligeable.

Nous avons vu que certains des modes d'action utilisés par le DAL et le CDSL, le squat et le campement, comportaient un aspect spécifique, regroupé sous le terme générique d'illégalismes sectoriels. Les situations d'illégalisme sectoriel, qui se caractérisent pas la désobjectivation des rapports sociaux, permettent de ce fait l'introduction de nouveaux enjeux dans une lutte donnée. En effet, deux phénomènes se produisent.

D'une part, l'attraction d'un certain nombre d'acteurs vers ces situations, et ici nous parlons notamment des militants d'extrême-gauche, catholiques, etc., permet l'importation de nouveaux enjeux dans ces situations fluides. D'ailleurs, le squat tel qu'il a été pratiqué par DAL rue du Dragon combinait l'idéologie des deux groupes repérés par M. G. Giugni et H. Kriesi dans le "mouvement des autonomies urbaines" : ceux qui revendentiquent des lieux pour le temps libre (une des facettes de DD!!) et ceux qui veulent lutter contre la crise du logement (DAL et CDSL)¹³¹. D'autre part, l'effacement des rapports sociaux routiniers permet la "rencontre" entre les populations marginales et ces individus : l'état naissant est caractérisé par la naissance de nouvelles solidarités. De nouvelles revendications émergent donc plus facilement de ces situations.

Par ailleurs, le fait même d'occuper ces lieux fait surgir un certain nombre de problèmes qui, de "revendicables", se transformeront assez vite dans ces situations de crise en "revendiqués"¹³². On peut citer ici l'exemple du campement du quai de la gare qui eut lieu durant l'été 1991. La présence sur un terrain vague de personnes vivant sous la tente et donc dans des conditions précaires eut immédiatement pour

131. Giugni (M.G.), Kriesi (H.), "Nouveaux mouvements sociaux dans les années 80 : évolution et perspectives", *Annuaire suisse de science politique*, pp.79-100, 1991.

132. De Montlibert (C.), *Crise économique et conflits sociaux*, Ed. l'Harmattan, coll. Logiques Sociales, 1989, chap.2.

conséquence un appel lancé à Médecins du Monde, qui installa une tente en permanence sur le campement, donnant par là un accès gratuit à la santé. Par ailleurs, au mois de septembre se posa le problème de la scolarisation des enfants : une école fut occupée pour obtenir leur inscription et, dans un certain sens, il s'agissait déjà d'une revendication du droit à l'égalité de tous les enfants devant l'école. Cette revendication d'un droit au savoir s'accentua encore lorsque des femmes africaines du campement réclamèrent une alphabétisation. Ces revendications latentes furent exprimées de manière beaucoup plus précise lors de l'occupation de l'immeuble du 7, rue du Dragon, puisqu'elles aboutirent à la création de l'association Droits Devant!! En effet, la gestion quotidienne de l'immeuble fit apparaître de manière criante le fait que les besoins en logement recouvriraient en réalité nombre d'autres besoins.

Enfin, la signification symbolique du squattage déterminée par ces précédentes utilisations a également permis l'extension des revendications. Les sources historiques sur l'utilisation du squattage comme mode d'action sont peu nombreuses. Il semble néanmoins avoir été utilisé pour la première fois par entre 1910 et 1912 par la Chambre Syndicale des Locataires, de tendance anarchiste¹³³. Oublié pendant un temps – même s'il est très certainement pratiqué de manière discrète –, il sera employé de nouveau comme moyen de dénonciation de la crise du logement à la fin de la seconde guerre mondiale par des militants catholiques ouvriers qui, sous l'égide du Mouvement Populaire des Familles, formeront un groupement dénommé "Entente Squatter". Ce mouvement s'épuise dès 1947, mais reprend bientôt en 1954, à la suite d'un appel lancé par l'Abbé Pierre, pour obtenir l'application de l'ordonnance de 1945 sur la réquisition des logements vides au profit des familles sans logis. De cette vague sans précédent d'occupation de logements vides naîtra une organisation, la Confédération Générale du Logement, qui perdra rapidement ses effectifs et se transformera bientôt en groupe de pression¹³⁴.

133. Perrot (M.), "Les ouvriers, l'habitat et la ville...", *op.cit.*, p.25.

134. Péchu (C.), "De l'appel de l'Abbé Pierre...", *op.cit.*, n°7, 1992.

Après cette utilisation du squatage par les milieux catholiques pour obtenir le logement des plus défavorisés, l'occupation de logements vides reprendra au début des années soixante-dix, mais cette fois-ci dirigée par des militants d'extrême-gauche. "Secours Rouge", l'organisation qui est créée, s'inspire alors des luttes sur le logement qui ont eu lieu en Italie durant les années soixante et soixante-dix, et qui combinaient la revendication du logement des familles ouvrières à une certaine révolte culturelle de la jeunesse¹³⁵.

Enfin, entre la fin des années soixante-dix et le début des années quatre-vingt, les squattages revendiqués en tant que tels qui ont lieu surtout dans la région parisienne sont le fait de jeunes d'extrême-gauche s'inspirant cette fois-ci du mouvement allemand, et réclamant au nom de "l'autonomie" la "réappropriation de l'espace"¹³⁶.

Dans ce contexte, le CML et le DAL, comme auparavant "Secours Rouge", combinent les deux logiques de l'utilisation du squat comme mode d'action. Mais la filiation qui est mise en avant et revendiquée publiquement est sans aucun doute la filiation catholique ouvrière, humanitaire. La revendication publique d'une telle filiation est en effet nécessaire pour que le mouvement apparaisse comme légitime, et pour limiter les possibilités d'interprétation concurrentes. Néanmoins, l'ambiguité des références et la double signification du squat permettent un soutien effectif multiple en élargissant potentiellement la gamme des revendications.

Un autre type d'action collective des pauvres concernant le logement, que nous avons déjà abordée, fut elle aussi à l'origine de cette extension des revendications : il s'agit de la création de journaux de rue. Cette technique importée de Grande-Bretagne, qui consistait au départ dans la confection des journaux par les SDF eux-mêmes, leur permettant de récolter assez d'argent pour se loger, fut reprise en France

135. Cf. sur ce mouvement : Castells (M.), Cherki (E.), Godard (F.), Mehl (D.), *Crise du logement...*, op.cit.

136. Sur ce mouvement, cf. Duyvendak (J. W.), *Le poids du politique...*, op.cit.

par plusieurs journaux. La création d'un tel espace d'expression pour les exclus eut comme conséquence qu'après de nombreux articles consacrés au problème du logement, ces articles englobèrent petit à petit tous les aspects de la vie du SDF et firent donc surgir d'autres revendications comme le droit à la santé, au travail, au savoir ou encore aux loisirs.

Mais l'apport de ressources externes est également à l'origine de l'extension des revendications. En effet, l'implication d'agences généralistes comme les partis ou les syndicats dans les luttes de sans-logis a comme conséquence l'arrivée de personnes habituées à la politisation des différents problèmes sociaux. Du coup, ces individus, grâce à leurs ressources particulières, ont tendance à élargir les revendications portées par le mouvement. Par ailleurs, c'est de la nature-même des intellectuels que de politiser les problèmes sociaux.

Ainsi, l'existence de militants "multi-positionnés" dans le champ politique et associatif, les modes d'action utilisés par les associations et l'apport de ressources externes ont concouru à l'extension des revendications portées par le mouvement des sans-logis. La construction de ces revendications s'est faite de manière progressive, jusqu'à la mise sur pied d'une idéologie cohérente et l'adoption de modes d'action en accord avec cette idéologie. Il s'agit maintenant de se pencher sur l'image du mouvement telle qu'elle a été reflétée par la presse : assiste-t-on à un réel décalage entre la construction journalistique et celle réalisée par les associations, quelle image du mouvement a-t-elle véhiculé ?

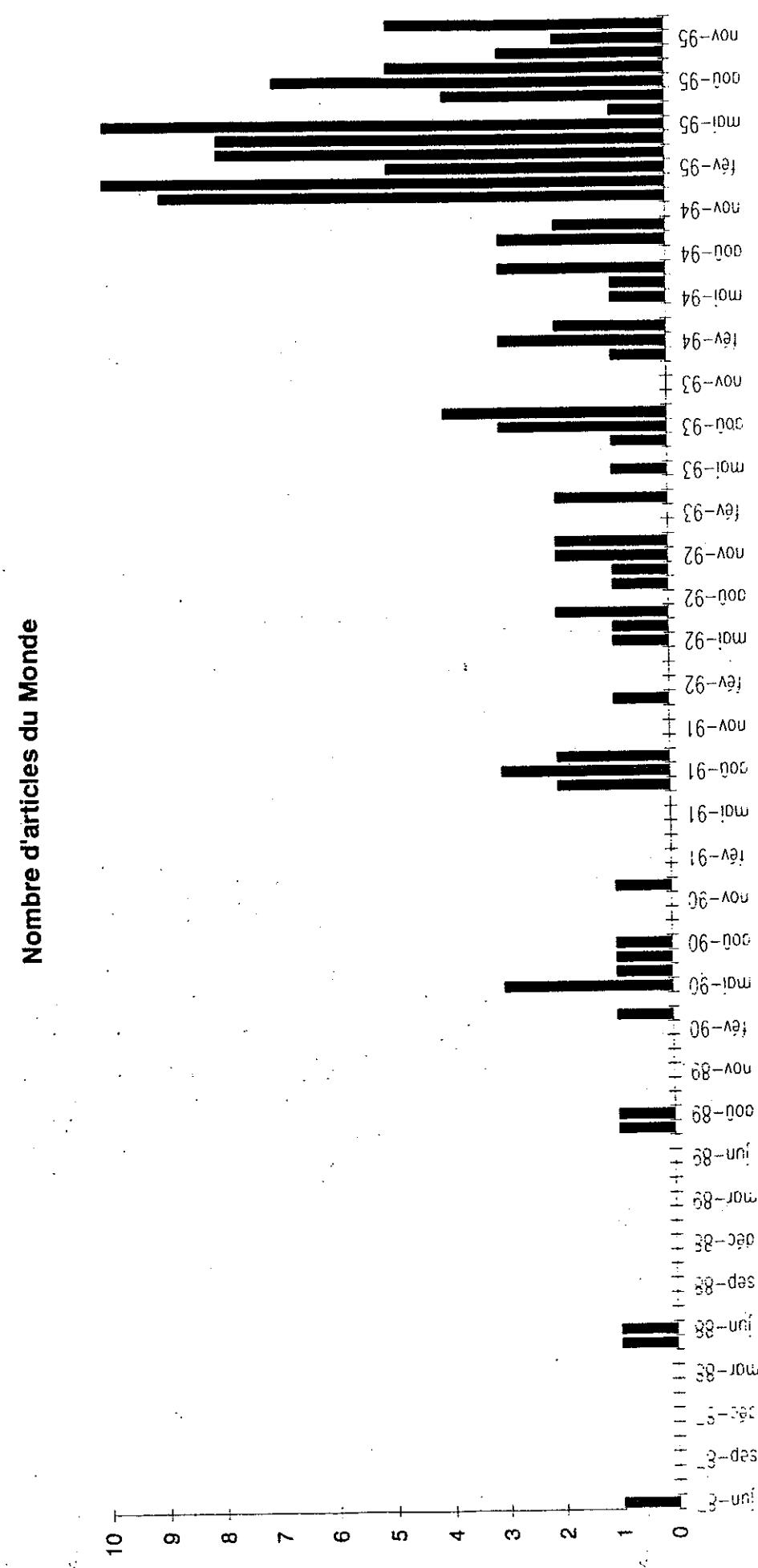
II. La construction journalistique

Afin d'analyser la construction journalistique de l'image de la lutte des sans-logis, nous avons établi une base de données à partir des articles du quotidien national *Le Monde* dans lesquels apparaissaient les associations CML ou DAL¹³⁷. Une analyse complète aurait voulu que l'on s'intéresse à plusieurs titres, mais des questions de temps et de faisabilité nous ont obligé à nous restreindre. C'est donc plus à une analyse de l'image des associations dans ce quotidien que nous allons nous livrer ici, mais elle nous permettra également de tirer des conclusions concernant le traitement journalistique des luttes de sans-logis. Nous essayerons de repérer les logiques de la percée des associations dans le champ médiatique, avant de nous intéresser à l'image qui est donnée des associations et des enjeux qui leur sont associés.

A. La percée dans le champ politico-médiatique

Le graphique page suivante retrace mois par mois l'évolution du nombre d'articles citant le CML ou le DAL de 1987 à 1995. On constate d'abord que le CML, malgré de nombreuses actions comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, ne suscite que peu d'articles : jusqu'au mois de décembre 1990, seuls 13 articles lui sont consacrés, dont les deux tiers durant la dernière année de son existence, à l'occasion du campement place de la Réunion. La première conclusion à tirer de ce constat tient au fait que des actions collectives du type de celles menées par le CML ne s'imposent pas d'elles-mêmes à la presse comme devant faire l'objet d'une couverture. L'association DAL priviliege quant à elle, nous l'avons vu, le contact avec

137. Les articles ont été sélectionnés à partir du CD-ROM du journal *Le Monde*, de 1987 à 1995. Tous les articles contenant les mots "DAL" et "Comité des mal-logés" ont ainsi été répertoriés. Le corpus a ensuite été complété grâce aux dossiers de presse de la bibliothèque de l'I.E.P. de Paris, quelques articles ne recourant pas à l'abréviation "DAL" existant par ailleurs. Nous pensons disposer ainsi du corpus exhaustif des articles parus sur ces associations entre ces deux dates. Que Johanna Siméant et Thierry Collin soient ici remerciés de l'aide technique qu'ils ont bien voulu m'apporter pour la recherche sur CD-ROM.

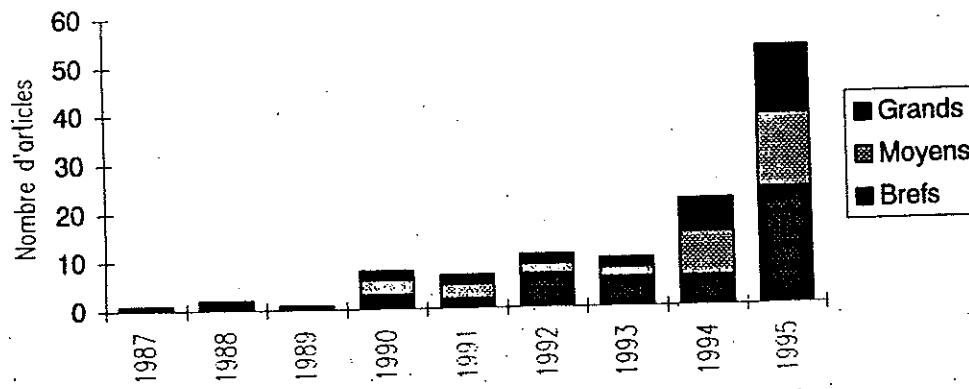


les médias et bénéficie de ce fait, dès le début de son existence, d'une couverture relativement meilleure. Néanmoins, ce n'est qu'à partir de décembre 1994, avec l'occupation de l'immeuble de la rue du Dragon, qu'elle s'impose réellement : à partir de cette date, il ne se passe pas un mois sans qu'il soit question d'elle dans les colonnes du quotidien. Or cette date correspond également à l'émergence dans le champ politique de l'enjeu mis en avant par l'association : c'est en décembre 1994 que Jacques Chirac, alors maire de Paris, prend la décision de réquisitionner, avant de faire de la question du logement une priorité gouvernementale lorsqu'il devient chef de l'Etat. Il semble donc qu'un événement ne soit obligatoirement traité par la presse que lorsqu'il a des répercussions dans l'arène politique officielle. Cela correspond probablement à la logique des sources journalistiques : les journalistes se tournent d'abord vers les acteurs déjà reconnus du champ politique, et ce sont leurs réactions qui les intéressent avant tout. Ainsi, sur les 114 articles traitant directement des associations et de leurs actions, quasiment la moitié (53) ne sont pas suscités par une de leurs actions mais par l'intervention d'un acteur extérieur ou par les rebondissements des actions (procès).

Par contre, une fois l'association DAL admise comme partenaire officiel dans le champ politique, celle-ci bénéficie d'articles annonçant les actions à venir (manifestations, concerts) qu'elle organise, ce qui contribue à renforcer la mobilisation : c'est le cas de 6 articles en 1995 (contre un en 1990 et un en 1991). De la même manière, sa visibilité s'accroît au point qu'elle soit spontanément citée dans des articles sans aucun rapport avec ses actions puisque sur les 22 articles où les associations n'apparaissent que de manière anecdotique, les deux tiers ont paru en 1995. L'association acquiert ainsi une légitimité qui en fait un point de passage quasi-obligé pour les journalistes écrivant sur la politique du logement, ou même sur d'autres sujets de société. On donnera comme exemple cet article du mois de mai 1995 rapportant les réactions officielles de différents intervenants du champ politique au discours de politique générale d'Alain Juppé dans lequel DAL est la seule association à apparaître

aux côtés des partis et syndicats, ou encore cette tribune d'idées du mois de décembre 1995 relative au mouvement social et signée par Pascal Perrineau et Michel Wieviorka dans laquelle DAL est la seule association citée. D'ailleurs, si l'on considère la taille des articles consacrés aux associations (confère graphique), on constate que la croissance exponentielle du nombre d'articles en 1995 est surtout due au nombre de brèves, ce qui signifie une couverture régulière et routinière de l'association, probablement en raison des contacts directs existants entre les membres de l'association et les journalistes, comme nous avons pu le constater lors de notre enquête de terrain.

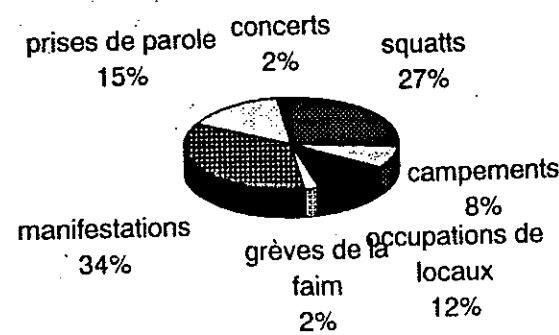
Taille des articles



Néanmoins, certains événements semblent plus susceptibles de s'imposer d'eux-mêmes, attirant ainsi l'attention de la presse sur leurs instigateurs. Sur les 53 articles traitant directement des associations et suscités par leurs actions, 47% sont

dus à ce que l'on a appelé des "provocations de masse" (squatts, campements et occupations de locaux), dont plus du tiers à des illégalismes sectoriels (35%), autant finalement que les manifestations, alors que celles-ci sont beaucoup plus nombreuses dans la panoplie des moyens de revendication utilisés par DAL138 (cf. graphique). Ainsi, les illégalismes sectoriels présentent une caractéristique particulière du point de vue du champ médiatique : ils attirent tout spécialement son attention, ce qui constitue on s'en doute une ressource pour les mouvements de sans-logis. Le fait que les illégalismes sectoriels soient plus susceptibles de s'imposer dans l'arène médiatique que d'autres types d'action tient à leurs caractéristiques : comme nous l'avons vu précédemment, ceux-ci ont comme particularité d'attirer à eux des acteurs venant de tous les horizons sociaux, et leur donne l'impression d'être porteurs d'historicité : les journalistes sont également sujets à ce type d'émotions particulières, qui leur fait accorder de l'importance aux illégalismes sectoriels, d'autant plus que leur obédience politique souvent de gauche, et ce notamment pour les journalistes de la rubrique société, les y incline. Nous allons d'ailleurs voir que cette orientation politique a également une influence sur l'image des associations et des enjeux qu'elles mettent en avant.

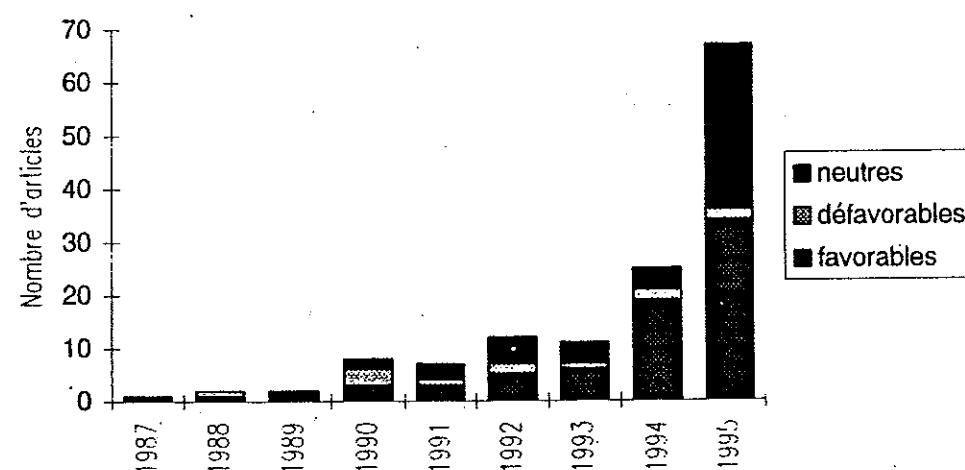
Répartition des articles selon le type d'action les ayant suscités



138. Il aurait été intéressant de pouvoir comparer ces proportions avec celles des modes d'action utilisés par le CML et le DAL. Nous n'avons malheureusement pas mis au point de base de données concernant celles-ci pour l'instant, les problèmes méthodologiques étant nombreux (l'approximation des sources journalistiques mais surtout la difficulté à traiter de la même manière ou à dissocier les actions, souvent défensives, dans lesquelles ces associations sont simplement venues soutenir des acteurs autonomes et celles réellement prises en charge par ces associations).

B. Image et enjeux

La percée des associations et leur installation dans le champ médiatique va de pair avec l'augmentation du nombre d'articles qui leur est favorables¹³⁹ (cf. graphique), tandis que les articles défavorables restent à une portion congrue (moins de 5 par an), après une période litigieuse en 1990 où le CML suscite autant d'articles défavorables que favorables. L'association DAL quant à elle ne suscite que rarement des articles négatifs. Le nombre d'articles neutres connaît également une croissance rapide, probablement en raison de l'augmentation du nombre de brèves¹⁴⁰, n'exprimant souvent pas d'opinion précise.



Cette amélioration de l'image des associations s'explique entre autres par la "dépolitisation" de cette image : alors qu'au départ les associations sont présentées comme rassemblant des personnes "d'extrême-gauche", le DAL est plutôt associé à partir de 1992 à la non-violence, lorsque l'auteur de l'article le qualifie politiquement. Ainsi, en 1995, quatre articles utilisent l'adjectif ou le substantif de "non-violent" pour parler de DAL. Cet adjectif est, plus que la qualification indigène d'une tactique (les militants de DAL ne parlent jamais de non-violence), le fait d'un journaliste : Michel Castaing est l'auteur de tous les articles utilisant ce terme. Or ce journaliste est le

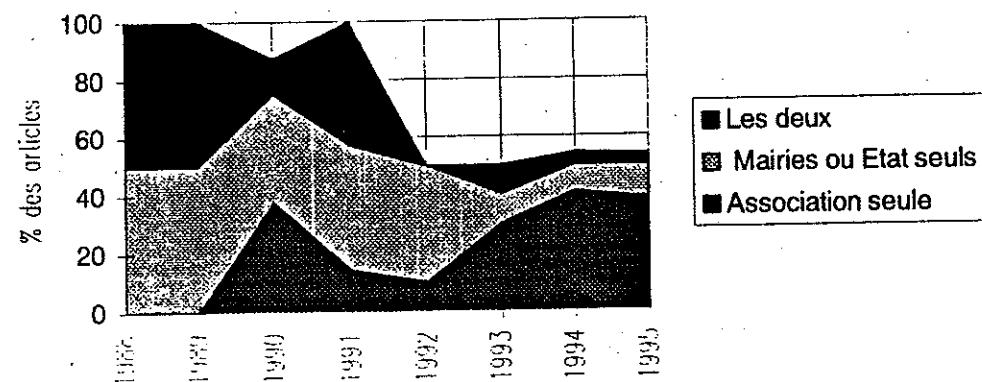
139. Les articles ont tous été codés subjectivement par l'auteur en trois catégories. Cette classification peut paraître peu scientifique. Elle nous a néanmoins semblé nécessaire, et justifiable dans la mesure où l'on a cherché à avoir un regard tel que l'auraient porté les associations sur les articles. Ainsi, les articles "politisan" celles-ci ont été considérés comme défavorables, ceux qui leur donnaient la parole la plupart du temps comme favorables.

140. Cf. *supra*.

signataire de plus du tiers des articles signés concernant l'association en 1995. Du coup, on est amené à penser que l'amélioration de l'image des associations est pour beaucoup due à des bonnes relations qu'entretiennent certains journalistes avec les militants. D'ailleurs, on assiste à partir de 1995 à une personnalisation DAL, son président Jean-Baptiste Eyraud étant cité très fréquemment en 1995 tout comme son vice-président Jean-Claude Amara.

Mais cette image beaucoup plus favorable est également due au type de sources utilisées par les journalistes : les acteurs étatiques et municipaux sont de moins en moins cités par les journalistes, au profit des associations, et même des associations seules¹⁴¹ (cf. graphique¹⁴²). Ce constat confirme l'hypothèse des bonnes relations entretenues entre journalistes et militants à partir d'une certaine date. Les journalistes font de plus en plus appel aux militants comme une source fiable. En témoigne d'ailleurs un des articles du mois de mai 1995, non centré sur l'association, où une militante de DAL est citée parce qu'elle a assisté à des heurts dans le quartier de Belleville.

Types d'interlocuteurs cités



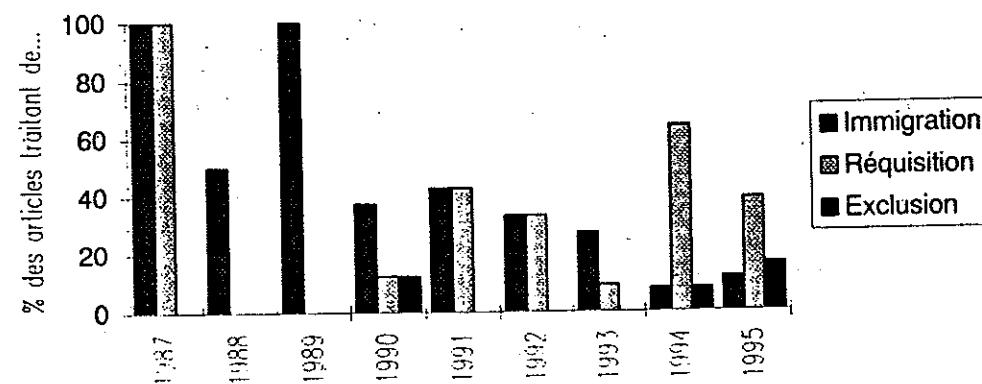
Cette couverture de presse de plus en plus favorable s'accompagne d'une traduction des enjeux mis en avant par les associations qui va dans le sens de la

141. Pour chaque article, on a codé les citations de personnes faites par les journalistes, en les différenciant selon qu'il s'agissait des acteurs associatifs, étatiques ou municipaux. Certains articles ne citent ni les uns ni les autres.

142. Jusqu'en 1991, les pourcentages sont peu significatifs, le nombre d'articles étant inférieur à la dizaine.

volonté de ces dernières. Nous avons vu que le CML comme le DAL comptaient parmi leurs adhérents une majorité d'immigrés, et qu'à partir de 1988, les efforts du CML puis de DAL portent sur le "gommage" de cette particularité, pour placer les problèmes de logement au niveau général et non comme un aspect d'un problème immigré, avec la mise en avant de la revendication de l'application de la loi de réquisition. Or un codage du contenu des articles, selon qu'ils faisaient référence ou non au fait que des immigrés prenaient part aux actions, qu'ils parlaient ou non de la réquisition ou de l'exclusion montre bien (cf. graphique 143) une diminution progressive de l'aspect "immigré" et, après une légère baisse jusqu'en 1993, la manière dont le thème de la réquisition s'est imposé dans les deux dernières années, alors que l'exclusion faisait son apparition en 1994, après une émergence manquée aux débuts du mouvement, en 1990. Ce dernier thème témoigne de l'élargissement des enjeux mis en avant par le DAL que nous avons constaté dans l'analyse des revendications. Par ailleurs, il est extrêmement intéressant de constater que certains aspects de la réalité, ici l'origine immigrée des acteurs, ont été quasi-systématiquement gommée par les journalistes, qui allaient ainsi dans le sens voulu par les associations.

Traitements des enjeux



Ainsi, l'émergence de la lutte des sans-logis et sa construction par le quotidien *Le Monde* répond à certaines logiques. D'une part, elle ne s'impose pas d'elle-même

143. Le total des pourcentages peut être supérieur à 100, le codage des articles n'ayant pas été fait de manière exclusive : un même article peut par exemple parler de la réquisition et faire allusion au fait qu'il s'agit d'immigrés. Pour ce dernier aspect, nous avons codé de manière positive tout article citant l'origine nationale des acteurs ou même tout simplement citant un nom d'origine étrangère.

comme constituant un événement au sens journalistique du terme ; ce n'est qu'avec l'implication du champ politique officiel qu'elle peut apparaître. Cette conclusion doit tout de même être nuancée par le fait que certaines actions semblent plus susceptibles de s'imposer comme événements que d'autres : les illégalismes sectoriels semblent "attirer" la presse. D'autre part, les journalistes du *Monde* ont présenté l'association DAL sous un jour de plus en plus favorable, lui donnant de plus en plus fréquemment la parole et même la parole seule, sans mettre en résonance les réactions des autorités politiques. Cette attitude peut s'expliquer par une probable empathie des journalistes du secteur société avec ce mouvement, en raison de leur origine politique mais aussi de leur attirance pour les modes d'action utilisés.

La construction journalistique du mouvement est donc relativement concordante avec celle voulue par les associations, notamment au niveau de la répercussion des enjeux mis en avant. Le travail des journalistes du *Monde* n'a semble-t-il pas remis en question la construction de la réalité que ces dernières avaient réalisé.

Conclusion

Le succès de l'action collective des sans-logis s'explique finalement par plusieurs facteurs. D'une part, l'organisation préalable sous forme associative ou communautaire des sans-logis a rendu possible la mobilisation des adhérents de base, tout comme l'existence d'entrepreneurs politiques, dont le militantisme constitue en fait un substitut à un militantisme politique dévalué à leurs yeux. D'autre part les modes de fonctionnement et d'action adoptés par ces associations constituent des incitations individuelles à l'action collective en même temps, pour certains types d'action, que des ressources particulières.

A cet égard, nous avons montré que le squat ou le campement, en tant qu'ils constituaient des incitations individuelles à l'action collective, en permettant aux sans-logis d'aller chercher directement la solution au problème ayant suscité leur mobilisation, et des "provocations de masse", c'est-à-dire des troubles à l'ordre public, constituaient ce que nous avons appelé des "illégalismes sectoriels". Les actions de ce type ont certaines particularités, notamment un pouvoir d'attraction permettant l'apport de ressources externes, fait extrêmement important pour des mouvements qui ne disposent que de peu de ressources. Ils ont de plus une capacité propre à contourner la fermeture de la structure des opportunités politiques, facilitant de cette manière le succès de ces mouvements.

Parallèlement, nous avons pu constater que la réussite de ce mouvement tenait aussi dans la construction progressive d'une idéologie cohérente et l'adoption de stratégies et de cibles en accord avec cette dernière, et également dans sa répercussion assez fidèle et favorable par le champ médiatique. Mais en même temps qu'avait lieu l'élaboration de cette idéologie, les facteurs ayant permis l'action collective des sans-logis, à savoir l'existence de militants, l'adoption de modes d'action spécifiques et l'apport de ressources externes à la mobilisation ont donné lieu à un processus de montée en généralité des revendications, à une extension des enjeux mis en avant par les associations qui s'intéressent maintenant à tous les aspects de l'exclusion. La satisfaction de la revendication-clé de ces mouvements par le gouvernement, l'application de la loi de réquisition, a par ailleurs probablement joué un rôle dans l'évolution des enjeux mis en avant par les associations de sans-logis. Mais cette extension risquait à terme de rompre la cohérence idéologique, et la différenciation nette existant actuellement entre DAL et Droits devant !! a écarté ce risque. Les mouvements de sans-logis n'en sont pas pour autant exempts de remise en question stratégique. En effet, l'adoption du squat comme mode d'action, s'il est à l'origine du succès de ces mouvements, a également un inconvénient : avec l'application de la loi de réquisition par les autorités et sa généralisation, il va être beaucoup plus difficile de mettre en avant sa filiation historique catholique, à l'avantage de sa filiation historique d'extrême-gauche. Du coup, c'est la légitimité même de ces mouvements qui risque d'être remise en cause. A moins que des associations comme Droits devant !! ne parviennent à poser la solution aux problèmes de l'exclusion en général comme résultant d'un choix de société, faisant passer ces luttes au statut de mouvement social , qui risque à terme de rompre cette cohérence idéologique au sens tourainien du terme.

Cette analyse nous a permis de mettre l'accent sur un aspect important dans l'étude de l'action collective. Les ressources, souvent considérées de manière substantialiste, doivent être prises en compte de manière relationnelle : leur valeur

évolue au cours de l'action. Par ailleurs, une approche sociologique a beaucoup à gagner de l'intégration d'éléments psychologiques, notamment en ce qui concerne l'analyse des idéologies, également menée à partir des apports des sciences cognitives. Or l'idéologie n'est jamais absente des choix stratégiques faits par les acteurs, et l'analyse des modes d'action mis en oeuvre doit intégrer celle de l'idéologie. La construction que nous avons faite du concept d'illégalisme sectoriel nous semble répondre à ce critère. Ce concept pourra être utilisé pour analyser d'autres modes d'action, comme par exemple les actions collectives de chômeurs prenant gratuitement les transports en commun pour revendiquer le droit de circuler pour les économiquement faibles, qui nous semblent répondre aux critères de l'illégalisme sectoriel tel que nous l'avons défini. Ce mode d'action semble par ailleurs particulièrement créateur de solidarités, dans la mesure où il permet la rencontre d'individus que tout sépare socialement.

Bibliographie

Bibliographie

- Alberoni (F.), *Genesis. Mouvements et institutions*, Editions Ramsay, 1992 (1ère édition italienne, Garzanti Editore, Milan, 1989)
- Aron (R.), *L'opium des intellectuels*, Calmann-Lévy, 1955
- Balista (J.), *Emmaüs et l'abbé Pierre. Mythe, utopie et emprise charismatique*, Thèse de doctorat de 3ème cycle, E.H.E.S.S, juillet 1976
- Barthes (R.), *Mythologies*, Ed. du Seuil, 1957
- Bourdieu (P.), *Réponses*, Editions du Seuil, coll. Libre Examen, 1992
- Castell (R.), *Les métamorphoses de la question sociale*, Fayard, 1995
- Castells (M.), Cherki (E.), Godard (F.), Mehl (D.), *Crise du logement et mouvements sociaux urbains. Enquête sur la région parisienne*, Mouton, 1978
- Champagne (P.), "La manifestation comme action symbolique", in Favre (P.) (dir.), *La manifestation*, Presses de la F.N.S.P., pp.329-356
- Chauvière (M.), Duriez (B.), "La bataille des squatters et l'invention du droit au logement. 1945-1955", *Cahiers du Groupe de Recherche sur les Mouvements Familiaux*, n°7, 1992
- Commission pontificale "Justice et paix", *Qu'as-tu fait de ton frère sans-abri ? L'église et le problème de l'Abbé Pierre*, présentation de l'Abbé Pierre, Centurion, 1988
- Commission sociale de l'épiscopat, *Un logement pour tous*, Bayard éditions/Centurion, 1995
- Conseil de l'Europe. Comité Directeur sur la politique sociale, *Les sans-logis*, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1993 (Programme de recherches coordonnées dans le domaine social 1991-92)
- De Montlibert (C.), *Crise économique et conflits sociaux*, Ed. l'Harmattan, coll. Logiques Sociales, 1989
- Debray (R.), *Le pouvoir intellectuel en France*, Ramsay, 1979
- Dobry (M.), *Sociologie des crises politiques*, Presses de la F.N.S.P., 1986
- Droit Au Logement, *Crise du logement. Mécanique de l'exclusion. "Attributions d'offices"*, septembre 1994
- Duyvendak (J. W.), *Le poids du politique. Nouveaux mouvements sociaux en France*, L'Harmattan, Coll. Logiques sociales, 1994
- Favre (P.), "Manifester en France aujourd'hui", in Favre (P.) (dir.), *La manifestation*, Presses de la F.N.S.P., 1990, pp.11-65

- Fillieule (O.), *La dynamique politique d'une population marginale : les sans-emploi*, Mémoire présenté pour le D.E.A. d'Etudes Politiques, I.E.P. Paris, 1989, inédit
- Fillieule (O.), Péchu (C.), *Lutter ensemble : les théories de l'action collective*, L'Harmattan, Coll. Logiques Politiques, 1993
- Freidson, (E.), *La profession médicale*, éd. Payot, Paris, 1984
- Gaxie (D.), "Economie des partis et rétributions du militantisme", *Revue Française de Science Politique*, vol. 27, n°1, 1977, pp.123–154
- Gaxie (D.), *La démocratie représentative*, Montchrestien, Paris, 1994
- Giugni (M.G.), Kriesi (H.), "Nouveaux mouvements sociaux dans les années 80 : évolution et perspectives", *Annuaire suisse de science politique*, 1991, pp.79–100
- "Groupe de Prolétaires vers le Communisme" (GPVC), *Oser lutter, oser vaincre. L'expérience du CML*, juillet 1991, ronéo
- Harasse (S.), Engagement et désengagement dans les organisations : l'exemple d'Amnesty International section française, Mémoire de D.E.A., I.E.P. de Paris, septembre 1996
- Inglehart (R.), *The silent revolution. Changing values and political style among western publics*, Princeton University Press, 1977
- Jacquard (A.), *Idées vécues*, Flammarion, 1989
- Kitschelt (H.), "Political opportunity structures and political protest : anti-nuclear movements in four democracies", *British Journal of Political Science*, 16, 1986, pp.57–85
- Lapeyronnie (D.), "Mouvements sociaux et action politique. Existe-t-il une théorie de la mobilisation des ressources ?", *Revue Française de Sociologie*, octobre-décembre 1988, 29 (4), pp.593–619
- Lipianski (S.), *Un nouveau terrain pour l'action collective : le logement social. Les campements sur la place publique (1990–1993)*, Mémoire de DEA, I.E.P. de Paris, novembre 1993
- Lipset (S.M.), Basu (A.),
- Mac Carthy (J.D.), Zald (N.M.) (dir.), *Social movements in an organizational society*, Transaction Books, 1987
- MacAdam (D.), *Political process and the development of black insurgency, 1930–1970*, The University of Chicago Press, 1982

- Neveu (E.), *Sociologie des mouvements sociaux*, La Découverte, coll. Repères, 1996.
- Oberschall (A.), *Social conflicts and social movements*, Prentice Hall, Englewood Cliffs, 1973
- Offerlé (M.), "Mobilisation électorale et invention du citoyen. L'exemple du milieu urbain français à la fin du XIXe siècle", in Gaxie (D.), *Explications du vote*, Presses de la F.N.S.P., Paris, 1989 (1ère édition 1985), pp.149–174
- Offerlé (M.), *Les partis politiques*, P.U.F., coll. Que sais-je ?, Paris, 1987
- Offerlé (M.), *Sociologie des groupes d'intérêt*, Montchrestien, Paris, 1994
- Olson (M.), *Logique de l'action collective*, P.U.F., 1987 (1ère éd. originale en 1965, Harvard University Press).
- Péchu (C.), "De l'appel de l'Abbé Pierre à la Confédération Générale du Logement", *Cahiers du Groupe de Recherche sur les Mouvements Familiaux*, n°7, 1992
- Péchu, (C.), "Tenir le politique à l'écart. Jeux et enjeux du travail médical", in Favre, (P.) (dir.), *Sida et politique. Les premiers affrontements (1981–1987)*, L'Harmattan, coll. Dossiers sciences humaines et sociales, 1992, pp.41–59
- Perrot (M.), "Les ouvriers, l'habitat et la ville au XIXe siècle", in Flamand (J.P.) (dir.), *La question du logement et le mouvement ouvrier français*, Editions de la Villette, coll. "Penser l'Espace", 1981.
- Piven (F.F.), Cloward (R.A.), *Poor people's movement : why they succeed, how they fail*, Pantheon Books, 1977
- Reynaud (P.), *Le logement dans la dynamique sociale des mal logés*, Centre de Recherches et de Documentation sur la Consommation, juin 1973.
- Rieffel (R.), *La tribu des clercs. Les intellectuels sous la Cinquième République*, Calmann-Lévy, 1993
- Rieffel (R.), "Du vedettariat médiatique", *Hermès*, 4, 1989
- Rifkin (J.), *La fin du travail*, La Découverte, 1996
- Ross (G.), "Fragmentation du marché intellectuel et disparition de l'intellectuel de gauche", in Mény (Y.) (éd.), *Idéologies, partis politiques et groupes sociaux*, Presses de la F.N.S.P., 1991 (1ère édition 1989), pp.187–207

- Siméant (J.), *La cause des "sans-papiers". Mobilisations et réertoires d'action des étrangers en situation irrégulière en France et de leurs soutiens (1970-1992)*, Thèse de doctorat de l'I.E.P de Paris, mention Science Politique, décembre 1995
- Sirinelli (J.F.), *Intellectuels et passions françaises. Manifestes et pétitions au vingtième siècle*, Fayard, 1990
- Snow (D.A.), Benford (R.D.), "Ideology, frame resonance, and participant mobilization", *International Social Movement Research*, vol.1, 1988, pp.197-217
- Tilly (C.), *From mobilization to revolution*, Addison-Wesley, 1978
- Tilly (C.), *La France conteste de 1600 à nos jours*, Fayard, Paris, 1986
- Todd (O.), *L'invention de l'Europe*, Ed. du Seuil, coll. Points, 1996
- Turner (R.), Killian (L.), *Collective behavior*, Prentice Hall, Englewood Cliffs, 1972
- Vidal-Naquet (P.), *Face à la raison d'Etat, un historien dans la guerre d'Algérie*, La Découverte, 1989

TABLE DES MATIERES

<i>Introduction</i>	2
A. Choix de la période et des mouvements étudiés	4
B. Précisions théoriques.....	5
C. Méthodes d'enquête.....	7
<i>Chapitre 1 : 1986-1995 : Dix ans de luttes pour le droit au logement à Paris</i>	9
Introduction : Des déménagements à la cloche de bois aux squats alternatifs.....	10
A. De la solidarité populaire à la création d'un syndicalisme du logement.....	10
B. L'après-guerre et la lutte pour l'application de la loi de réquisition	11
C. L'après 68 : la diversification des luttes sur le logement	12
I. La réinvention des mal-logés comme acteur collectif : l'expérience du CML de 1986 à 1990.....	14
A. Les incendies du 20ème arrondissement et la création du CML....	14
B. Réquisitions et premières tensions	16
C. Le campement de la Place de la Réunion	18
II. La création de DAL et le campement comme mode d'action collective des mal-logés (1991-1992)	21
A. La constitution de DAL et ses premières actions.....	21
B. Le campement du quai de la Gare (13 juillet – 18 novembre 1991).....	23
C. 1992, l'année de tous les conflits : de Vincennes à la marche des sans-logis.....	27
III. Le retour aux squattages et l'élargissement de DAL (1993-1995).....	32
A. Le retour aux squattages et la création du Comité des Sans Logis (CDSL) et de la Coordination des Sans Abri (CDSA)	32
B. La rue du Dragon et le collectif Droits Devant !! : l'extension des revendications.....	37

C. La création de collectifs DAL ou anti-expulsions en province	40
<i>Chapitre 2 : Les conditions de la mobilisation d'une population marginale.....</i>	42
I. Les caractéristiques communautaires ou associatives de la population mobilisée	43
A. Une structuration communautaire préalable à l'action collective....	43
B. Une structuration associative préalable à l'action collective.....	46
C. La structuration de "collectifs" lors des actions	48
II. Les entrepreneurs de mobilisation.....	50
A. Problèmes d'utilisation de la notion.....	50
B. Des capitaux politiques et sociaux utiles à l'action.....	51
C. Le militantisme à DAL comme substitut à l'action politique	55
<i>Chapitre 3 : Incitations sélectives et structure des opportunités politiques</i>	63
I. Fonctionnement et modes d'action comme ressources.....	64
A. Les buts poursuivis, biens collectifs ou divisibles ?.....	64
B. Des incitations sélectives à l'action	68
C. Des "provocations de masse"	73
D. L'illégalisme sectoriel comme ressource	76
II. Modes d'action et structure des opportunités politiques	79
A. La notion de structure des opportunités politiques (POS)	79
B. "Illégalismes sectoriels" et structure des opportunités politiques	81
C. Les défilés de sans-logis et la POS	84
<i>Chapitre 4 : L'apport de ressources externes à la mobilisation minoritaire.....</i>	90
I. Les organisations et institutions.....	91
A. Les églises et le secteur caritatif : un soutien matériel et symbolique	91
B. Les associations d'aide aux immigrés : un soutien à double tranchant.....	98
C. Les partis et les syndicats : un soutien différentiel	103
II. Les "intellectuels" et les sans-logis.....	118